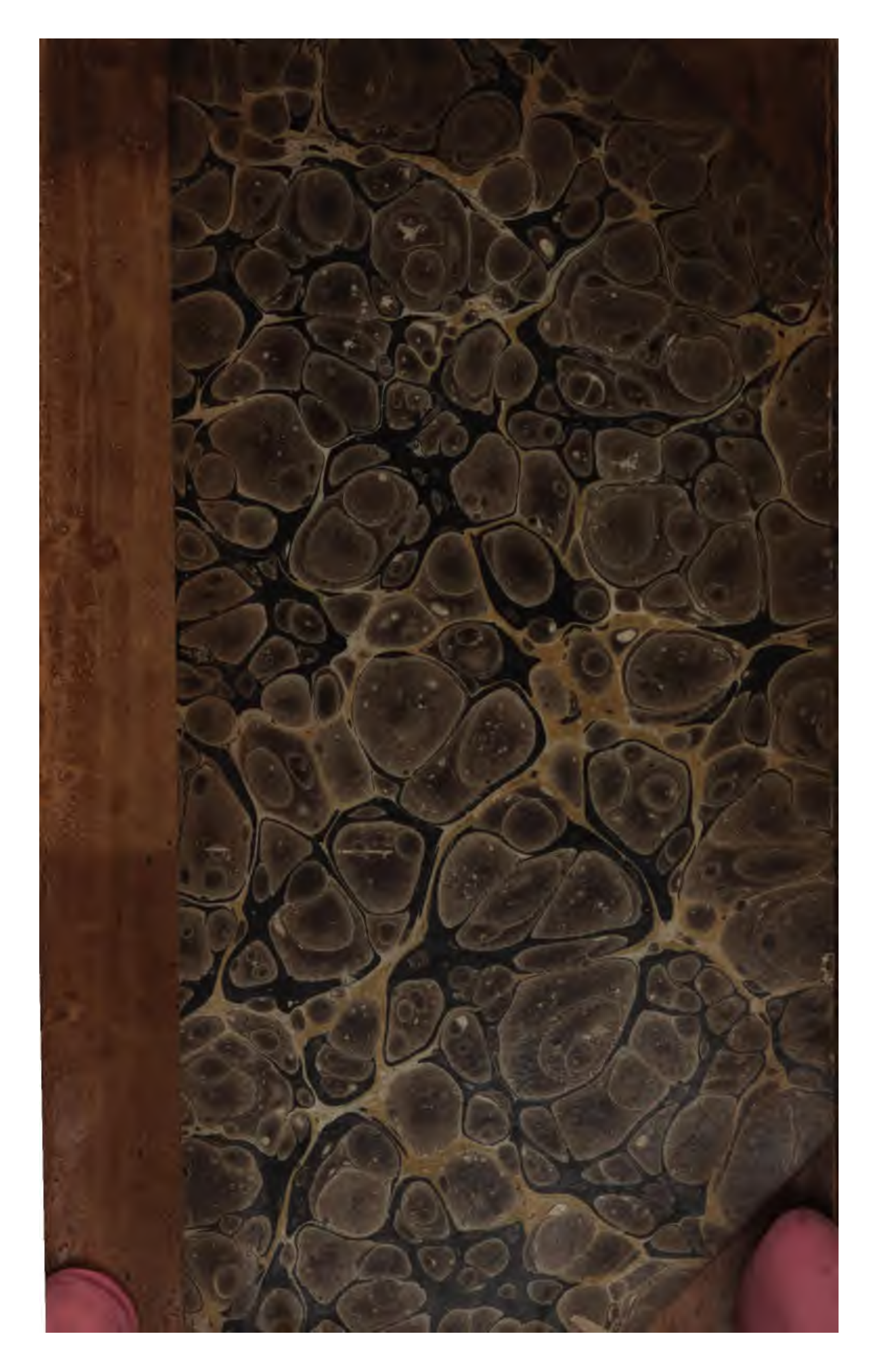
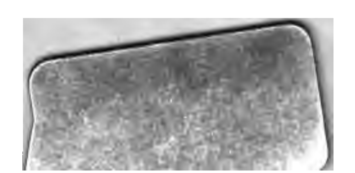
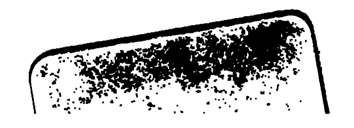







JU5270K



HISTOIRE

DE

LA SUISSE.

٨١٥.

HISTOIRE

DE

LA SUISSE.

CHAPITRE XXXIII.

SECONDE GUERRE DE RELIGION, DITE GUERRE DE CAPPEL. — MORT DE ZWINGLE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE WENGI, AVOYER DE SOLEURE.

(1531-1533.)

Les Zuricois montraient des dispositions de plus en plus inquiétantes. Tous voulaient la guerre, quoique par des motifs différens : les uns, animés d'un zèle exalté pour la nouvelle doctrine, croyaient devoir sacrifier leur sang et leurs biens pour la propager dans la Suisse; d'autres songeaient à accroître la puissance de leur pays aux dépens des catholiques par les conquêtes qui devaient être la suite des

قاله.

HISTOIRE

DE

LA SUISSE.

CHAPITRE XXXIII.

SECONDE GUERRE DE RELIGION, DITE GUERRE DE CAPPEL. — MORT DE ZWINGLE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE WENGI, AVOYER DE SOLEURE.

(1531-1533.)

Les Zuricois montraient des dispositions de plus en plus inquiétantes. Tous voulaient la guerre, quoique par des motifs différens : les uns, animés d'un zèle exalté pour la nouvelle doctrine, croyaient devoir sacrifier leur sang et leurs biens pour la propager dans la Suisse; d'autres songeaient à accroître la puissance de leur pays aux dépens des catholiques par les conquêtes qui devaient être la suite des

HISTOIRE

DE

LA SUISSE.

CHAPITRE XXXIII.

SECONDE GUERRE DE RELIGION, DITE GUERRE DE CAPPEL. — MORT DE ZWINGLE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE WENGI, AVOYER DE SOLEURE.

(1531-1533.)

Les Zuricois montraient des dispositions de plus en plus inquiétantes. Tous voulaient la guerre, quoique par des motifs différens : les uns, animés d'un zèle exalté pour la nouvelle doctrine, croyaient devoir sacrifier leur sang et leurs biens pour la propager dans la Suisse; d'autres songeaient à accroître la puissance de leur pays aux dépens des catholiques par les conquêtes qui devaient être la suite des

HISTOIRE

DE

LA SUISSE.

CHAPITRE XXXIII.

SECONDE GUERRE DE RELIGION, DITE GUERRE DE CAPPEL. — MORT DE ZWINGLE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE WENGI, AVOYER DE SOLEURE.

(1531-1533.)

Les Zuricois montraient des dispositions de plus en plus inquiétantes. Tous voulaient la guerre, quoique par des motifs différens : les uns, animés d'un zèle exalté pour la nouvelle doctrine, croyaient devoir sacrifier leur sang et leurs biens pour la propager dans la Suisse; d'autres songeaient à accroître la puissance de leur pays aux dépens des catholiques par les conquêtes qui devaient être la suite des

١٥هـ.

HISTOIRE

DE

LA SUISSE.

CHAPITRE XXXIII.

SECONDE GUERRE DE RELIGION, DITE GUERRE DE CAPPEL. — MORT DE ZWINGLE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE WENGI, AVOYER DE SOLEURE.

(1531-1533.)

Les Zuricois montraient des dispositions de plus en plus inquiétantes. Tous voulaient la guerre, quoique par des motifs différens : les uns, animés d'un zèle exalté pour la nouvelle doctrine, croyaient devoir sacrifier leur sang et leurs biens pour la propager dans la Suisse; d'autres songeaient à accroître la puissance de leur pays aux dépens des catholiques par les conquêtes qui devaient être la suite des

progrès de la réformation dans les bailliages communs; d'autres enfin voyaient dans la guerre un moyen d'abattre un parti qui leur donnait de l'ombrage : car Zurich même renfermait encore dans son sein un certain nombre d'hommes secrètement attachés au culte de leurs pères, soit par conviction, soit par haine pour l'austérité des pasteurs évangéliques, qui poursuivaient sans relâche la licence des mœurs, fulminaient contre la corruption des grands et le scandale des pensions étrangères.

Les Bernois, au contraire, ne désiraient que la paix; tous leurs conseils tendaient à ramener les co-religionnaires à des sentimens pacifiques. Ils n'étaient pas encore sûrs de la tranquillité de leur propre pays, et la distance où ils étaient de Saint-Gall ne leur permettait pas d'espérer le moindre avantage de la sécularisation de cette abbaye. Ils représentèrent aux Zuricois que, sans pousser les choses aux dernières extrémités, il leur suffirait de fermer leurs marchés aux cantons forestiers pour les forcer à observer scrupuleusement les conditions du traité de paix, et obtenir d'eux toutes les satisfactions convenables. Les Zuricois repoussèrent ce conseil; ils répondirent qu'un pareil moyen n'amène-

rait aucun résultat, et aurait tout l'odieux d'une guerre. On se prépara donc à la guerre : les Zuricois avec une aveugle précipitation, les Bernois avec une répugnance et une lenteur qui en compromirent également le succès.

A la vue de ces préparatifs menaçans, les cinq cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald et Zoug, dirent aux cantons de Zurich et de Berne : « Vous propagez chaque jour « votre nouveau culte par la ruse et par la violence : devons-nous souffrir que la sainte foi « de nos ancêtres disparaisse entièrement du sol « qu'ils nous ont transmis en héritage? Vous « nous aliénez nos sujets; vous encouragez les « rebelles; vous avez souffert que les révoltés « du Rhinthal osassent outrager le bailli d'Underwald; dans ce moment même, sous vos « yeux, ils le retiennent prisonnier dans la « maison de ville d'Altstaetten. Vous avez dé-« pouillé l'abbé de Saint-Gall de ses droits et de « ses biens. Nous avons invoqué le droit fédé-« ral, et vous avez été sourds à nos réclama-« tions. Nous vous adressions des paroles de « paix, et vous nous fermez vos marchés. Que « l'épée décide entre vous et nous, puisque vous « l'avez voulu. Dieu sera notre arbitre ! »

Après cette déclaration énergique, les cinq cantons déployèrent l'étendard. Ils firent marcher huit mille hommes sur Zoug et les bailliages libres. Déjà une faible avant-garde zuricoise s'était postée à Cappel, sur les confins des cantons de Zurich et de Zoug. Le principal corps d'armée des Zuricois, auquel Zwingle avait voulu se joindre, devait la suivre de près. Les Bernois, arrêtés à Lentzbourg, demeuraient dans l'inaction, attendant des ordres. Le 12 octobre 1531, les catholiques se présentèrent devant Cappel. Trois cents des plus braves se précipitèrent dans les rangs des Zuricois : leur exemple entraîna le reste; le combat fut long et meurtrier. Le corps d'armée zuricois était encore de l'autre côté de l'Albis quand l'action s'engagea; il n'arriva que tard et fatigué par la marche. Des deux côtés on combattit avec une valeur digne d'une cause moins déplorable. Plus de six cents Zuricois furent tués : Zwingle fut trouvé parmi les morts; le reste s'enfuit. Les vainqueurs, après avoir poursuivi les fuyards jusqu'à l'entrée de la nuit, retournèrent sur le champ de bataille, rendirent grâces à Dieu de cette désastreuse victoire, et pillèrent le camp abandonné par les Zuricois.

Cette défaite n'avait point éteint l'ardeur guer-

rière de leurs adversaires : dès le lendemain, on vit les hauteurs de l'Albis couvertes de soldats de l'armée des réformés. Les Bernois, qui avaient réuni des forces considérables près de Bremgarten, allèrent piller le couvent de Muri. Les Zuricois s'avancèrent jusqu'à la montagne de Zoug : plusieurs détachemens de leur armée devaient se porter de là sur Notre-Dame-des-Ermites, pour piller cette riche abbaye ; mais Jean Hug, fils de l'avoyer de Lucerne, les surprit avec six cents hommes d'élite, avant le point du jour (24 octobre), sur le mont Gubel, près de Menzigen, et les mit en déroute après un combat de courte durée. Le courage des Zuricois n'était point à l'épreuve de ce nouveau revers ; leur ville fut plongée dans le deuil et la consternation : vingt-six membres de leur grand et de leur petit conseils avaient perdu la vie dans ces deux batailles. Les Grisons réformés, déjà en marche pour les renforcer, s'arrêtèrent à Uznach ; les Glaronnais évangéliques voulurent demeurer neutres ; les habitans du Toggenbourg demandèrent à négocier avec les cantons catholiques protecteurs de l'abbaye de Saint-Gall. Zurich, abandonné de ses alliés, vit qu'il ne lui restait plus d'autre ressource que de faire la paix.

Les cinq cantons montrèrent une modération qu'on était loin d'attendre d'un ennemi victorieux : ils offrirent la paix à des conditions équitables ; ils se bornèrent à exiger que les deux religions jouissent d'une complète égalité de droits dans les bailliages communs. Un jugement arbitral devait prononcer plus tard sur les frais de la guerre. La paix fut conclue le 16 novembre, en plein air, dans le hameau de Teinikon[1], au-dessous de la forêt du Breitholtz. Les Bernois s'empressèrent d'accéder à ce traité. Un grand nombre d'entre eux étaient encore attachés, au fond du cœur, à l'Eglise romaine. On vit même, peu d'années après, le général bernois Sébastien de Diesbach quitter sa patrie, et aller s'établir à Fribourg pour y abjurer la religion réformée.

La paix conclue, les cinq cantons catholiques songèrent à exiger une satisfaction des Soleurois pour les secours qu'ils avaient fournis aux Bernois pendant la guerre. La plupart des communes du canton de Soleure avaient embrassé la réformation et tenaient pour les Bernois. Dans le chef-lieu, le conseil et la bourgeoisie étaient encore partagés à ce sujet, et cette dissidence religieuse

[1] Dans le canton de Zoug. T.

donnait lieu à des querelles et des persécutions fréquentes. Mais lorsque les cinq cantons eurent sommé les Soleurois de leur payer une indemnité de mille florins, ou de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, la plupart des habitans prirent sans hésiter ce dernier parti. Dans la capitale, les catholiques prirent même les armes contre les réformés, pour les contraindre à abjurer : ils braquèrent une pièce de canon devant une maison où les réformés étaient occupés à délibérer. Déjà le coup meurtrier allait partir, quand tout à coup un homme perce la foule, et présentant sa poitrine devant la bouche du canon : « Barbares, s'écrie-t-il, si le sang de vos concitoyens doit couler par vos mains, voici le mien, « répandez-le le premier ! » A cette vue, les furieux frémissent ; ils ont reconnu, dans le héros dont le patriotique dévouement enchaîne leur bras, leur vénérable avoyer Wengi. Le sang ne coula point ; mais les réformés de la ville, résolus à tout sacrifier plutôt que d'abandonner leur croyance, quittèrent leur pays et allèrent s'établir dans d'autres contrées de la Suisse. Le catholicisme fut solennellement rétabli dans le canton de Soleure, dont trente-quatre communes avaient déjà embrassé la religion réformée.

Tels furent les principaux résultats de cette guerre civile, connue en Suisse sous le nom de Guerre de Cappel; mais ce ne furent pas les seuls. L'abbé de Saint-Gall fut réintégré dans tous ses droits; les progrès de la réformation furent arrêtés à jamais dans les bailliages communs; les catholiques même, abusant de la prépondérance que leur avait donnée la victoire, rétablirent leur culte par la force dans plusieurs lieux dont les réformés partageaient avec eux la souveraineté.

CHAPITRE XXXIV.

GENÈVE SECOUE LE JOUG DE LA SAVOIE. — CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD PAR LES BERNOIS. (1533-1558.)

Dans les temps où ces troubles religieux désolaient la Suisse, la réformation continuait à se répandre dans les contrées voisines, et y devenait trop fréquemment le germe de funestes divisions. Chez les Grisons, une partie des communes demeura fidèle à l'ancienne croyance, une partie embrassa la nouvelle, sans que la contrainte influât sur leur choix. Le culte évangélique avait fait de grands progrès dans le Valais. Il comptait de nombreux partisans à Sion et à Louèche, où le zélé théologien Thomas Plater avait prêché la réforme. Dans le pays de Vaud, Lausanne et les autres villes, ainsi que la plupart des villages situés sur les bords

du lac Léman, se séparèrent de l'Eglise romaine. La même révolution s'opéra à Genève, mais elle y fut marquée par de violentes agitations intestines. Les dissensions religieuses vinrent se mêler aux dissensions politiques qui troublaient depuis long-temps cette cité, et ajoutèrent à la fureur des partis.

Genève était déjà à cette époque une ville belle et populeuse, florissante par les sciences, les arts et l'active industrie de ses habitans. Deux fois cette antique cité du pays des Allobroges avait été détruite au temps des empereurs romains, et deux fois elle s'était relevée de ses ruines. Aujourd'hui même encore on retrouve les vestiges d'anciens pavés sous le pavé de ses rues. Après la chute de l'empire romain, Genève fut souvent la résidence des rois de Bourgogne; plus tard, sous la domination des Francs, les Bourguignons y tinrent fréquemment leurs Etats provinciaux.

Depuis les temps les plus reculés, Genève avait des évêques dont la puissance spirituelle s'exerçait sur un diocèse fort étendu. Ils portaient le titre de prince, possédaient de vastes domaines, jouissaient d'importantes prérogatives et du droit de souveraineté sur la ville, qui leur

avait été concédé par les rois francs [1]. Ces rois avaient délégué l'exercice de leurs autres droits aux comtes de Génevois, leurs fondés de pouvoir à Genève. Mais ces comtes avaient insensiblement réussi à s'approprier ces droits, et à rendre leurs fonctions héréditaires (880). Non seulement ils en étaient venus à considérer tout le Génevois, à l'exception des propriétés de l'évêque, comme leur patrimoine, mais ils s'étaient constitués de leur chef vidames [2], ou représentans de l'évêque pour l'exercice de ses droits temporels. Ces usurpations furent un principe de rivalités et de querelles perpétuelles entre les évêques et les comtes. La bourgeoisie de Genève gagna à cette lutte; les deux partis achetaient son appui par des concessions et des faveurs qui tournaient au profit de son indépendance, et qui la mirent à la fin en état de former elle-même un troisième parti redoutable (1090).

Les choses en étaient là, lorsqu'un voisin ambitieux et puissant songea à profiter de ces divi-

[1] On ne connaît aucun acte authentique qui confère ce droit de souveraineté à l'évêque de Genève, antérieurement à une bulle de l'empereur Frédéric Barberousse, datée de l'an 1162. T.

[2] Du latin *Vice-dominus*. T.

sions pour étendre sa domination sur Genève. La bourgeoisie avait appelé le comte de Savoie, Amédée V, à son secours contre le comte de Génevois (1287), et lui avait cédé une partie des droits que ce dernier exerçait dans la ville. Amédée et ses successeurs aspirèrent à les réunir tous entre leurs mains. Ils tentèrent d'abord de supplanter les comtes de Génevois : puis, cette dernière maison étant venue à s'éteindre, ils achetèrent ses domaines (1401) et héritèrent de ses prétentions. Ce fut à cette époque qu'ils s'arrogèrent le titre de ducs qui donnait une plus haute idée de leur puissance.

Dès ce moment la bourgeoisie de Genève eut en eux les plus dangereux ennemis de ses libertés. Ils ne tardèrent pas en effet à subordonner la puissance des évêques à la leur, en ayant toujours soin de faire placer sur le siége épiscopal un prince de leur maison. Un heureux concours de circonstances sauva l'indépendance des Génevois. Quelques années après la guerre de Bourgogne (1493), un de ces évêques fit un traité d'alliance défensive avec les villes de Berne et de Fribourg, et y fit expressément comprendre la bourgeoisie de Genève. Cette alliance, dont les Génevois devaient retirer dans la suite de si

grands avantages, les plaçait sous la protection de deux cantons leurs voisins, et leur offrait une sauve garde contre les atteintes que les ducs de Savoie et les évêques pourraient porter à l'avenir à leurs libertés [1].

Un frivole incident accéléra le moment où cette garantie allait devenir nécessaire (1517). Un homme du peuple, irrité contre le juge épiscopal nommé Gros, se vengea de lui en coupant le jarret de la mule qui lui servait de monture. L'auteur de cette brutale espiéglerie et d'autres étourdis qui en voulaient au juge, firent promener le jarret de l'animal mutilé dans les rues de la ville par un idiot qui avait l'ordre de crier de toutes ses forces : « Achetez, achetez de la « grosse bête! » Cette insultante allusion au nom de Gros fut un nouvel outrage pour le juge épiscopal. Il traduisit les coupables devant le tribunal de l'évêque. L'évêque fit grâce à tous les accusés, à l'exception de Jean Pécolat qu'il fit mettre en prison, et de Philibert Berthelier qui

[1] Le premier traité d'alliance entre le peuple de Genève et les Fribourgeois ne remonte qu'à l'année 1519; celui de Genève avec Berne fut conclu en 1526. Le traité dont il est question ici n'était qu'un simple traité de paix. T.

se réfugia à Fribourg [1]. Là-dessus, il s'éleva un débat assez vif pour savoir à quel tribunal Pécolat ressortissait ; la ville le réclamait comme son justiciable ; l'affaire présenta de grandes difficultés, et fut successivement portée devant le duc, l'évêque, l'archevêque et le pape.

Cependant Berthelier n'était pas demeuré oisif à Fribourg ; revêtu des pleins pouvoirs de ses compatriotes, il y resserra les liens d'amitié qui unissaient Fribourg et Genève. Il retourna de là dans sa patrie, muni d'un sauf-conduit, et fit ratifier le nouveau traité d'alliance avec Fribourg (6 février 1519). Le duc en fut tellement irrité, qu'il fit mettre à mort à Turin quelques Génevois qui traversaient ses Etats. Dès ce moment, Genève fut partagée en deux factions entre lesquelles toute réconciliation devint impossible ; l'une était celle des partisans de la confédération suisse, l'autre celle des partisans du duc de Savoie. Ces derniers, qui ne formaient qu'un petit nombre, étaient désignés sous le nom avili de Mameloucks ; les autres s'étaient donné le nom de Huguenots, pris dans son accep-

[1] Pécolat fut mis en jugement pour un autre sujet ; il était faussement accusé d'avoir voulu empoisonner l'évêque. T.

tion primitive, c'est-à-dire dans le même sens que le mot allemand dont il dérive, et qui signifie confédérés.

On chercha vainement à élever auprès de la diète suisse des difficultés au sujet de l'alliance qui venait d'être conclue. On ne put parvenir à la faire rompre; alors le duc irrité, s'obstinant à voir des sujets rebelles dans les huguenots de Genève, les traita avec tant de rigueur, qu'un grand nombre s'enfuirent à Fribourg et à Berne. Il fit arrêter et exécuter Berthelier; la noblesse savoyarde fut autorisée à exercer toute espèce de vexations contre les Génevois. A toutes ces causes de troubles et de haines se joignaient les scissions religieuses que la réformation avait fait naître. La plupart des huguenots avaient embrassé la doctrine évangélique; François Bonnivard, prieur de Saint-Victor, chaud partisan de la liberté, fut un des premiers qui prêchèrent à Genève contre le pape. Le duc de Savoie et l'évêque n'en furent que plus ardens à persécuter les Génevois. Berne et Fribourg comprirent alors que le moment était venu de secourir leurs alliés; ils firent entrer dans le pays de Vaud une armée forte de douze mille hommes, qui s'avança jusqu'à Morges (1530), traitant sans mé-

nagement cette contrée sujette du duc de Savoie. Mais une députation du Valais et de dix cantons de la Suisse vint interposer sa médiation et engagea l'armée bernoise et fribourgeoise à se retirer [1]. On conclut un traité de paix à Saint-Julien [2], par lequel le duc promit de respecter les droits des Génevois, sous peine de perdre le pays de Vaud; tandis que Genève s'engageait de son côté à ne porter aucune atteinte aux droits du duc de Savoie, sous peine de voir rompre son alliance avec les Suisses.

Cette paix ne ramena point le calme dans Genève. Le duc, plus exaspéré que jamais, poursuivait le cours de ses persécutions. La haine devint de jour en jour plus violente entre les catholiques et les réformés. La fureur des partis éclata plus d'une fois par des assassinats; mais les huguenots maintinrent dans cette lutte leur supériorité. Le duc et l'évêque formèrent enfin le projet de surprendre la ville à main

[1] Les historiens génevois disent positivement que l'armée fribourgeoise et bernoise fit son entrée à Genève le 10 octobre, et y demeura jusqu'après la conclusion du traité de paix. T.

[2] Bourg de Savoie, à moins de deux lieues de Genève, chef-lieu de la province dite de Carouge. T.

armée; mais la vigilance et la bravoure des citoyens firent échouer cette tentative [1]. L'évêque, craignant le ressentiment du peuple, quitta la ville et alla établir sa résidence en Bourgogne. Les Génevois se félicitèrent de son départ; ils embrassèrent alors ouvertement la religion réformée (1535), déclarèrent l'évêque déchu de ses droits de souveraineté, et se proclamèrent république indépendante.

Il y avait de l'audace et de la grandeur dans cette démarche; le succès la justifia. Genève demeura libre, et vit fleurir dans son sein la religion réformée. Le savant théologien français Jean Calvin de Noyon vint se fixer dans cette ville [2] : c'était un homme également versé dans la science de la religion et dans celle de la politique, et animé d'un zèle ardent pour les progrès de la réformation. Non seulement il organisa à Genève le nouveau culte, mais il réprima

[1] La tentative dont il s'agit est postérieure au départ de l'évêque. Elle eut lieu en 1534. L'évêque avait quitté Genève l'année précédente. T.

[2] Calvin vint à Genève, pour la première fois, en 1536; il ne s'y établit définitivement qu'en 1541. La réformation avait été prêchée à Genève par Guillaume Farel et Antoine Saunier. T.

par une surveillance rigide la licence des mœurs fort relâchées à cette époque, et contribua par des institutions pleines de vigueur à consolider la république naissante. Il acquit à la fin une telle influence à Genève que ses moindres volontés étaient des ordres. Les Suisses, les Français et les Allemands rendirent à l'envi hommage à la supériorité de son génie, en donnant aux réformés le surnom de calvinistes.

Cependant les Mameloucks exilés de Genève, joints à la noblesse savoyarde du pays de Vaud, pressaient vivement cette ville. Berne déclara alors la guerre au duc de Savoie pour le punir d'avoir violé le traité de Saint-Julien [1]. Au mois de janvier 1536, sept mille Bernois entrèrent dans le pays de Vaud, soumirent dans l'espace de onze jours tout le pays depuis Morat jusqu'à Genève, arrivèrent dans cette ville où ils furent reçus comme des libérateurs, expulsèrent l'évêque de Lausanne, s'emparèrent pour leur compte de ses biens et de ses priviléges, et se rendirent ainsi maîtres de tout le pays de Vaud [2].

[1] Fribourg avait rompu avec Genève à l'occasion de la réformation. T.

[2] Ils conquirent en même temps la plus grande partie du

Cette conquête leur coûta encore moins de peine que ne leur en avait coûté jadis celle de l'Argovie. Le duc de Savoie, alors engagé dans une guerre malheureuse avec le roi de France, ne pouvait opposer aucune résistance à ses nouveaux ennemis. La noblesse savoyarde était impuissante. Les villes et les campagnes se soumirent avec empressement aux Bernois, parce qu'elles avaient eu fréquemment lieu de se plaindre du gouvernement savoyard, et qu'elles étaient mécontentes des Etats du pays dans lesquels leurs représentans, tout entiers au soin de leurs intérêts privés, avaient cessé de s'occuper de ceux du peuple.

Cette conquête des Bernois éveilla la jalousie des Fribourgeois et des Valaisans : ces derniers voulurent prendre part à la guerre et aux fruits de la victoire. Les Valaisans prirent possession de tout le Chablais oriental jusqu'à la Dranse : les Fribourgeois s'emparèrent des comtés de Rue et de Romont. Les Bernois ne mirent aucun obstacle à ces conquêtes, afin de ne point être troublés dans les leurs, et de demeurer

Chablais, ainsi que le pays de Gex. Ces deux provinces furent rétrocédées plus tard à la maison de Savoie. T.

tranquilles possesseurs de la majeure partie du territoire enlevé à la Savoie. Pour s'y maintenir encore plus sûrement, ils introduisirent partout le culte réformé, divisèrent le pays en huit districts auxquels ils préposèrent des baillis bernois, et créèrent pour tout le pays de Vaud ou Roman, dont le français était la langue, un trésorier spécial chargé de l'administration des propriétés publiques et du recouvrement des revenus du souverain : un petit nombre de lieux seulement conservèrent leurs anciennes franchises. La ville de Lausanne demeura en possession de la plus grande partie des priviléges importans dont elle avait joui, et forma une espèce de ville libre sous la protection des Bernois. Berne avait déjà fait précédemment à deux reprises la conquête du pays de Vaud : la première fois, à l'occasion de la guerre de Bourgogne; la seconde, immédiatement avant la paix de Saint-Julien. La première invasion lui avait valu l'acquisition du gouvernement d'Aigle; la seconde ne lui avait procuré aucun agrandissement de territoire. Cette troisième invasion eut des résultats plus brillans et plus durables : le pays de Vaud lui demeura dès lors en propriété.

Berne et Fribourg firent bientôt après (1555) l'acquisition des terres possédées par les comtes de Gruyères. Ces seigneurs, long-temps riches et puissans, se refusèrent constamment à rendre hommage aux Bernois et aux Fribourgeois pour les vastes propriétés qu'ils avaient dans le pays de Vaud. Mais les deux cantons profitèrent habilement du dérangement de fortune de cette maison appauvrie et obérée, pour acheter tous les titres de ses créanciers, et devenir acquéreurs de ses domaines. Fribourg entra en possession de la seigneurie de Gruyères : Berne eut pour sa part les districts d'Oron, de Rougemont, de Gessenay, et quelques autres domaines enclavés dans ses nouvelles possessions.

Berne, par ces acquisitions, doubla l'étendue de son territoire, et devint l'Etat le plus puissant de la Suisse. Sa grandeur fut l'ouvrage de la politique habile de ses chefs, du patriotisme, de l'énergie et de la bravoure de ses citoyens.

CHAPITRE XXXV.

TROUBLES RELIGIEUX DANS LES BAILLIAGES ITALIENS, DANS LE PAYS DES GRISONS ET D'AUTRES CONTRÉES. — DISPUTES AU SUJET DU CALENDRIER. — LIGUE D'OR OU DE BORROMÉE. (1558-1586.)

Genève affranchie s'éleva à la faveur de son indépendance à un haut degré de prospérité; sans autres domaines que la petite étendue de territoire qui entourait ses murailles, elle ne tarda pas à obtenir par son industrie et ses lumières un rang honorable parmi les villes de la Suisse. Néanmoins, les troubles continuels qui agitaient cette cité empêchèrent les confédérés de l'admettre au nombre des cantons; ces troubles étaient en partie l'effet de cette inquiétude naturelle aux peuples qui jouissent pour la première fois de la plénitude de la liberté, en partie l'effet de la rigueur inflexible et du zèle intolérant de Calvin. Ce réformateur abusait de l'autorité dont il jouissait à Genève

pour persécuter tous ceux qui n'adhéraient pas à ses opinions. L'exil et les supplices furent souvent le sort réservé à ses adversaires.

Berne seule demeura fidèlement attachée à Genève. Ces deux Etats renouvelèrent à perpétuité leur alliance en 1558. Genève y trouvait une garantie de son indépendance et un secours assuré contre ses ennemis tant extérieurs qu'intérieurs; Berne, de son côté, en se liant étroitement avec Genève, trouvait dans cette ville un avant-poste redoutable contre la Savoie, un point d'appui utile pour conserver le pays de Vaud et tenir en respect ses nouveaux sujets, s'ils essayaient de réclamer des franchises qu'elle n'était nullement disposée à leur accorder.

Cependant les dissensions religieuses qui divisaient les confédérés et leurs sujets avaient pénétré jusqu'au delà du Saint-Gothard, et allumé la discorde dans les bailliages italiens. On comptait, en particulier, dans le bailliage de Lugano, un grand nombre de partisans de la réforme; ils appartenaient pour la plupart aux familles les plus riches et les plus considérées du pays. Les théologiens Lælius et Faust Socin avaient prêché dans ces contrées une doctrine

bien autrement indépendante que celle de Zwingle et de Calvin; mais ils furent expulsés, et leurs sectateurs bannis ou mis à mort. Après eux, Beccaria s'établit à Locarno pour y prêcher la réforme : le bailli catholique le fit mettre en prison, mais les réformés assaillirent le château et firent élargir le prisonnier. Là-dessus, le bailli, avec l'autorisation des sept cantons catholiques co-propriétaires du pays, ordonna aux réformés d'aller à la messe, et en exila un grand nombre. Les cantons réformés qui avaient aussi part à la souveraineté de ces bailliages, réclamèrent contre cette infraction au traité de paix. Les catholiques prétendirent à leur tour que le traité ne s'étendait pas à ces bailliages, et que la pluralité des voix devait prévaloir dans cette occasion : ils continuèrent donc à persécuter les réformés. Le nonce du pape encourageait de tout son pouvoir ces violences. Tous les réformés furent bannis en masse de Locarno au mois de mars 1555. Réunis dans l'hôtel-de-ville, ils écoutaient la lecture de leur arrêt dans un silence respectueux, quand tout à coup le nonce du pape entrant dans la salle, s'écria avec l'accent de la fureur : « Cet arrêt est trop doux. « Les coupables ont mérité que l'on confisque

« leurs biens, et qu'on leur enlève même leurs « enfans. » Mais cette proposition barbare fut repoussée avec horreur par les députés des cantons catholiques ; leurs cœurs n'étaient point encore sourds à la voix de l'humanité méconnue par ce prêtre féroce ; ils refusèrent unanimement de révoquer leur sentence.

Les exilés, suivis de leurs femmes et de leurs enfans, quittèrent tristement les riantes campagnes et le beau ciel de leur patrie, pour aller traverser d'âpres montagnes au milieu des rigueurs de la saison, et attendrir leurs frères les réformés de la Suisse par le spectacle de leurs souffrances. L'humanité des cantons évangéliques s'empressa de leur prodiguer des secours. Partout ils furent accueillis avec une hospitalité vraiment chrétienne ; plus de cent de ces infortunés trouvèrent un asile à Zurich. Il se trouvait parmi eux des hommes riches et distingués par leur savoir, tels que les Orelli, les Muralt, et d'autres dont les familles fleurissent encore de nos jours dans cette ville. Ils apportèrent à Zurich l'art de tisser la soie, y établirent des moulins à soie, des teintureries, et une industrie à laquelle Zurich a dû en grande partie sa célébrité.

Tout porte à croire que les Suisses, malgré les scissions religieuses qui les divisaient depuis près d'un demi-siècle, seraient parvenus à rétablir la concorde au sein de leur patrie, s'ils se fussent montrés moins dociles aux conseils perfides des étrangers. Malheureusement, à la même époque, des guerres de religion désolaient aussi l'Allemagne et la France; les souverains engagés dans ces guerres intriguaient en Suisse auprès de leurs co-religionnaires par l'organe de leurs ambassadeurs pour les attacher à leur parti et les engager sous leurs drapeaux. Ces agens étrangers ne négligeaient rien pour semer la désunion entre les cantons réformés et les cantons catholiques. Les prêtres des deux côtés entretenaient l'effervescence des esprits; les cantons réformés s'abstinrent prudemment de prendre aucune part aux querelles étrangères [1]; les cantons catholiques eurent moins de sagesse : ils cédèrent aux instigations du nonce papal et à l'appât de l'or que les émissaires étrangers, et surtout l'ambassadeur de France, faisaient

[1] Cette sage résolution n'empêcha pas les cantons protestans, à l'exception du seul canton de Zurich, d'accéder en 1582 à une capitulation militaire avec le roi de France Henri III. T.

briller à leurs yeux pour les séduire. Ils conclurent en 1553, avec le roi de France Henri II, un de ces traités connus sous le nom spécial de capitulations, par lequel ils s'engageaient à entretenir un certain nombre d'hommes de troupes à la solde de ce prince. Ils lui fournirent en une seule année un corps de dix mille hommes, qui furent suivis d'année en année de renforts considérables. Les Suisses combattirent avec gloire sur le sol de l'étranger; mais leur sang ne coula point pour la patrie, et le récit de leurs faits d'armes n'appartient point à l'histoire de la nation. Laissons aux étrangers le soin de célébrer des exploits qu'ils ont salariés.

Ennemi naturel des cantons réformés, le nonce du pape en Suisse travaillait sans relâche à leur perte. Il songeait à faire rentrer Genève, et peut-être même le pays de Vaud, sous la domination de la Savoie. Il est permis de croire que certains cantons réformés auraient eux-mêmes donné les mains à ce projet afin d'affaiblir la prépondérance de Berne. La politique habile des Bernois déjoua ces menées; lorsque le duc de Savoie Emmanuel-Philibert réclama en 1564 le pays de Vaud, les Bernois, comprenant le danger de leur situation, prévinrent

des pertes plus considérables en faisant le sacrifice volontaire du pays de Gex et de toute la partie du Chablais qu'ils avaient conquise en 1536. En échange, le duc de Savoie renonça par un traité signé à Lausanne à toutes ses prétentions sur le pays de Vaud, sous la réserve des anciennes libertés dont les habitans avaient joui sous la maison de Savoie. Le roi de France se rendit garant de ce traité qui assura aux Bernois la tranquille possession du reste de leurs conquêtes.

Genève, maintenant isolée au milieu de ses ennemis, demeurait en butte à leurs attaques. Berne ne cessa point de s'intéresser à son sort; mais les Génevois furent surtout redevables de leur salut à leur esprit public et à leur héroïque valeur. Ils surent repousser à la fois et les dangers et les intrigues qui menaçaient à chaque instant leur précaire existence; ils se fortifièrent en 1584 par une alliance perpétuelle avec le canton de Zurich.

De tous les défenseurs du Saint-Siége, aucun n'avait jamais exercé en Suisse une influence aussi active que l'archevêque de Milan et cardinal Charles Borromée; peu d'hommes, il est vrai, étaient plus propres que lui à concevoir et

à exécuter de grandes choses; jeune, ardent, catholique enthousiaste, il avait tous les talens qui servent l'ambition, avec toutes les vertus qui peuvent s'allier à l'intolérance. Opposer une digue indestructible au torrent des nouvelles doctrines, raffermir sur ses bases l'antique édifice de l'Eglise catholique prêt à s'écrouler, telle fut la tâche à laquelle il consacra sa vie. Aussi long-temps qu'il se borna à réformer les abus de l'Eglise catholique et à épurer les mœurs de son clergé, les hommes religieux ne purent qu'applaudir à son zèle; mais lorsqu'il employa son influence à agiter la Suisse et à y attiser le feu de la discorde, les amis de la paix et les vrais patriotes cessèrent d'admirer ses vertus, pour ne plus voir en lui qu'un fanatique dangereux.

Charles Borromée arriva dans la Valteline au moment où les Grisons s'occupaient à y instituer des écoles réformées; il s'efforça par des menées sourdes, mais actives, à contrarier leur projet. Il eût désiré armer les catholiques du pays des Grisons contre leurs concitoyens réformés; mais dans toute cette contrée, excepté à la cour de l'évêque de Coire, il reçut un accueil très froid. Les Grisons étaient déjà las de ces querelles de religion dans lesquelles cha-

cun avait reconnu qu'il s'agissait en dernier résultat bien moins de la cause de la religion que des intérêts rivaux des grandes familles. On ne comptait déjà que trop de victimes de l'intolérance dans cette contrée. Le baron Jean Planta de Rhæzuns, condamné par des juges iniques, avait péri sur l'échafaud en 1572, et plus d'un vertueux citoyen avait subi pour la cause de la religion l'exil, la confiscation, l'infamie ou la mort. Le bon sens et la loyauté du peuple Grison commençaient à réprouver ces violences.

Lorsque le cardinal Borromée se rendit en Suisse, il reçut l'accueil le plus distingué dans les cantons catholiques. Pour suppléer à l'insuffisance des écoles de ces cantons, il institua un séminaire à Milan en faveur des jeunes catholiques; il introduisit l'usage d'entretenir constamment en Suisse un nonce du pape. Cette innovation mécontenta les réformés : ils prévoyaient que ce serait pour eux une source intarissable de tracasseries. Un nonce s'étant présenté à Berne dans l'hiver de 1580, le gouvernement lui intima l'ordre de quitter la ville, et les enfans le poursuivirent dans les rues à coups de pelottes de neige.

La lutte qui mettait aux prises les catholiques

et les réformés occupait à cette époque l'Europe presque entière. L'Espagne, la Savoie et l'Autriche soutenaient chaudement les intérêts du pape; en France, le parti des huguenots ou des réformés avait presque la supériorité : tandis que le pape cherchait à engager le monde catholique tout entier dans une guerre d'extermination contre les réformés, le cardinal Borromée, enflammant le zèle des Suisses, les pressait d'organiser chez eux une ligue puissante pour le maintien de l'Eglise catholique. Un incident peu important en lui-même accéléra cette dangereuse combinaison : ce fut la contestation qui s'éleva entre les Suisses au sujet de l'adoption du nouveau calendrier réformé par le pape Grégoire XIII, en 1582. Les réformés s'obstinèrent à le rejeter malgré sa supériorité sur l'ancien, comme une institution émanée du pape. Ce fut un double motif pour les catholiques d'en presser l'introduction : une querelle s'engagea à ce sujet, et faillit allumer une guerre civile; ce fut du moins un prétexte mis en avant pour accélérer la ligue dont l'archevêque de Milan avait donné la première idée. Les députés des sept cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zoug, Fribourg et So-

leure, réunis dans la ville de Lucerne, y jurèrent, le 10 octobre 1586, un traité d'alliance qu'on nomma la Ligue de Borromée ou la Ligue d'Or [1]. Cette fédération religieuse, dont la tendance hostile n'était pas équivoque, rendit les deux partis encore plus irréconciliables qu'auparavant.

[1] Les Valaisans et l'évêque de Bâle prirent part à cette alliance, protégée au dehors par l'Espagne, le pape et la Savoie. T.

CHAPITRE XXXVI.

TROUBLES A MULHOUSE. — SÉPARATION DU CANTON D'APPENZELL EN DEUX DEMI-CANTONS. — ENTREPRISE DU DUC DE SAVOIE CONTRE GENÈVE. (1587-1603.)

Le premier effet de la ligue que venaient de former les catholiques fut, comme on pouvait s'y attendre, de relâcher les liens qui unissaient ces cantons à la confédération. L'étranger s'applaudit d'une désunion qui était son ouvrage, et en profita. L'ambassadeur d'Espagne, répandant l'or à pleines mains, réussit à négocier en 1587 un traité d'alliance entre le roi son maître et les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Underwald, de Zoug et de Fribourg. A la voix du nonce du pape, plus de huit mille Suisses catholiques allèrent servir en France contre les huguenots ou réformés; des envoyés des huguenots vinrent à leur tour implorer le secours des cantons évangéliques, et plusieurs mil-

liers de Suisses et de Grisons réformés partirent pour arroser de leur sang les plaines de la France. Les gouvernemens cantonaux fermaient volontairement les yeux sur ces enrôlemens : ainsi le même champ de bataille rassembla plus d'une fois des Suisses des deux croyances, s'entr'égorgeant pour mériter un vil salaire et assouvir leur haine fanatique.

Cette antipathie religieuse envenimait tout; les moindres incidens, sous son influence, amenaient des catastrophes : la ville de Mulhouse en Alsace en fit l'épreuve.

L'origine de Mulhouse remonte à des temps fort reculés. Depuis près de cinq siècles, elle tenait à l'empire d'Allemagne en qualité de ville libre impériale, et s'était successivement alliée dans le cours des deux derniers siècles avec Bâle, Berne, Fribourg et Soleure. Enfin, depuis l'année 1515, elle était considérée comme un état allié de la confédération, et avait séance et voix délibérative à la diète. Le hasard voulut qu'une famille de bourgeois de cette ville nommés Finninger eût un procès au sujet d'une portion de forêt avec d'autres bourgeois et le perdît. Dans son courroux, elle appela de cet arrêt aux autorités autrichiennes d'Einsisheim,

et de là à la diète suisse. Les cantons catholiques, à qui l'on avait fait envisager cet événement comme une occasion favorable de faire rentrer Mulhouse dans le giron de l'Eglise romaine, prirent parti pour la famille Finninger, et menacèrent le conseil de Mulhouse de rompre leur alliance avec cette ville. Le conseil, de son côté, recourut aux cantons évangéliques qui prononcèrent en sa faveur. Aussitôt les cantons catholiques et Appenzell renvoyèrent aux Mulhousois l'acte d'alliance, après en avoir arraché les sceaux. Là dessus, le parti des Finninger se souleva, gagna le peuple, et destitua le conseil en lui imputant la rupture de l'alliance avec la Suisse. Les cantons réformés essayèrent inutilement de faire accepter leur médiation et leur arbitrage. Voyant enfin que leurs représentations n'étaient pas écoutées, ils annoncèrent l'intention d'employer la force pour rétablir l'ordre. Sur cette menace, les bourgeois prirent les armes et appelèrent des soldats autrichiens à leur secours. Les cantons réformés de leur côté firent marcher des troupes contre Mulhouse sous les ordres du général d'Erlach : six cents Bâlois formaient l'avant-garde. Cependant l'artillerie tonnait du haut des remparts. Vers le milieu

de la nuit, les Suisses assaillirent et forcèrent les portes de la ville; on combattit de rue en rue; enfin les bourgeois furent vaincus, la garnison autrichienne désarmée et renvoyée, et les principaux auteurs de l'insurrection décapités. Enfin le calme fut rétabli. Depuis cette époque (1587), l'alliance de Mulhouse avec les cantons catholiques est demeurée à jamais rompue, et cette ville n'a jamais pu recouvrer son droit de séance à la diète.

Vers le temps où ces événemens se passaient à Mulhouse, le canton d'Appenzell était en proie à des troubles plus sérieux encore. Dans chacune des deux sections de ce canton, connues sous le nom de *Rhodes intérieurs et extérieurs*, les catholiques et les réformés avaient jusque là vécu en bonne intelligence les uns avec les autres; seulement dans les Rhodes extérieurs les réformés étaient les plus nombreux, dans les Rhodes intérieurs, au contraire, et dans le chef-lieu Appenzell, les catholiques étaient en majorité. Des capucins s'introduisirent dans le pays, et persuadèrent au peuple de ramener de force les réformés au culte catholique. Le landammann Meggelin, animé d'un zèle fanatique pour l'ancienne foi, donna lui-même le premier exem-

ple des persécutions; il fit comparaître vingt-sept jeunes gens de la religion réformée devant l'assemblée des deux conseils réunis [1] pour y rendre compte de leur croyance, après avoir eu soin de faire occuper les environs de l'hôtel-de-ville par une troupe de paysans catholiques. Dans le cas où ces jeunes gens refuseraient d'abjurer, un signal devait être donné par la fenêtre, le conseil devait lever promptement la séance, et livrer les réfractaires à la fureur des paysans; mais le complot avait été éventé : à l'instant où Meggelin, n'ayant pu ni persuader ni intimider ces jeunes gens, courait à la fenêtre pour donner le fatal signal, et où les membres de l'assemblée se précipitaient vers la porte, les vingt-sept réformés tirèrent des armes de dessous leurs manteaux, s'emparèrent de la porte et des fenêtres de la salle, et causèrent un tel effroi au landammann qu'ils le forcèrent à crier aux paysans de se retirer. Les paysans se dispersèrent, et les jeunes gens se retirèrent eux-mêmes sans essuyer aucun outrage.

De cette journée du 14 mai 1578 date une longue série de troubles et de violences. Les

[1] *Der grosse zwiefache Landrath*; littéralement : le Grand Conseil national double. T.

deux partis n'écoutèrent plus dès ce moment que les transports de leur haine mutuelle. Les réformés furent persécutés dans les rhodes intérieurs, les catholiques ne le furent pas moins dans les rhodes extérieurs où les réformés dominaient; on se faisait des prisonniers, on sonnait à chaque instant le tocsin, on courait aux armes; quelques hommes sages, effrayés des malheurs qui menaçaient leur patrie, parvinrent jusqu'à la fin à empêcher la guerre civile d'éclater. Lorsqu'après d'inutiles efforts ils virent qu'il n'était plus possible de ramener la concorde ni dans les conseils, ni dans les assemblées de communes, ni dans les assemblées nationales, ils proposèrent d'invoquer l'intervention fédérale comme un dernier moyen de salut. Malheureusement les cantons eux-mêmes étaient moins juges que parties : les catholiques soutinrent les catholiques; les réformés prirent le parti des réformés. Enfin les Appenzellois eux-mêmes trouvèrent le seul remède qui pût rendre la paix à leur pays; ce fut de partager leur territoire en deux parties distinctes, dont chacune aurait sa croyance, son administration et son tribunal. Cette salutaire mesure calma tout d'un coup les agitations qui déso-

laient le pays depuis dix ans. Le pacte de séparation fut signé le 8 septembre 1597; on partagea entre les deux populations le territoire, les tribunaux, les bannières, les sceaux et les armes de l'arsenal. Les réformés, au nombre de six mille trois cent vingt-deux, s'établirent dans les rhodes extérieurs; les catholiques, au nombre de deux mille sept cent quatre-vingt-deux seulement, se réunirent dans les rhodes intérieurs; mais, quoique divisées comme le haut et le bas Underwald, ces deux sections continuèrent néanmoins, comme celles de l'état d'Underwald, à ne former sous le rapport politique qu'un seul et unique canton.

Ce traité satisfit tout le monde : il n'y eut de mécontent que le seul landammann des rhodes intérieurs; cet homme, nommé Tanner, implacable ennemi des réformés, ne cessa d'intriguer pour susciter de nouvelles altercations entre les deux partis, dans l'espoir de les faire tourner à l'avantage des catholiques; il alla même jusqu'à solliciter l'intervention des cantons catholiques pour contraindre les rhodes extérieurs à accorder la jouissance des droits politiques à six ou sept de ses co-religionnaires qui étaient restés dans cette section du canton; mais il

échoua dans ses prétentions injustes : sa conduite le rendit à la fin si odieux dans sa propre patrie, qu'il fut destitué de sa charge, dépouillé de ses biens, et réduit à finir ses jours dans la mendicité. Il mourut misérablement en Thurgovie dans une étable où la pitié lui avait fait obtenir un asile.

Les guerres qui agitaient le reste de l'Europe vers la fin de cette période mirent pour quelque temps la Suisse à l'abri des tracasseries des rois et des princes voisins. Absorbés par de plus pressans intérêts, ces souverains n'eurent pas le temps de s'occuper des affaires de la Suisse, et de réaliser peut-être des projets funestes à son indépendance. Mais l'Espagne, maîtresse du Milanais, était alors en guerre avec la France; l'empereur soutenait une guerre difficile contre les Turcs; chacune de ces puissances sollicitait à l'envi le secours des Suisses; mais ceux-ci, soit défiance mutuelle, soit hésitation sur le parti à embrasser, résistèrent long-temps à toutes les instances. Ils essayèrent même de jouer le rôle de médiateurs entre l'Espagne et la France. Zurich adressa de pressantes sollicitations à l'empereur, et Lucerne au pape, pour les engager à ramener les deux puissances à des sentimens

pacifiques; le mauvais succès de ces démarches confirma les Suisses dans leur système de neutralité.

Enfin, Henri IV étant monté sur le trône de France, l'enthousiasme que ce prince brave et loyal sut inspirer pour sa personne à tous les partis, la promesse qu'il fit aux Suisses de leur payer chaque année quatre cent mille écus [1], en paiement des arrérages dus par la France, un million en argent comptant qu'il leur fit passer, gagnèrent à ce monarque les cœurs de tous les Suisses; ils contractèrent avec lui une alliance générale en 1602.

Cette alliance mécontenta le roi d'Espagne, le pape et le duc de Savoie, tous trois ennemis mortels du roi de France. Le duc de Savoie crut l'occasion favorable pour reconquérir la ville de Genève. Une armée savoyarde renforcée de troupes napolitaines et espagnoles aux ordres du général Brunaulieu fut chargée d'aller surprendre cette ville; toutes les précautions avaient été prises pour assurer le secret de l'expé-

[1] L'écu dont il s'agit ici est l'ancienne monnaie suisse appelée *Couronne*, valant l. 2, 50 c. de Suisse, soit fr. 3, 70 c. de France. T.

dition. Au milieu de la nuit du 11 au 12 décembre 1602 (c'était celle du solstice d'hiver), les assaillans s'avancèrent furtivement jusqu'au pied des remparts, et y dressèrent des échelles. Une partie de leur avant-garde était déjà parvenue au haut du mur, et ils se croyaient déjà maîtres de la place, lorsqu'une sentinelle génevoise, avertie par le bruit, lâcha son coup d'arquebuse. Un soldat de garde à la porte de la ville abattit la herse qui en défendait l'entrée. Des cris d'alarme retentirent à l'instant dans toute la ville: les citoyens, arrachés au sommeil, coururent sur les remparts, massacrèrent tous les ennemis qui avaient déjà pénétré dans la place, et rejetèrent le reste loin de leurs murs. Les Savoyards se retirèrent en désordre; leur duc ne recueillit d'autre fruit de cette expédition que la honte d'une déroute et la perte de ses plus braves officiers [1]. Le peuple de Genève célèbre encore aujourd'hui comme une fête nationale, sous le nom de fête de l'Escalade, l'anniversaire

[1] Treize gentilshommes savoyards prisonniers furent envoyés au supplice le lendemain. La Savoie étant à cette époque en pleine paix avec Genève, ils furent considérés non comme des prisonniers de guerre ordinaires, mais comme des brigands armés. T.

de la mémorable nuit du 11 au 12 décembre 1602.

Pour mettre les Génevois à l'abri de nouveaux dangers, Berne et Zurich leur envoyèrent un corps de troupes auxiliaires. Ils forcèrent l'année suivante le duc de Savoie à signer un traité de paix par lequel il s'engageait à n'avoir jamais de troupes et à ne bâtir aucune forteresse dans un rayon de dix lieues autour de Genève, et à ne porter aucune atteinte à l'indépendance de cette république. Ce traité fut conclu à Saint-Julien, le 11 juin 1603.

CHAPITRE XXXVII.

PERSÉCUTIONS DANS LE VALAIS. — TROUBLES A BIENNE. — CONSPIRATION CONTRE GENÈVE. — ÉPIDÉMIE MEURTRIÈRE. — COMMENCEMENT DES GUERRES CIVILES DES GRISONS. (1603-1618.)

Pendant que Genève défendait avec succès son indépendance contre les attaques du duc de Savoie, le parti de la réformation soutenait une dernière lutte dans le Valais contre la prépondérance des catholiques. Ici les réformés, trop inférieurs en nombre, succombèrent ; à la vérité, ils jouissaient, depuis un peu plus de cinquante ans, d'une sorte de tolérance en vertu d'un édit de pacification promulgué en 1551. Mais cet édit fut à la fin révoqué, en 1603, par un décret de l'évêque et de la diète valaisanne qui intimait aux réformés l'ordre de vendre leurs biens et de sortir du pays. Vainement les cantons évangéliques intercédèrent en leur faveur. Les cantons catholiques, plus sûrs d'être

écoutés, encourageaient les Valaisans à persévérer dans leur système de persécution. Les réformés furent bannis et ne revirent plus leur patrie.

La ville de Bienne eut dans ce temps-là de sérieux différends avec son seigneur suzerain, l'évêque de Bâle [1]. Bienne est une ville ancienne, avantageusement située à l'extrémité du lac de ce nom; long-temps soumise aux comtes de Neuchâtel, sous la réserve de ses franchises particulières, elle passa en 1274 sous la domination de l'évêque de Bâle, qui pour s'attacher ses nouveaux sujets lui octroya des droits aussi étendus que ceux d'une ville impériale. A la faveur de ces libertés, Bienne devint en peu de temps florissante; elle s'acquit quelque renom dans les combats. Les habitans de l'Erguel [2] marchaient sous sa bannière. Elle s'allia avec Berne dès l'année 1279, pour mettre ses droits sous la sauvegarde de cette république.

[1] Le prince-évêque de Bâle avait, depuis la réformation, transféré sa résidence à Porentrui, dans le pays appelé *Évêché de Bâle*, qui formait sa principauté. T.

[2] Contrée située entre le lac de Bienne et la principale chaîne du Jura; elle fait aujourd'hui partie, ainsi que Bienne, du canton de Berne. T.

Elle fit, un siècle plus tard, une alliance avec Soleure (1382), et le siècle suivant avec Fribourg (1496). Elle vivait dans des rapports d'amitié avec tous les confédérés, et était traitée par eux avec les égards dus à un pays allié. Elle forma, vers le milieu du seizième siècle (1554), l'ambitieux projet de racheter tous les droits de l'évêque de Bâle tant sur elle-même que sur l'Erguel, et de devenir la capitale de tout le territoire qui l'entoure; mais ce projet échoua, et devint une source d'ennuis pour cette ville et de querelles entre elle et son évêque. Enfin ces différends furent terminés à l'amiable en 1610 par l'intervention des Suisses. Bienne rendit hommage comme par le passé au prince-évêque de Bâle, s'engagea à ne former aucune alliance sans l'autorisation de ce prélat et celle des confédérés. L'évêque conserva ses droits de souveraineté sur Bienne, sauf les franchises qu'il devait jurer de respecter; et les milices de l'Erguel continuèrent de suivre à la guerre la bannière de cette ville.

Nous dépasserions les bornes de cet ouvrage, si nous entrions dans le détail des dissensions et des scènes tumultueuses qui troublèrent la Suisse dans le cours de cette période. Nous ne

dirons qu'un mot d'un complot tramé en 1609 contre Genève, par deux Français nommés Du Terrail et La Bastide, dans lequel il s'agissait de surprendre cette ville par trahison et de la livrer au duc de Savoie. Les conjurés furent eux-mêmes trahis et punis de mort. Nous ne ferons qu'indiquer en passant les troubles qui éclatèrent l'année suivante dans la Thurgovie. Quelques paysans ivres, dans le tumulte d'une noce, maltraitèrent un riche propriétaire du village de Gachnang, nommé Hector de Beroldingen, démolirent la chapelle de son château et lapidèrent le lieutenant baillival qui était intervenu pour réprimer ces excès. Cette rixe eut des conséquences sérieuses. Les cantons catholiques en firent une affaire de religion; ils refusèrent de siéger à la diète avec les Zuricois qu'ils regardaient comme les fauteurs secrets de ces violences. Les autres cantons ne réussirent qu'avec peine à calmer ce différend, qui fut au moment d'allumer une guerre civile. De plus funestes événemens vont nous occuper.

La peste se manifesta à cette époque dans plusieurs contrées de la Suisse. Cette effrayante maladie exerça d'abord ses ravages en 1610 dans la ville de Bâle, où elle avait été apportée

de pays fort éloignés, et où elle fit périr près de quatre mille personnes. Elle pénétra l'année suivante dans le cœur du pays, et s'introduisit à Soleure, à Fribourg et à Berne. Le fléau de la contagion fit alors des progrès effrayans. Cinq mille personnes furent moissonnées à Zurich par cette cruelle épidémie. Le canton de Glaris compta près de deux mille victimes. La mortalité fut bien plus grande encore dans le Toggenbourg. A Sarnen, dans le Haut-Underwald, on enterra deux cent quatre-vingts morts dans la même fosse. Dans la Thurgovie, la peste dépeupla des villages entiers; les campagnes, faute de bras, y demeurèrent incultes : on compta dans cette province jusqu'à trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre morts. Partout où ce fléau régna, il enleva à peu près le quart de la population. La peste étendit ses ravages jusque dans les vallées des Grisons, et s'y joignit aux autres calamités qui affligeaient alors cette malheureuse contrée. Pour l'intelligence des événemens que nous avons à raconter, il est nécessaire de prendre les choses de plus haut.

Depuis que le roi d'Espagne s'était rendu maître du Milanais (1535), il s'occupait secrètement des moyens de conquérir la Valteline;

sujette des Grisons, afin de s'ouvrir par là une communication avec le Tyrol, et de se mettre ainsi en contact immédiat avec l'Autriche sa plus fidèle alliée. Cette communication ne pouvait avoir lieu jusque là qu'en empruntant le territoire des Grisons ou celui de Venise. Ce que la force n'avait pu opérer, l'intrigue l'effectua. Le gouverneur espagnol de Milan saisissait toutes les occasions d'intervenir dans les affaires de la Valteline où les querelles religieuses entretenaient une fermentation continuelle. Depuis que les Grisons avaient autorisé, en 1552, dans la Valteline le libre exercice de la religion réformée, un grand nombre de communes avaient adopté ce culte, et avaient ainsi encouru la haine du reste de la population.

Le roi de France, ennemi de l'Autriche et de l'Espagne, révéla aux Grisons les vues secrètes de cette dernière puissance; la république de Venise, redoutant l'agrandissement de l'Autriche et de l'Espagne, leur donna le même avertissement. Venise, la France et l'Espagne envoyèrent chez les Grisons des ambassadeurs chargés de gagner les chefs et les hommes les plus influens du pays par des caresses et des présens; ceux à qui ils s'adressèrent n'étaient

que trop faciles à corrompre : les uns prirent parti pour l'Autriche, les autres pour la France; l'intérêt national fut seul oublié. A la tête du parti espagnol était Rodolphe de Planta; à la tête du parti français, Hercule de Salis. Le premier eut d'abord pour lui les hommes du pouvoir et la majorité des communes catholiques. Les Espagnols s'en prévalurent. Fuentes, gouverneur de Milan, bâtit sur une colline auprès du lac de Côme une forteresse à laquelle il donna son nom, et d'où il plongeait à la fois sur la vallée de Chiavenna et sur la Valteline, se trouvant ainsi maître d'un des principaux passages du pays des Grisons.

La construction du fort Fuentes répandit l'alarme chez ce peuple : les deux partis s'accablèrent de récriminations mutuelles ; les communes s'insurgèrent et firent ériger à Coire une commission extraordinaire pour juger les traîtres. Le peuple est aveugle dans ses vengeances; innocens et coupables furent emprisonnés, exilés ou eurent leurs biens confisqués ; le bailli autrichien de Castels, George Béeli, et Gaspard Baselga, ancien gouverneur d'un des châteaux de l'évêque, furent décapités sur la place publique de Coire comme convaincus de trahison.

Les Suisses avaient sollicité inutilement leur grâce. Béeli reconnut trop tard sa coupable imprudence, et témoigna au moment de recevoir la mort un regret amer d'avoir cédé aux séductions de l'étranger.

Un nouveau tribunal, institué à Ilantz quelque temps après, mitigea plusieurs des arrêts prononcés par la commission de Coire; mais cette indulgence tardive ne calma point les haines. L'or de l'Espagne et de la France alimentait la fureur des partis : l'un cabalait pour Venise et pour la France, l'autre pour l'Autriche; chacun cherchait à assouvir sa vengeance, ou à s'enrichir par le honteux salaire de la corruption. De nouveaux tribunaux furent érigés, de nouvelles injustices furent commises, de nouvelles haines allumées. On rejeta l'alliance de Venise et celle de l'Espagne. Enfin on vit les communes s'armer les unes contre les autres, et la guerre civile ensanglanter ce malheureux pays. Dans la vallée d'Engadine, les habitans divisés en deux factions se réunirent en armes sous les drapeaux de deux chefs pour se livrer bataille. Le parti espagnol avait à sa tête Augustin Travers, beau-frère de Rodolphe Planta; Antoine Travers, propre frère d'Augustin, était

à la tête du parti de Venise. Déjà le canon avait porté la mort dans les rangs des deux armées, lorsque les femmes et les sœurs des combattans se jettent éplorées au milieu de leurs époux et parviennent à leur faire poser les armes.

Mais ces mêmes fureurs que le doux ascendant d'un sexe faible avait calmées, les sinistres inspirations d'un clergé fanatique les rallumèrent. Les ecclésiastiques réformés du pays se réunirent en synode au village de Bergun, dans une vallée sauvage, entourée de toute part de glaciers (1618). Quelques uns des assistans rapportèrent que le gouverneur de Milan venait de répandre de l'argent à pleines mains pour décider l'alliance avec l'Espagne; que, s'il échouait dans cette entreprise, il avait le projet de faire soulever la Valteline et d'y faire massacrer les réformés.

Ce rapport vrai ou faux se répandit dans le public, et y causa une effervescence générale. Les mouvemens commencèrent dans l'Engadine. George Jenatsch, pasteur réformé, rassembla une troupe d'hommes armés près de Samaden, marcha à leur tête contre Rodolphe Planta, et le força à s'enfuir dans le Tyrol. Un tribunal

criminel, établi à Thusis [1] sous les auspices du clergé réformé, se signala par ses cruautés. Rodolphe Planta et son frère Pompée furent mis hors de la loi par un arrêt de ce tribunal sanguinaire. L'évêque de Coire, Jean Flugi, qui avait pris la fuite, fut condamné à mort et ses biens déclarés confisqués. Augustin Travers fut banni à perpétuité; plusieurs autres individus furent proscrits ou punis de différentes peines. Mais les juges épuisèrent leur cruauté sur la personne de Nicolas Rusca, archiprêtre de Badano dans la Valteline, et de Jean-Baptiste Prévost, surnommé Zambra, landammann de la vallée de Pregæl [2]. Rusca, homme vénérable par sa piété, accusé d'avoir conspiré en faveur de l'Espagne, mourut en prison, empoisonné, à ce qu'on a prétendu, après avoir été appliqué à la torture et avoir solennellement protesté de son innocence; son corps fut enterré par le bourreau. Le landammann Prévost, vieillard de soixante-quatorze ans, accablé d'infirmités, eut la tête tranchée pour avoir avoué au milieu des

[1] Bourg de la Haute-Ligue. T.

[2] La vallée de *Pregæl* ou de *Bregaglia* est située sur le penchant méridional des Alpes, dans la ligue de la Maison-de-Dieu. T.

douleurs de la torture qu'il avait été pensionné par l'Espagne et par la France.

Le sang de ces deux victimes appela la vengeance céleste sur leurs bourreaux : tous les maux fondirent à la fois sur la Rhétie. Malheur au peuple chez lequel le bruit des armes fait taire la voix de la justice!

CHAPITRE XXXVIII.

RUINE DE LA VILLE DE PLURS. — MASSACRES DE LA VALTELINE. — GUERRE CIVILE DES GRISONS. (1618-1621.)

Des désastres physiques furent l'horrible prélude des calamités politiques qui devaient désoler cette malheureuse contrée.

Dans la vallée de Chiavenna, province sujette des Grisons [1], florissait la petite ville de Plurs [2], située au pied du mont Conto, ornée de nombreuses églises, de palais, de jardins et de tout ce qui annonce l'opulence; elle devait sa prospérité à son industrie. Il sortait annuellement de ses ateliers plus de vingt mille livres de soie travaillée pour le compte des marchands étrangers.

Le 4 septembre 1618, après plusieurs jours

[1] *Chiavenna*, en allemand *Clæven*, à l'occident de la Valteline, entre le mont Splugen et le lac de Côme. T.

[2] En italien *Piora; Pleurs* chez quelques auteurs français. T.

de pluies abondantes, une partie du mont Conto s'éboula et couvrit de ses débris un vignoble assez étendu. Des gens de la campagne coururent à Plurs annoncer ce désastre : ils rapportèrent que la montagne présentait depuis plusieurs années des crevasses considérables, que leurs troupeaux s'en éloignaient souvent avec des mugissemens affreux. D'autres racontèrent que dans les villages voisins les abeilles avaient abandonné leurs ruches, et qu'on les avait vues tomber mortes du haut des airs; ces avertissemens firent peu d'impression sur les habitans de Plurs.

Tout d'un coup, à l'entrée de la nuit, un mugissement souterrain vient frapper les oreilles : un silence lugubre succède à ce bruit inconnu. Le torrent de la Maira demeure à sec pendant deux heures entières. Le jour paraît enfin, et le ciel se montre chargé d'un nuage de poussière et de vapeur; la ville de Plurs et le village de Cilano ont disparu, écrasés sous la cime écroulée du mont Conto. Les décombres de la montagne s'élèvent à cent pieds au-dessus des habitations, et recouvrent comme un vaste tombeau les cadavres de deux mille cinq cents victimes.

Cette catastrophe plongea la Valteline dans la consternation; mais ce sentiment ne fit qu'une

courte diversion aux projets de révolte et de vengeance que la mort de Rusca avait inspirés au peuple. Les Grisons n'apprirent pas avec moins d'effroi la ruine de Plurs; mais la fureur des partis leur fit bientôt oublier ce désastre. Les parens des individus condamnés par le tribunal de Thusis demandaient vengeance des violences de la faction française. Les catholiques accusaient à grands cris les réformés de vouloir extirper l'ancien culte. Les bannis de tous les partis imploraient tour à tour l'assistance des Suisses, des Autrichiens et des Espagnols.

Plusieurs communes de la Ligue-Grise, celle de Lugnetz à leur tête, levèrent de nouveau l'étendard, et marchèrent sur Coire pour se faire justice. Les habitans de l'Engadine, du Prettigau, et d'autres districts partisans de la France, s'armèrent pour leur tenir tête. Les deux armées en étaient déjà venues aux mains, et le sang avait déjà commencé à couler, lorsque les habitans d'autres communes s'interposèrent énergiquement entre les combattans, et établirent à Coire, au mois de juin 1619, un tribunal neutre qui mitigea les arrêts de la commission de Thusis et rappela de l'exil les frères Planta.

Ces actes de modération ne firent qu'exaspé-

tué dix-huit individus de sa main. La tête du pasteur réformé de Tirano fut plantée au bout d'une pique sur la chaire du temple; partout on vit se répéter ces scènes de profanation.

Le massacre dura plusieurs jours; Robustelli prit le commandement de la Valteline. Le pays de Bormio se soumit à lui; celui de Chiavenna, au contraire, demeura fidèle aux Grisons. Il semblait que ces événemens dussent faire sentir aux Grisons le besoin de la concorde : il n'en fut rien ; les haînes furent aussi violentes qu'auparavant. Les communes catholiques de la Ligue-Grise, cédant aux instigations de leurs prêtres et des agens de l'Espagne, refusèrent d'envoyer des troupes contre les révoltés de la Valteline. Dans les deux autres ligues, au contraire, la plupart des communes montrèrent le plus grand empressement à marcher, et formèrent un corps de près de deux mille hommes dont le commandement fut donné à Ulysse de Salis, fils d'Hercule de Salis, et à Jean Guler. Tandis que ces troupes passaient les montagnes pour pénétrer dans la Valteline, un corps autrichien, appelé par les frères Planta, débouchait du Tyrol dans le Munsterthal, vallée de la Ligue-Grise, sous les ordres du général Baldiron, et

menaçait de l'occuper jusqu'à ce qu'on eût prononcé le rappel des deux exilés. Un corps de troupes milanaises s'avançait dans le même moment par le pays de Chiavenna au secours des Valtelins. La petite armée des Grisons, déjà maîtresse de la moitié de la Valteline, se vit forcée de céder au nombre, et d'attendre l'arrivée des renforts qu'on espérait recevoir de la Suisse.

Mais les Suisses étaient eux-mêmes trop divisés entre eux pour secourir bien efficacement leurs alliés. Berne ayant envoyé un corps de deux mille hommes au secours des Grisons, sous le commandement du général Nicolas de Mulinen, les cantons catholiques lui fermèrent le passage à Mellingen dans les bailliages libres. De Mulinen arriva par un détour à Zurich, où il fut joint par un corps de mille hommes, commandés par le colonel Jacques Steiner; mais quand ces troupes voulurent traverser la Marche, qui appartenait au canton de Schwytz, on sonna le tocsin sur elles. Enfin, de détours en détours, ces auxiliaires parvinrent chez les Grisons. Là, réunis à l'armée des ligues, ils marchèrent sur Bormio et s'avancèrent en vainqueurs jusqu'à Tirano. Une action sanglante s'engagea

de Castelberg, complice du massacre de la Valteline, s'évada avec les fuyards. La Ligue-Grise, promptement subjuguée, fut forcée de renoncer à ses traités avec Milan.

De nouvelles négociations furent entamées avec l'Autriche et avec l'Espagne pour la restitution de la Valteline; mais ces deux puissances n'avaient aucune envie de céder leur conquête. Elles songeaient au contraire à s'assurer, outre la Valteline et Bormio, l'importante vallée de Chiavenna et la Basse-Engadine, pour mettre en communication le Tyrol et le Milanais. Plusieurs communes, impatientées de voir ces négociations traîner en langueur, se levèrent en masse pour aller reprendre elles-mêmes les provinces conquises; mais cette expédition fut conduite avec un désordre qui devait la faire échouer. Ces troupes, battues par les Espagnols, furent bientôt contraintes de repasser les montagnes.

Cette imprudente levée de boucliers, dans un moment où les députés grisons étaient encore en négociation avec la cour d'Autriche, alluma le courroux de l'empereur : « Puisque vous voulez « la guerre, s'écria-t-il, vous aurez la guerre! » Ses troupes eurent sur-le-champ l'ordre d'entrer dans le pays des Grisons.

CHAPITRE XXXIX.

CONQUÊTE DU PAYS DES GRISONS PAR LES AUTRICHIENS.
(1621-1630.)

On était dans l'automne de l'année 1621. Une nombreuse armée autrichienne rassemblée dans le Tyrol se met tout d'un coup en mouvement : Rodolphe Planta lui montrait le chemin de son pays; elle pénètre sur tous les points à la fois dans la Rhétie : le général Baldiron la commandait; tout ce qui résiste est passé au fil de l'épée. C'est par le massacre et l'incendie que le vainqueur s'annonce aux vaincus. Baldiron eut bientôt soumis la ligue des Dix-Juridictions. Il en désarma les habitans, et les força, au milieu d'un effrayant appareil militaire, à prêter à genoux serment de fidélité à l'Autriche. Du côté de l'Italie, une armée italienne et espagnole forte de plus de sept mille hommes, aux ordres du duc de Féria, chassa de Chiavenna la garnison que

les Grisons y avaient établie, et envahit la province. A la nouvelle de ces désastres, le corps auxiliaire zuricois, qui se trouvait encore à Mayenfeld, se retira.

Baldiron déploya dans la ligue des Dix-Juridictions une férocité sans exemple; ses soldats pillaient et maltraitaient impitoyablement les habitans. On rapporte à ce sujet des traits d'une brutalité révoltante. Un porte-enseigne eut, dit-on, la barbarie de forcer un honnête paysan à le voiturer sur son dos jusqu'au haut d'une colline, tandis qu'un soldat faisait avancer sa monture à coup de fouet. Une troupe de capucins arriva à la suite de l'armée pour convertir les habitans au catholicisme : les prédicateurs réformés furent chassés par les soldats; soixante-quinze églises se trouvèrent en peu de temps sans pasteurs; l'évêque de Coire en témoigna une joie barbare.

Les vaincus puisèrent des forces dans l'excès même de leurs souffrances; lorsqu'on voulut contraindre les habitans du Prettigau à aller assister dans les églises aux prédications des capucins : « C'en est trop! s'écrièrent ces braves gens; « s'il nous faut perdre notre patrie et notre li- « berté, sauvons du moins nos ames! » Ils di-

rent, et se retirèrent dans les forêts qu'ils convertirent en arsenaux. Ils fabriquèrent des massues qu'ils armèrent de fortes pointes de clous. Leurs couteaux furent transformés en poignards, leurs faux en lances. Le dimanche des Rameaux 1622, ils sortent tout d'un coup de leurs retraites, fondent à l'improviste sur le camp et les postes autrichiens, tuent près de quatre cents ennemis, font un grand nombre de prisonniers et mettent en fuite le reste; de là ils marchent en colonne serrée sur Mayenfeld où les Autrichiens s'étaient réfugiés, et sur Coire où Baldiron était posté avec l'élite de ses troupes autrichiennes et espagnoles. Ils mettent le siége devant ces deux places. Encouragé par l'exemple des habitans du Prettigau, le peuple de la ligue des Dix-Juridictions se lève en masse. Rodolphe de Salis, le landammann Pierre Guler de Davos, et Thuring Enderli de Mayenfeld, se mettent à la tête des insurgés. Les amis de la liberté viennent se joindre à eux des deux autres ligues et des cantons de la Suisse. Dans le nombre de ces généreux défenseurs on distingue surtout les Appenzellois; d'autres Suisses avaient envoyé de l'argent. Après une longue suite de combats et de victoires, le pays se trouva délivré de la pré-

sence des ennemis ; Baldiron fit une honteuse retraite.

Peu de temps après, les Grisons, menacés de voir reparaître l'ennemi, s'adressèrent à la diète suisse pour lui faire part de leurs craintes et lui demander du secours ; mais les confédérés, tout occupés de leurs propres querelles, furent sourds à leurs prières.

Baldiron reparut en effet dès le mois de juillet de la même année, à la tête d'une armée de dix mille hommes. Femmes, vieillards, enfans, furent immolés à la fureur brutale du soldat. On se battit dans les vallées et jusque dans les plus hautes régions des Alpes ; les Grisons luttèrent long-temps contre les forces supérieures de l'ennemi. La dernière affaire eut lieu le 5 septembre dans le Prettigau, près de Raschnals dans la prairie d'Aquasana. Après un combat acharné, la petite troupe des Grisons plia ; trente hommes du Prettigau demeurèrent seuls, et décidés à ne pas survivre à l'indépendance de leur patrie, vendirent chèrement leur vie. Brandissant leurs redoutables massues, ils se précipitèrent tête baissée dans les rangs des Autrichiens, et ne succombèrent qu'après avoir jonché la terre d'ennemis morts sous leurs coups. Les troupes de

Coire et de la Ligue-Grise arrivèrent trop tard au secours de ces braves; la lueur des villages incendiés par l'ennemi leur annonça de loin que toute la contrée était soumise; elles retournèrent sur leurs pas.

Le vainqueur, animé par la vengeance, se livra alors à tous les excès qu'on peut attendre d'une soldatesque effrénée. On vit se reproduire ces mêmes scènes d'horreurs que nous avons eues tant de fois à décrire pendant le cours de cette guerre. Rien n'échappa à la fureur et à la rapacité de l'ennemi; les malheureux habitans, échappés au fer des soldats, émigraient en foule, ou mouraient de misère, ou succombaient à une épidémie apportée par les troupes hongroises qui les faisait mourir au milieu des plus affreuses douleurs.

La Ligue-Grise et celle de la Maison-de-Dieu envoyèrent des députés à Lindau auprès des plénipotentiaires de l'empereur; mais ni les soumissions qu'ils étaient chargés de faire, ni l'intercession des Suisses, ne purent fléchir le fier monarque, ni lui faire révoquer sa résolution de réunir à ses Etats héréditaires la ligue des Dix-Juridictions, et d'exiger à perpétuité le libre passage par le territoire des deux autres ligues pour

les troupes autrichiennes et espagnoles. Les Suisses catholiques, satisfaits au fond du cœur de ces conditions humiliantes pour les réformés, ne réclamèrent point, et insultèrent même au malheur des Grisons que ceux-ci s'étaient attiré, disaient-ils, en méprisant leurs avertissemens. Le langage des Suisses réformés ne fut guère plus consolant. Le bourgmestre de Zurich, Jean-Henri Holzhalb, en prenant congé des Grisons, plaignit leur détresse, les recommanda à Dieu, et leur déclara que les Suisses réformés avaient assez de leurs propres querelles pour pouvoir se mêler davantage des leurs.

Après ce cruel abandon, il ne resta plus aux Grisons d'autre ressource que de subir patiemment la loi du vainqueur. Les Dix-Juridictions et la Basse-Engadine demeurèrent sous la domination de l'Autriche; tous les maux fondirent à la fois sur le pays : tandis que le peuple avait à souffrir à la fois des excès des soldats et des violences des employés autrichiens, l'évêque de Coire étendait ses prérogatives par des usurpations journalières. Dans ces déplorables conjonctures, la providence envoya un secours inespéré aux Grisons. Le roi de France Louis XIII, alarmé de l'agrandissement de l'Autriche, ne

put voir tranquillement la Rhétie entre les mains de cette puissance, et s'occupa des moyens de la lui arracher. A cet effet, il forma en 1623 une coalition avec le pape, Venise et la Savoie, et se disposa à entrer en campagne. A cette nouvelle, l'Autriche et l'Espagne s'empressèrent d'accepter les propositions du pape, qui offrait de garder en dépôt la Valteline et ses dépendances jusqu'à ce qu'on eût pu s'entendre au sujet de cette province.

Cette mesure ne satisfit point le roi de France; il fit marcher des troupes dans le pays des Grisons (1624) : cette armée traversa la Suisse; Berne et Zurich lui en ouvrirent le passage. Les Grisons émigrés formaient l'avant-garde des Français; ils avaient à leur tête Rodolphe de Salis, Georges Jénatsch et d'autres chefs brûlans de patriotisme et de courage. Les Zuricois joignirent à l'armée française un corps auxiliaire commandé par le colonel Gaspard Schmid, et les Bernois un autre corps aux ordres du vaillant Nicolas d'Erlach. Quelques corps de partisans vinrent aussi du Valais. A l'approche de cette armée, l'espoir rentra dans le cœur des Grisons; tout le peuple prit les armes. Grâce aux efforts réunis de cette levée en masse et de l'armée ré-

gulière, les Autrichiens furent entièrement chassés dès l'année suivante (1625) du territoire des Dix-Juridictions, et la Valteline, Chiavenna et Bormio furent reconquis.

Les Grisons s'attendaient à être remis en possession de ces trois dernières provinces ; mais le comte de Cœuvres, qui commandait l'armée française, n'entendait point la chose ainsi : il leur déclara nettement que les trois provinces auraient à l'avenir le droit de se gouverner elles-mêmes, moyennant un tribut annuel de vingt-cinq mille écus payé aux Grisons.

Cet arrangement ne pouvait satisfaire les Grisons : ils furent encore plus exaspérés quand ils apprirent que les rois de France et d'Espagne, dans un traité de paix signé le 5 mars 1626 à Monzone en Aragon, avaient à peu près ratifié la déclaration du comte de Cœuvres. Le traité de Monzone reçut sa pleine et entière exécution; les troupes étrangères évacuèrent le pays des Grisons, et celles du pape vinrent occuper provisoirement la Valteline : l'empereur d'Allemagne, d'accord avec l'Espagne, garda le silence.

Mais la guerre s'étant rallumée trois ans après entre la France et l'Espagne, et l'Italie en étant devenue le théâtre (1629), l'empereur envoya

inopinément dans le pays des Grisons une armée de quarante mille hommes, à laquelle il fut impossible d'opposer aucune résistance. Une portion de cette armée passa dans la Lombardie pour se joindre aux Espagnols ; le reste demeura en garnison dans le pays. Les Dix-Juridictions et la Basse-Engadine retombèrent sous la domination de l'Autriche ; les Grisons reçurent de nouveau la loi du vainqueur.

Il serait difficile de se faire une juste idée de tout ce que ce malheureux peuple eut à souffrir sous la domination autrichienne : écrasé sous le poids des corvées et des réquisitions de toutes espèces ; ruiné par des passages de troupes et des logemens militaires, il perdit jusqu'à l'espérance de revoir jamais des temps plus heureux. La contagion vint se joindre à ces fléaux : près de douze mille individus succombèrent à une affreuse épidémie. Pour mettre le comble à tant de maux, l'évêque de Coire se prévalut de la présence des Autrichiens pour exiger que tout ce qui avait été jadis sujet ou tributaire de l'évêché rentrât à perpétuité dans sa dépendance. La justice et l'humanité étaient également méconnues.

CHAPITRE XL.

LES GRISONS RECOUVRENT LEUR INDÉPENDANCE. (1630-1640.)

TANT qu'une nation n'a perdu ni le sentiment de sa dignité ni sa confiance en elle-même, rien n'est encore désespéré ; tôt ou tard le jour de la délivrance luira pour elle. Les Grisons l'éprouvèrent dans cette conjoncture : leur résurrection politique fut l'œuvre de leur énergie autant que des événemens qui se déclarèrent en leur faveur.

Il était difficile de prévoir quel serait le terme de tant de calamités, lorsqu'on apprit au mois de juin 1630 que l'empereur venait de faire la paix avec la France, et s'était engagé par un article du traité à retirer les troupes qu'il avait chez les Grisons. Il soutenait à cette époque une guerre difficile en Allemagne, et venait d'apprendre que le roi de Suède, Gustave-Adol-

phe, passait la mer pour se joindre à ses ennemis.

Dès que les Autrichiens eurent évacué le pays, le peuple s'empressa de renouveler le pacte fédéral qui unissait naguère les trois ligues. Six mille hommes furent mis sur pied pour garnir les frontières. On nomma généralissime avec des pouvoirs fort étendus le duc Henri de Rohan, ambassadeur de France auprès des Suisses et des Grisons, qui venait d'arriver à Coire (1631). Il méritait cette confiance par sa loyauté, sa prudence et ses talens militaires; il se montra constamment l'ami du peuple qui l'avait chargé du soin de sa défense. Une de ses premières mesures fut de fortifier tous les défilés du côté de l'Italie et du Tyrol; il fit venir un renfort de troupes françaises (1632), et mit tout ce qui avait rapport à la guerre sur le pied le plus respectable. Néanmoins, comme la paix subsistait encore entre la France et l'empereur, le duc de Rohan fut contraint de résister aux vœux des Grisons qui auraient voulu qu'il entrât à main armée dans la Valteline.

Deux ou trois ans s'écoulèrent sans événemens importans. Enfin, le roi de France s'étant ligué avec la Suède contre l'empereur, Rohan

reçut de son souverain l'ordre de commencer les hostilités; rassuré d'avance sur les dispositions de Bâle, de Berne et de Zurich, il fit passer par le territoire de ces cantons une armée française considérable qui vint le rejoindre dans le pays des Grisons, et avec laquelle il pénétra dans la Valteline (1635). Il fut suivi dans cette expédition par six mille hommes des Ligues. Enfin les colonels Georges Jénatsch, Florin et Pierre Guler lui amenèrent le renfort de trois corps à la solde de la France, nouvellement levés et organisés par leurs soins.

Le succès de cette campagne fut tel qu'on devait l'attendre de l'habileté des chefs et de l'ardeur des soldats. Il se livra des combats sanglans dans la vallée de Chiavenna, à Morbegno dans la Valteline, dans la vallée de Fraile, et à Mazzo dans le pays de Bormio. Les Espagnols et les Autrichiens disputèrent vivement la victoire, mais ils succombèrent à la fin et évacuèrent complétement les trois provinces.

Cette conquête achevée, les Grisons se flattaient de rentrer en possession d'un pays qui leur avait jadis appartenu; mais la France éleva là-dessus des difficultés inattendues, et déclara qu'elle n'entendait pas qu'il fût dérogé en rien

à cet égard aux stipulations du traité de Monzone. Les Grisons étaient les plus faibles; il eût été inutile d'opposer à cette décision injuste autre chose que des réclamations : ils entamèrent des négociations qui n'aboutirent à rien. Ce n'était pas le seul sujet de mécontentement que les Grisons eussent contre la France : le séjour prolongé des troupes françaises devenait une charge intolérable pour le peuple; presque aucune des promesses du duc de Rohan ne recevait son exécution. Le duc ne méritait personnellement à cet égard aucun reproche : ce n'était point mauvaise volonté de sa part, mais l'effet des ordres qu'il recevait du roi de France. Il se trouvait à cette époque entièrement subordonné à un nouvel ambassadeur français nommé Lanier, arrivé depuis quelque temps à Coire, et qui semblait se plaire à aliéner le peuple par son langage hautain et menaçant. Un seul trait suffira pour faire connaître cet homme violent. Les troupes grisonnes à la solde de la France ayant eu à se plaindre de l'irrégularité avec laquelle il leur payait leur solde, et menaçant d'abandonner leurs drapeaux, Lanier osa menacer publiquement les chefs des mécontens de leur faire trancher la tête. Trahis par la France, mal servis

par leurs alliés, les Grisons reconnurent enfin qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes pour se faire justice.

Le 6 février 1637, trente et un des personnages les plus considérés de toute la confédération des Ligues se réunirent à Coire dans la maison du bourgmestre, et s'engagèrent par serment à sacrifier, s'il était besoin, leur vie et leurs biens pour l'affranchissement de leur patrie. Après cette conférence, ils se séparèrent pour aller travailler chacun de leur côté aux préparatifs convenus pour l'exécution de leur projet.

Le colonel Jénatsch fut chargé de se rendre à Inspruck pour négocier avec l'Autriche, tandis qu'il mettrait tout en œuvre pour endormir le duc de Rohan par de fausses protestations de dévouement. Dans l'intervalle les Grisons devaient prendre les armes ; les Français avaient dans ce moment-là peu de monde dans le pays. Le colonel zuricois Gaspard Schmid était encore posté au défilé de Luciensteg ; mais, à la requête des Grisons, il avait reçu de Zurich l'ordre de ne contrarier en aucune manière les opérations des insurgés.

Le duc de Rohan crut remarquer certains mouvemens extraordinaires qui lui inspirèrent

des craintes; il eut connaissance de ces armemens secrets, et se hâta de renforcer la garnison qu'il avait établie dans un camp retranché près du confluent de la Lanquart et du Rhin. Mais Jénatsch eut l'art de dissiper ses inquiétudes par les protestations les plus rassurantes. Tout d'un coup le peuple se lève en masse : Jénatsch, à la tête de six bataillons de milice, investit le camp fortifié des Français. Au même instant, un corps de troupes allemandes se présente du côté de Lindau et combine ses opérations avec celles des Grisons, tandis qu'un corps de troupes espagnoles s'avance au midi du côté du lac de Côme. Rohan, pressé de toute part par des forces supérieures, est contraint de signer une convention par laquelle il s'engage à évacuer le territoire des Grisons, la Valteline et ses dépendances. Il rappela aussitôt auprès de lui le maréchal de Lecques et toutes les troupes françaises; elles étaient au nombre de cinq mille hommes : le départ eut lieu dans le courant du mois de mai 1637. Le duc de Rohan et le maréchal de Lecques prirent amicalement congé des chefs de la république; mais Jénatsch s'étant trouvé sur leur passage au moment du départ, le maréchal, pâle de colère, courut à lui

le pistolet au poing, en s'écriant : « Tiens, voilà « de quelle manière on prend congé d'un traître « comme toi ! » Heureusement le coup ne partit pas.

Jénatsch était néanmoins réservé à une fin tragique : il fut assassiné deux ans après à Coire, au sein d'une fête à laquelle il assistait avec d'autres officiers : c'était la nuit du 24 janvier 1639. A minuit, pendant que tout le monde se livrait aux plaisirs de la table ou de la danse, Rodolphe Planta, fils de Pompée Planta, tué jadis par Jénatsch, s'introduit dans la salle du bal à la tête de quelques conjurés qui lui ont promis de servir sa vengeance. Jénatsch est atteint d'une balle à la joue : il se défend quelque temps avec un chandelier; enfin il tombe frappé de six coups de hache. Son corps fut enseveli dans la cathédrale avec les honneurs militaires. Telle fut la fin d'un homme qui avait eu la gloire de sauver son pays, mais qui n'avait pas rougi de faire servir à ce but les plus honteux moyens. Rodolphe Planta, dont la piété filiale avait armé le bras contre lui, fut tué l'année suivante dans l'Engadine, au milieu d'une émeute populaire.

Les Grisons se voyaient maintenant affranchis de toute domination étrangère; ils étaient rentrés

en possession de leurs anciennes conquêtes; mais ces avantages étaient précaires tant qu'ils n'étaient pas garantis par des traités. Après bien des négociations, un traité de paix perpétuelle entre les Grisons et l'Espagne fut signé à Milan le 3 septembre 1639. Les Grisons furent reconnus par l'Espagne comme possesseurs légitimes de Chiavenna, de la Valteline et de Bormio, à condition toutefois que le catholicisme serait la seule religion tolérée dans ces provinces; tel était aussi le vœu des communes catholiques des trois Ligues.

On rentra aussi dans des rapports d'amitié et de bon voisinage avec l'Autriche, en renouvelant les anciens traités avec cette maison dans un congrès tenu à Feldkirch le 9 août 1641. L'Autriche, alors tout occupée de la guerre qu'elle soutenait en Allemagne, se contenta de se réserver les droits qu'elle possédait depuis plusieurs siècles dans l'Engadine et dans les Dix-Juridictions; mais dix ans ne s'étaient pas encore écoulés que les deux pays rachetèrent au prix de sommes considérables la totalité des droits que l'Autriche possédait sur leur territoire, de sorte qu'à l'exception de quelques droits seigneuriaux de peu d'importance à Rhæzuns et à

Tarasp, cette puissance renonça désormais à toute espèce de prétention sur la Rhétie.

Ainsi la ligue des Dix-Juridictions reprit définitivement rang comme Etat libre et indépendant dans la confédération des Grisons ; le bourg de Davos demeura le chef-lieu de la ligue, malgré les réclamations des autres communes suscitées par le colonel Pierre Guler et d'autres hommes marquans du pays. Ces réclamations donnèrent matière à un différend qui aurait pu avoir des suites funestes, si les cantons de Berne, de Zurich et de Glaris ne se fussent interposés entre les contestans. En vertu d'une décision arbitrale prononcée le 11 janvier 1644 par Jean Henri Waser, greffier de la ville de Zurich, Davos conserva les plus importantes de ses prérogatives, celles d'être le siége de la diète des Dix-Juridictions, d'avoir la garde des archives et de la bannière, et d'élire seul le banneret, sauf le droit réservé à la Ligue de confirmer ou d'annuler cette élection.

CHAPITRE XLI.

TROUBLES DE LA SUISSE DURANT LA GUERRE DE TRENTE ANS. — LA SUISSE EST DÉCLARÉE INDÉPENDANTE DE L'EMPIRE.

(1618-1648.)

Si, pendant le cours des guerres dont nous venons de tracer le tableau, nous avons vu la Suisse jouer un rôle si peu digne d'elle, il faut en chercher la cause dans la désunion qui régnait à cette époque entre les cantons, à leurs divisions intestines fomentées par les intrigues et l'or de l'étranger, et à la funeste scission qui existait depuis tant d'années entre les réformés et les catholiques.

Les bailliages communs, dont la souveraineté était partagée entre les cantons des deux religions, étaient un continuel sujet d'altercations. Quoique les traités établissent dans ces bailliages une égale liberté et des droits égaux pour les

deux cultes, néanmoins les baillis réformés molestaient de mille manières les sujets catholiques, et les baillis catholiques n'exerçaient pas de moindres vexations contre les réformés. Dans la Thurgovie et le Rhinthal, les cantons souverains agitèrent la question de savoir si, en matière de religion, la pluralité des voix devait ou non l'emporter comme en matière politique? Les prétentions ambitieuses du clergé vinrent encore, comme il n'arrive que trop souvent, animer la querelle entre les deux partis. L'évêque de Bâle, soutenu par l'empereur aussi long-temps que les armes de ce monarque furent victorieuses en Allemagne, osa réclamer des villes de Bâle et de Mulhouse la rétrocession de toutes les propriétés qui avaient jadis appartenu à son évêché. L'abbé de Saint-Gall éleva sur la Thurgovie et le Rhinthal les prétentions les plus exagérées. L'abbé de Notre-Dame-des-Ermites poussa l'audace jusqu'à vouloir soumettre à un tribut les cantons forestiers, et en particulier le canton de Shcwytz. L'abbé de Fischingen voulut élever un autel catholique dans le temple réformé de Lustorf : chacun de ces prélats eut ses partisans et ses adversaires. Plus d'une fois la guerre civile fut au moment d'éclater : la crainte des puissances

étrangères empêcha seule les partis d'en venir à une rupture ouverte.

L'Allemagne était dans ce temps-là le théâtre d'une guerre aussi désastreuse par sa durée que par l'acharnement des deux partis et les violences qui la signalèrent. D'abord bornée à la Bohême, elle avait étendu ses ravages sur tout le territoire de l'empire germanique, mis partout aux prises les catholiques et les protestans[1], et entraîné successivement la Suède, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne et la France dans cette communauté de périls et de calamités. Cette guerre, qui était dans le principe une guerre de religion, ne tarda pas à mettre en jeu toutes les passions qui arment les peuples et les gouvernemens les uns contre les autres. L'ambition et l'esprit de conquête en furent à la fin les principaux mobiles et en prolongèrent le cours. La Suisse trembla d'être engagée malgré elle dans cette lutte; elle eut la sagesse de refuser constamment aux puissances belligérantes le passage de son territoire et le secours de ses armes. Plus d'une fois

[1] Cette dénomination comprend à la fois ici les Luthériens et les autres communions réformées; on l'a évitée à dessein tant qu'il n'a été question dans cet ouvrage que des réformés de la Suisse. T.

les armées étrangères s'approchèrent de ses frontières. Les cantons s'efforcèrent de maintenir leur neutralité et l'inviolabilité de leur territoire; mais leurs discordes passées avaient laissé chez eux des traces trop profondes pour que ces mesures eussent beaucoup d'ensemble et de vigueur : on en pourra juger par quelques traits.

La ville de Mulhouse, alliée des cantons réformés, se trouvant continuellement exposée aux incursions des partis impériaux et suédois qui désolaient alternativement l'Alsace, Zurich et Berne se décidèrent à y envoyer des troupes pour la défendre (1632). Mais lorsque les Bernois voulurent passer par le défilé de Klus [1], la garde soleuroise, chargée de la défense de ce poste, leur refusa le passage et sonna le tocsin. Les baillis soleurois, Philippe Roll de Bechbourg et Ursus Brunner de Falkenstein, et le capitaine Suri, enveloppèrent les Bernois, les firent charger à coups de sabre et de fusil, leur tuèrent plusieurs hommes et désarmèrent tout le bataillon. Les Soleurois, il est vrai, furent forcés de donner

[1] *Klus* ou *Klaus*, village avec un château-fort, dans un défilé sur la route de Soleure à Bâle. T.

aux Bernois une sérieuse satisfaction de cet attentat; quelques uns de ceux qui y avaient pris part furent condamnés à mort, d'autres au bannissement; mais cet acte de justice ne rétablit ni l'affection ni la confiance entre les deux peuples.

L'année suivante, le général suédois Horn ayant forcé le passage de la ville zuricoise de Stein dans le Hegau [1], pour surprendre la ville autrichienne de Constance, les cantons catholiques accusèrent les réformés de favoriser les Suédois au préjudice de l'empereur. Uri, Schwytz, Underwald et Zoug, usant de représailles, envoyèrent un corps de trois mille hommes sur les bords du lac de Constance. Aussitôt les Zuricois prirent les armes et menacèrent de se joindre aux Suédois, si les cantons catholiques ne se renfermaient pas dans une scrupuleuse neutralité. On ne parvint pas sans peine à arrêter les suites de cette querelle.

Peu de temps après, les impériaux violèrent le territoire de la Suisse près de Schaffouse, comme les Suédois l'avaient fait auparavant à Stein. Les Schaffousois prirent les armes, mais ils agirent

[1] Stein, sur le Rhin, entre Schaffouse et Constance, appartient aujourd'hui au canton de Schaffouse. T.

mollement et sans ensemble : quelques corps de troupes zuricoises stationnés en Thurgovie vinrent tardivement à leur secours. Les villages de Bargen, d'Altdorf, de Beggingen, de Bartzheim et de Schleitheim furent en partie pillés, en partie incendiés par les soldats autrichiens. Les habitans de ces villages se défendirent vaillamment contre les pillards, et en tuèrent un grand nombre, tandis que le gouvernement de Schaffouse, paralysé par la crainte, se contentait de négocier avec le général autrichien.

Les armées autrichiennes et des corps de partisans de cette nation insultèrent plus d'une fois le territoire bâlois dans le cours de cette guerre, et en firent le théâtre de leurs déprédations, au mépris des faibles mesures prises par les Suisses pour le maintien de leur neutralité. Incapables de faire respecter leur propre territoire, les confédérés l'étaient encore davantage d'étendre leur protection à celui de leurs alliés. Ils abandonnèrent entièrement (1632) la ville de Rothweil en Souabe [1], ville impériale

[1] Rothweil, petite ville de Souabe (Wirtemberg), était associée depuis l'année 1519 au corps helvétique; elle était alliée depuis la fin du quatorzième siècle à plusieurs Etats de la confédération. T.

alliée des Suisses, parce qu'elle avait reçu une garnison autrichienne, et s'était par là mise en guerre avec les Suédois. Lorsque les Français et les Suédois violèrent tour à tour la neutralité de la Franche-Comté garantie par le traité d'union héréditaire de cette province avec l'Autriche, les Suisses, au lieu de réclamer les armes à la main contre cette violation, se bornèrent à adresser d'humbles requêtes aux puissances belligérantes, et à négocier lorsqu'il eût fallu agir. Ils ne déployèrent pas plus d'énergie lorsqu'une armée suédoise, commandée par le duc Bernard de Weimar, vint en 1638 s'établir, malgré leurs représentations, dans l'évêché de Bâle et vivre à discrétion dans ce pays.

On insista souvent dans les diètes sur la nécessité d'établir un cordon de troupes permanent sur les frontières pour défendre l'inviolabilité du territoire suisse, et de protéger l'honneur national plus efficacement que par des notes diplomatiques et de vaines protestations méprisées par les étrangers; mais les cantons du centre répondaient à ces représentations que ce soin regardait les cantons frontières; d'autres trouvaient une armée permanente trop dispendieuse. Chacun demandait des sacrifices à la confédéra-

tion, nul n'était disposé à en faire à l'intérêt général. Ce dévouement sans bornes à la patrie, qui animait jadis les Suisses, était éteint dans les cœurs; les ambassadeurs étrangers intriguaient, divisaient ou commandaient en maîtres : dans les moindres choses, dans les circonstances où le bon droit était le moins équivoque, il était rare que les gouvernemens suisses eussent le courage de braver leurs menaces, ou de résister à leurs insolentes prétentions. L'ambassadeur de France traversant un jour la petite ville de Mellingen sur la Reuss, les gens de sa suite eurent un démêlé avec les bourgeois au sujet du pontonage. La querelle s'échauffa, les bourgeois prirent les armes et fermèrent les portes de leur ville; la diète avait cru donner une satisfaction suffisante à l'ambassadeur en obligeant l'avoyer de Mellingen, le greffier et le percepteur du pontonage à se rendre à Soleure où il faisait sa résidence, pour lui demander pardon à genoux et lui restituer les douze batz [1] qu'il avait payés à son passage; mais cet orgueilleux personnage ne trouva pas la peine assez forte : il exigea de la diète que les coupables fussent enfermés dans

[1] 1 fr. 78 cent. T.

les prisons de Bade, et y demeurassent jusqu'à ce qu'il daignât lui-même les faire élargir (1641).

Les négociations, les armemens et les désordres intérieurs avaient jeté la plupart des cantons dans de grands embarras de finances; ces embarras nécessitèrent de nouveaux impôts. Le conseil de Berne ayant décrété une imposition d'un pour mille sur toutes les fortunes (1641), sans déterminer combien de temps elle durerait, le peuple de la campagne crut que cet impôt était établi à perpétuité. Dans l'Argovie et dans l'Emmenthal, on s'éleva hautement contre cette mesure, et rien ne fut capable de tranquilliser le peuple. Le gouvernement bernois crut alors devoir recourir à des mesures de rigueur, et fit arrêter quelques uns des principaux adversaires du nouvel impôt. Cet acte de sévérité excita un tel soulèvement parmi les habitans de l'Emmenthal, que les Bernois établirent une forte garnison dans leur capitale, et envoyèrent des troupes à Thoune, à Berthoud et à Lentzbourg. Les mécontens tinrent des conférences publiques à Langnau [1]; mais ces mouvemens furent promptement apaisés par l'intervention des commissai-

[1] Village de l'Emmenthal. T.

res fédéraux, et l'impôt fut payé. Berne se montra généreuse, et promit le redressement de tous les griefs dont le peuple s'était plaint dans ce soulèvement.

Peu de temps après (1645), des troubles semblables éclatèrent dans le canton de Zurich à l'occasion d'un nouvel impôt territorial : à force de modération, de douceur, et sans autres armes que celles de la persuasion, le conseil de Zurich réussit à calmer les esprits. Les révoltés se soumirent et sollicitèrent leur grâce; deux seules communes, Knonau et Wædenschwyl, persistèrent dans leur rebellion, menacèrent de prendre les armes, et méconnurent l'autorité de leurs magistrats : elles furent occupées militairement et désarmées. Hommes, femmes, enfans, entourés d'un cercle de soldats, furent contraints d'implorer leur grâce à genoux; sept des principaux auteurs de la révolte eurent la tête tranchée. La commune de Wædenschwyl fut condamnée à une amende de 26,163 florins, et celle de Knonau à une amende de 12,170. Après cet exemple de sévérité, la tranquillité fut complétement rétablie.

La Suisse était infestée à cette époque de vagabonds, de déserteurs et d'autres gens sans aveu,

qui s'y étaient introduits de l'étranger à la suite des guerres qui désolaient l'Italie et l'Allemagne. On compta un jour jusqu'à cent de ces aventuriers dans le seul bourg de Schwytz, et plus de six mille dans le comté de Bade. Ces misérables soulevaient le peuple contre les autorités, soit pour s'attacher la population des campagnes, soit pour mettre à profit pour leur compte les troubles qu'ils parviendraient à exciter. Ils compromirent la sûreté publique jusqu'au moment où l'on se vit forcé de déployer contre eux toute la rigueur des lois. A Bremgarten, deux cent trente-six malfaiteurs subirent la peine de mort dans le cours d'une seule année. Ces exemples de rigueur répandirent l'épouvante parmi ces vagabonds qui délivrèrent pour toujours de leur présence le sol de la Suisse.

Enfin la paix vint tarir la source de tant d'alarmes; l'Europe déchirée par trente ans de guerre respira : la Suisse se fit représenter par un ambassadeur au congrès qui se tint à Munster et à Osnabruck en Westphalie. Elle y députa Jean-Rodolphe Wettstein, bourgmestre de Bâle, qui servit les intérêts de son pays en négociateur habile et plein de fermeté. Jusque là on s'était toujours obstiné en Allemagne à considérer les

Suisses comme sujets de l'empire germanique, et la chambre impériale continuait encore à rendre des arrêts contre des Suisses, au lieu de les citer devant les tribunaux de leur pays; mais le bourgmestre Wettstein déclara, au nom de ses commettans, que la confédération suisse était fermement résolue à maintenir sa pleine et entière indépendance à l'égard de l'empire. Cette énergique déclaration eut le résultat désiré. L'empereur et les autres puissances contractantes reconnurent solennellement, par un article du traité de paix de Westphalie signé le 14 octobre 1648, l'indépendance et la souveraineté de la confédération suisse [1].

[1] Ce fut principalement à l'intervention de la France que la Suisse dut cet important bienfait qui compléta son émancipation. T.

CHAPITRE XLII.

INSURRECTION DES PAYSANS A LUCERNE, A BERNE, A SOLEURE ET A BALE. (1648-1655.)

La Suisse venait enfin de prendre rang parmi les Etats indépendans de l'Europe; les chefs des cantons ne purent se défendre d'un secret orgueil, quand l'empereur, renonçant avec eux au fastueux protocole de la puissance souveraine, daigna enfin qualifier d'amis ceux qu'il avait si long-temps qualifiés de vassaux. Rien n'eût manqué au bonheur de la Suisse si, n'ayant plus à craindre au dehors pour son indépendance, elle eût trouvé dans son sein l'union et la paix; mais les haines qui avaient mis les armes à la main aux catholiques et aux réformés vivaient encore au fond des cœurs, et de nouveaux élémens de trouble étaient à la veille d'allumer les feux de la guerre civile.

Il régnait depuis long-temps dans plusieurs

cantons un profond mécontentement parmi le peuple de la campagne. Ce peuple, en plusieurs endroits, était serf ou du moins assujetti aux mêmes charges que dans le temps de sa servitude. La comparaison qu'il faisait de sa condition avec celle du peuple des cantons de Schwytz, d'Uri et d'Underwald, soumis à des magistrats de son choix, à des lois qu'il avait faites lui-même, ne connaissant d'impôts que ceux qu'il avait votés, augmentait encore le sentiment de son malheur; il gémissait de se voir réduit à l'état de serf ou de sujet des bourgeois des villes, sans espérance de pouvoir jamais se racheter, d'avoir à payer des impositions et des redevances de toute espèce qu'il n'avait point consenties; d'avoir à obéir à des lois pour lesquelles ses vœux n'étaient jamais consultés. La hauteur et le despotisme des baillis, la rapacité effrénée des employés subalternes, achevaient de rendre la situation du paysan insupportable; les moindres délits étaient punis par la prison, la bastonnade et les plus rigoureux traitemens; les amendes et les exactions arbitraires réduisaient les malheureux habitans à la mendicité; les victimes n'avaient pas même la ressource de se plaindre, car les parens de leurs oppresseurs siégeaient

ordinairement dans les conseils, et des réclamations eussent attiré plus tard de nouvelles persécutions à ceux qui eussent osé se les permettre. Il n'y avait pas jusqu'aux greffiers, aux sous-baillis et aux simples huissiers qui ne crussent que leur qualité de bourgeois de la ville leur donnait le droit de vexer le paysan. Sans doute, le mal n'était pas partout porté au comble : tous les baillis n'étaient pas des tyrans, sourds à la voix de la justice et de l'humanité, et le pauvre peuple, façonné à l'obéissance, n'eût peut-être jamais songé à se soulever si l'excès du malheur n'eût fini par lui inspirer le courage du désespoir.

Le gouvernement de Berne, dans l'intention de régulariser le système monétaire, rendit, au mois d'août 1652, une ordonnance qui prohibait la petite monnaie des autres cantons, et réduisait de moitié la valeur du billon bernois. Cette mesure causa un extrême mécontentement parmi le peuple. Tel qui croyait posséder dix batz ne se trouvait plus en posséder que cinq. Le pauvre souffrait cruellement de cette réduction qui atteignait à peine le riche. Les habitans des campagnes s'ameutèrent. A ce grief général chacun trouvait à joindre quelque grief particu-

lier; l'un avait à se plaindre du bailli, l'autre de l'huissier baillival : celui-ci réclamait contre le monopole du sel, celui-là contre le monopole de la poudre à tirer. Ici l'on criait contre le droit de sortie des blés et la tyrannie des corps de métiers; là, contre les charges féodales et les nombreuses atteintes portées à d'anciens priviléges. Ces plaintes produisaient une vive impression sur la multitude et augmentaient l'effervescence générale.

Par une funeste coïncidence, le gouvernement de Lucerne se décida à la même époque à réduire la valeur de sa menue monnaie. Cette ordonnance n'eut pas plutôt été rendue que les communes de l'Entlibouch envoyèrent une députation au chef-lieu pour demander ou qu'il ne fût rien changé à l'ancienne valeur de la monnaie, ou qu'il fût permis d'effectuer les paiemens en nature. Mais les députés furent très mal reçus, et s'en retournèrent fort mécontens. Le peuple des campagnes en fut tellement exaspéré qu'il chassa ignominieusement les huissiers chargés de venir recouvrer des créances. Là-dessus, l'avoyer Dulliker accompagné de magistrats et d'ecclésiastiques se rendit dans l'Entlibouch (février 1653) pour faire entendre raison aux anciens des communes;

mais il trouva en arrivant la population de tous les villages sur pied dans l'attitude la plus menaçante. A la tête des insurgés était un porte-enseigne avec un drapeau blanc, escorté de trois jeunes gens sonnant du cor des Alpes ; venaient ensuite les chefs, et derrière eux trois hommes dans l'ancien costume suisse, représentant les trois héros du Grutli. Le corps d'armée, fort de quatorze cents hommes, suivait, ayant pour armes des épieux et des massues. La troupe arriva dans cet ordre au village où la députation de la ville s'était arrêtée. Alors un tumulte affreux éclata ; on réclama à grands cris contre la réduction de la monnaie, contre le péage de Wollhausen, contre le haut intérêt de l'argent, contre les amendes imposées par les baillis, contre les exactions des percepteurs d'impôts, et toutes les vexations dont on croyait avoir à se plaindre. Des réclamations on en vint bientôt aux injures et aux menaces. Les députés, désespérant de ramener à la raison cette troupe de furieux, s'en retournèrent à Lucerne. Les mutins, encouragés par ce succès, organisèrent des comités d'insurrection, établirent des postes militaires, soumirent les voyageurs à des recherches sévères, cherchèrent à soulever les sujets bernois des dis-

tricts limitrophes, enfin les dix bailliages de l'Entlibouch formèrent à Wollhausen une fédération qui fut sanctionnée par un serment.

Les six cantons catholiques, voyant la tournure sérieuse que prenait cette affaire, voulurent interposer leur médiation; leurs députés se réunirent en conférence à Willisau, avec les députés des bailliages insurgés, qui leur présentèrent, au nom de leurs commettans, une liste de vingt-sept griefs contre le gouvernement de Lucerne; mais les paysans attroupés rompirent toute négociation en renouvelant leurs scènes de tumulte; ils se saisirent de la personne des médiateurs, les retinrent prisonniers, occupèrent les principales avenues de Lucerne, et menacèrent cette ville. A cette nouvelle, quatre cents hommes des petits cantons accoururent pour défendre les Lucernois. Zurich et Berne mirent aussi des troupes sur pied. C'en fut assez pour intimider les insurgés; ils relâchèrent les députés des cantons, et implorèrent à leur tour leur médiation. Ceux-ci se laissèrent fléchir, et prononcèrent le 19 mars une sentence arbitrale pleine d'équité; ils décidèrent que le gouvernement conserverait la souveraineté sur les bailliages révoltés, sans préjudice des droits des habitans, que

les péages seraient établis sur un pied uniforme dans tout le pays, que l'avoyer de Willisau ne pourrait être choisi que parmi les bourgeois de l'endroit, et que les appels ne seraient portés de l'Entlibouch à Lucerne que pour les causes excédant la valeur de cent florins. Cette sentence déclarait la fédération de Wollhausen dissoute, interdisait à l'avenir, sous les peines les plus sévères, toute association semblable, mais exemptait néanmoins les insurgés du remboursement des frais occasionés par les derniers troubles.

Au moment où l'on se flattait que tout était pacifié, l'orage éclata dans le canton de Berne, et étendit ses ravages sur les deux rives de l'Aar, depuis Thoune jusqu'à Broug. Lorsque le gouvernement bernois voulut faire marcher ses paysans contre ceux de Lucerne, ils résistèrent à cette sommation. « Nous ne marcherons pas, « s'écrièrent-ils, contre nos frères de Lucerne; « nous avons nous-mêmes autant de droit de « nous plaindre qu'eux. » L'effervescence et l'anarchie furent bientôt au comble dans toute la campagne; les ordres du gouvernement furent méconnus; les révoltés ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leurs chefs. Les villes

de Thoune, d'Arbourg, de Zoffingue, d'Arau, de Broug et de Lentzbourg ne prirent seules aucune part au soulèvement. Le clergé demeura partout soumis et fidèle.

Berne implora le secours de ses confédérés pour apaiser cette révolte; Schaffouse, Bâle et Mulhouse lui envoyèrent promptement des troupes. Zurich et Lucerne conseillèrent de tenter un accommodement; Berne se décida enfin à prendre ce parti. Les négociations étaient entamées, lorsque les troupes auxiliaires des trois Etats parurent sur la frontière, celles de Schaffouse du côté de Broug, et celles de Mulhouse et de Bâle du côté d'Arau. La présence de ces troupes exaspéra les habitans de l'Argovie. Le comté de Lentzbourg se leva en masse à leur approche (18 mars 1653). A cette nouvelle, les Schaffousois s'en retournèrent chez eux; les troupes de Bâle et de Mulhouse s'éloignèrent d'Arau pour se retirer sur la rive gauche de l'Aar dans les bailliages de Biberstein et de Schenkenberg; mais là aussi leur arrivée fut le signal d'un soulèvement qui se propagea jusque dans le canton de Soleure, de sorte que les auxiliaires de Bâle et de Mulhouse se virent également forcés de regagner leurs foyers. A Erlis-

bach [1], elles furent contraintes de défiler entre une double haie de paysans armés de l'Argovie et du canton de Soleure.

Alors l'insurrection prit un caractère alarmant; les paysans tinrent des assemblées générales à Langenthal, investirent les châteaux des baillis, députèrent des commissaires auprès du gouvernement de Berne, et osèrent même entamer des négociations avec l'ambassadeur français La Barde pour obtenir l'appui de son gouvernement; mais cette démarche leur fut fatale. La Barde les dénonça, et cette révélation leur aliéna une foule de bons citoyens qui cessèrent de s'intéresser à eux lorsqu'ils les virent appeler les armes de l'étranger dans le sein de leur patrie.

Les choses en étaient là quand on vit arriver à Berne une députation de six cantons réformés, chargée d'offrir sa médiation aux deux partis. Les insurgés y envoyèrent aussi des commissaires. Le résultat des conférences fut que le commerce du sel continuerait à appartenir au gouvernement, mais que les sujets auraient le

[1] Village soleurois, sur les confins des cantons d'Argovie et de Soleure. T.

droit d'acheter du sel pour leur usage, partout où bon leur semblerait; que le droit de sortie du blé serait aboli, ainsi que l'obligation d'entrer dans un corps de métier; que la réduction de valeur du billon serait maintenue, mais que les dettes existantes seraient acquittées en espèces d'argent reçues au taux où elles étaient avant l'année 1613; que les prêts dûment garantis et portant un intérêt convenable ne pourraient être réclamés avant le terme de six ans; enfin, que les émolumens des gens de justice seraient réduits. Tous les objets en litige se trouvant ainsi réglés par un arbitrage équitable, les commissaires des communes demandèrent pardon à genoux au conseil de Berne, et l'on put croire la paix rétablie.

Cependant les paysans du canton de Lucerne renouvelèrent leurs murmures; ils se récrièrent contre l'arbitrage dont ils avaient accepté les conditions, et prétendirent qu'on n'avait pas le droit de les forcer à dissoudre la fédération de Wollhausen qu'ils étaient décidés à maintenir. Ils envoyèrent des députés aux sujets des autres cantons pour les entraîner dans leur révolte. « Nous sommes las, leur mandè« rent-ils, d'être les esclaves des villes; nous

« avons juré d'être libres comme nos frères des « petits cantons. » Leurs démarches eurent un plein succès dans l'Emmenthal et dans l'Argovie. Le peuple de ces deux contrées regretta d'avoir fait sa paix avec Berne, et accabla d'invectives les commissaires qui s'étaient humiliés devant le conseil de Berne et avaient accepté le traité. La révolte gagna même les campagnes de Soleure et de Bâle ; une foule de paysans de ces deux cantons se soulevèrent et se coalisèrent avec les mécontens de l'Argovie, de l'Emmenthal et du canton de Lucerne. Les insurgés tinrent, le 16 avril 1653, à Sumiswald[1] une assemblée générale dans laquelle ils choisirent pour leur chef suprême un paysan du village de Schœnholz, nommé Nicolas Leuenberger. L'assemblée décréta ensuite en principe que le peuple devait respecter les droits du gouvernement, et le gouvernement les droits du peuple ; elle déclara que les sujets se rendraient coupables en prenant les armes contre leurs magistrats, mais qu'ils étaient autorisés, en cas d'injuste agression de la part du gouvernement, à repousser la force par la force : elle adressa aux sujets de tous les cantons

[1] Village du canton de Berne, dans l'Emmenthal. T.

une circulaire pour les inviter à envoyer des députés à une assemblée générale qui devait se tenir à Hutwyl, dans l'Entlibouch, et s'occuper des moyens d'étendre à tous les Suisses le bienfait de la liberté. Ce projet hardi répandit l'alarme dans les villes : tout annonçait l'approche d'une crise violente.

Les habitans des campagnes avaient sous les yeux l'exemple de la noblesse qui avait su jadis s'affranchir de la domination des empereurs, et l'exemple plus récent des grandes cités de la Suisse qui avaient réussi à acheter ou à conquérir leur indépendance; mais ils s'aveuglaient sur les difficultés de l'entreprise et sur leur propre incapacité. En effet, ces hordes turbulentes et indisciplinées étaient également étrangères aux vertus civiques qui avaient assuré autrefois dans les cantons forestiers le triomphe de la liberté, et aux maximes de prudence qui avaient fondé la puissance des villes. Les insurgés actuels étaient des hommes grossiers aussi dépourvus d'instruction que d'expérience des affaires, pleins de défiance les uns pour les autres, plus occupés de leurs intérêts propres que du bien général. Toujours prêts à se ranger à l'avis le plus violent, ils étaient sourds aux conseils de la sa-

gesse; l'anarchie et la discorde régnaient parmi eux. Leur féroce intolérance leur faisait voir un ennemi dans quiconque ne partageait pas leurs sentimens; ils effrayaient leurs adversaires en les menaçant du fer et de la flamme, ou en leur infligeant des châtimens cruels.

Cependant les villes armaient pour réduire les révoltés, et négociaient néanmoins avec eux pour gagner du temps; Berne et la diète de Bade en usèrent avec eux d'une manière plus loyale : elles eurent des conférences suivies avec les commissaires des insurgés; elles mirent jusqu'au bout tout en usage pour faciliter un rapprochement; mais il y avait trop peu de calme, de suite et d'accord dans les délibérations de cette multitude pour que les négociations pussent aboutir à un résultat.

Lorsque toutes les tentatives de pacification eurent échoué, Zurich, en sa qualité de canton directeur, somma, le 11 mai 1653, toute la confédération de prendre les armes. Berne mit sur pied les milices du pays de Vaud, qui, à cause de la différence de la langue, étaient restées étrangères à la révolte des sujets allemands, et en confia le commandement à Sigismond d'Erlach. Ce corps montait à près de dix mille hom-

mes; le colonel Zweyer en amena environ cinq mille des cantons catholiques; le général zuricois Wertmuller commandait le reste des contingens fédéraux au nombre de huit mille hommes. Les habitans des petits cantons prirent parti pour les villes contre les paysans insurgés, soit par esprit de justice et par sentiment de bon voisinage, soit parce qu'ils avaient eux-mêmes des sujets; ils envoyèrent leurs troupes renforcer la garnison de Lucerne.

Les insurgés ne mirent pas moins d'activité dans leurs opérations : ils allèrent occuper le défilé de Gummine du côté du pays de Vaud, et ceux de Windisch et de Mellingen du côté de Zurich. Ils tentèrent de prendre Arbourg, Arau, Zoffingue et Lentzbourg, mais ils échouèrent partout, parce qu'ils n'avaient ni grosse artillerie ni rien de ce qu'il fallait pour des siéges, qu'ils manquaient de discipline et surtout de chefs expérimentés, les places d'officiers ayant été jusque là exclusivement remplies par les bourgeois des villes.

Voyant que la campagne prenait une tournure sérieuse, Leuenberger, chef suprême des insurgés, Schybi, Ulrich Galli et les autres chefs cherchèrent à sortir du danger de leur position,

soit en payant d'audace, soit en négociant. Leuenberger, campé à Ostermundingen, village à une lieue de Berne, d'où sa troupe infestait les environs de cette ville, écrivit encore une fois à Berne pour offrir de terminer à l'amiable le différend. Le conseil de Berne, désirant prévenir l'effusion du sang, envoya en effet une députation auprès des rebelles, consentit à une foule de concessions, s'engagea même à payer cinquante mille livres bernoises [1] au peuple de la campagne, non comme indemnités pour les frais de la guerre, mais à titre de secours pour les indigens. Les représentans des révoltés se décidèrent enfin à signer le traité qu'ils avaient précédemment rejeté, et promirent hommage et fidélité au gouvernement; mais à leur retour au camp tout fut annulé : les insurgés, instruits de l'approche des troupes fédérales, ne voulurent pas se séparer avant que ces auxiliaires fussent retournés dans leurs foyers.

Wertmuller et Zweyer, ayant opéré leur jonction, passèrent le mont Heitersberg et se portèrent sur Mellingen. Sur la demande de Leuenberger, ils lui accordèrent une entrevue. Leuen-

[1] La livre bernoise vaut fr. 1, 11 cent. T.

berger, qui venait d'adresser une nouvelle lettre au conseil de Berne pour se plaindre de la marche des auxiliaires fédéraux dans le temps où ses paysans assiégeaient les villes de l'Argovie, vit tout d'un coup son armée se grossir au son du tocsin, et compta bientôt jusqu'à vingt mille hommes sous ses drapeaux; dès ce moment il se crut sûr de la victoire, et n'hésita plus à remettre au sort des combats la décision de la querelle.

Cependant les insurgés avaient échoué dans leurs tentatives sur Mellingen et sur Zoffingue; cet échec les découragea : ils députèrent auprès du conseil de guerre fédéral assemblé à Mellingen, dans l'espoir d'en obtenir des conditions avantageuses. La réponse du conseil fut sévère et menaçante : « Il n'appartient pas à des paysans, « leur dit-on, de prescrire des conditions : livrez-« nous l'acte de votre fédération. Retirez-vous « dans vos foyers; que vos chefs attendent la « sentence de leurs magistrats; à ce prix vous « aurez la paix. »

Les députés des paysans de Berne, de Bâle et de Soleure cédèrent à la crainte et jurèrent l'engagement qu'on exigea d'eux. Ceux de Lucerne s'y refusèrent en déclarant qu'ils n'avaient pas

les pouvoirs nécessaires pour accepter la capitulation; cela jeta la division parmi les troupes insurgées : Wertmuller se porta en avant. Dans le même temps le général d'Erlach, parti de Berne, passait l'Aar à Wangen et marchait sur Langenthal; il dispersa sur sa route un corps de deux mille paysans. Arrivé dans la plaine de Herzogenbuchsée (28 mai), il rencontra un poste de six hommes armés de piques qui lui assurèrent que les rebelles étaient entièrement dispersés; mais quand il voulut s'approcher du village, une vive fusillade lui donna l'alerte : il reconnut bientôt qu'elle partait d'un bois voisin occupé par l'ennemi qui s'y trouvait en force. Il donna à l'instant ordre d'attaquer de trois côtés à la fois; on combattit avec fureur de part et d'autre : les insurgés vaincus se replièrent sur le village, défendant le terrain pied à pied. Une partie du village fut bientôt la proie des flammes; les insurgés se défendirent long-temps de maisons en maisons, se retranchèrent à la fin derrière les murailles de l'église, et quand cette derrière position leur fut enlevée, se dispersèrent dans les forêts.

Les armées de d'Erlach et de Wertmuller firent leur jonction à Langenthal, à deux lieues

du champ de bataille; toute cette contrée fut promptement soumise : Wertmuller, qui eût voulu maintenir la capitulation accordée aux insurgés par le conseil de guerre de Mellingen, blâma d'abord d'Erlach du massacre de Herzgenbuchsée; mais quand ce dernier lui eut raconté comment les choses s'étaient passées, les deux généraux convinrent que la capitulation de Mellingen ne serait valable que pour les révoltés de la Basse-Argovie, mais que Berne conservait le droit de traiter selon la rigueur des lois de la guerre toutes les communes situées au-dessus d'Arbourg.

Les insurgés consternés et abattus comprirent alors qu'il ne leur restait plus d'autre ressource que la soumission et le repentir; les campagnes furent désarmées, les chefs de la révolte jetés dans les fers. Le conseil de guerre fédéral s'établit à Zoffingue pour juger les coupables; Schybi y fut amené du fond de l'Entlibouch et eut la tête tranchée. Leuenberger, trahi par un de ses voisins et de ses complices, fut arrêté dans sa propre maison et conduit prisonnier à Berne. Il fut décapité, et sa tête sanglante fut attachée au gibet avec l'acte de fédération des insurgés; son secrétaire Bræsmer périt du

même supplice; Ulrich Galli fut pendu. A Bâle, sept vieillards, convaincus d'avoir pris part à l'insurrection, furent condamnés à mort. L'aspect de leur barbe blanche ajoutait à l'impression produite par leur supplice. Il y eut un grand nombre d'autres révoltés condamnés à mort, au bannissement ou à l'amende. Les bailliages libres furent condamnés à payer dix mille florins, le comté de Lentzbourg vingt mille, les insurgés de Soleure trente mille, et d'autres des sommes plus ou moins considérables. Quelques uns des chefs prirent la fuite; l'empereur Ferdinand III les fit proscrire dans toute l'étendue de l'empire.

Les insurgés de Lucerne, isolés du reste de leurs confédérés par la capitulation de Mellingen, s'étaient décidés à négocier avec leur gouvernement. Les cantons d'Uri, de Schwytz, d'Underwald et de Zoug, intervinrent comme médiateurs entre le gouvernement de Lucerne et les sujets, et prononcèrent à Stantz le 7 juin une sentence arbitrale. Les insurgés de l'Entlibouch refusèrent de se soumettre à cet arrêt; ils se sentaient appuyés sous main par plusieurs citoyens de Lucerne, qui espéraient à l'aide de ces troubles opérer une révolution dans la ca-

pitale; mais le complot fut découvert, les citoyens suspects furent arrêtés, et les troupes qu'on envoya dans l'Entlibouch firent promptement rentrer ce pays dans l'obéissance.

Telle fut partout l'issue de cette révolte, et telle sera dans tous les temps l'issue de toute insurrection conçue dans un moment d'effervescence, sans but précis et sans plan. De longues contestations s'élevèrent entre les cantons lorsqu'il fut question de régler les frais de la guerre; Berne eut beaucoup de peine à s'entendre avec Zurich et avec Soleure. Enfin ces difficultés furent terminées dans une diète générale tenue en 1654, qui statua en principe qu'à l'avenir, en cas d'intervention armée, les secours demeureraient à la charge du canton qui les aurait fournis.

CHAPITRE XLIII.

GUERRE DE RELIGION DITE DE RAPPERSCHWYL. — BATAILLE DE VILLMERGEN. — SÉDITION A BALE. — ÉPIDÉMIE EN SUISSE.

(1656-1668.

La paix intérieure semblait rétablie dans la Suisse, quand le fanatisme vint rallumer les feux de la guerre civile.

Les catholiques et les réformés n'avaient jamais cessé de se haïr; le clergé des deux cultes, loin de chercher à éteindre ces haines, travaillait sans cesse à les attiser par ses discours. La religion devenait un nouvel élément de mésintelligence entre des gouvernemens rivaux, pour lesquels la souveraineté des bailliages communs était une source intarissable de divisions. Chaque parti se défiait de l'autre parti et lui prêtait réciproquement des vues hostiles; les catholiques s'alarmaient de voir les réformés fortifier leurs villes, et se liguer avec l'Angleterre et

la Hollande. Les réformés reprochaient à leurs adversaires leur accession à la ligue de Borromée, le renouvellement de leurs alliances avec la Savoie et l'évêque de Bâle, et leurs relations intimes avec le roi d'Espagne; ces démarches couvraient à leurs yeux des projets sinistres contre leur religion.

En 1655, six familles du bourg d'Arth, dans le canton de Schwytz, attachées à la religion réformée, furent forcées de s'enfuir; leur vie n'était pas en sûreté dans leur pays. Ces réfugiés se présentèrent en supplians devant le conseil de Zurich, le priant humblement d'intercéder auprès de leur gouvernement pour qu'il leur fût permis d'exporter les biens qu'ils avaient laissés en partant. Le conseil de Zurich, touché de leur malheur, écrivit à Schwytz en faveur de ces proscrits; le gouvernement de Schwytz, non content de rejeter cette requête, réclama l'extradition des fugitifs. Les cantons réformés protestèrent à leur tour contre cette demande, contraire, selon eux, aux principes du droit fédéral; mais le gouvernement de Schwytz leur répondit: « Nous n'avons à rendre compte de notre administration qu'à Dieu et à notre conscience. » Les biens des réfugiés furent confisqués, leurs

parens, réformés comme eux, furent jetés dans les fers et appliqués à la torture; quelques uns même d'entre eux furent mis à mort.

Représentations, remontrances, intercession auprès de la diète de la part des cantons neutres, tout fut mis inutilement en usage pour fléchir le gouvernement de Schwytz. Zurich se décida enfin à appuyer ses réclamations par les armes; Schwytz et les cantons catholiques ne furent pas moins prompts de leur côté à déployer l'étendard. Les Zuricois, renforcés par les troupes de Mulhouse et de Schaffouse, entrèrent en campagne avec une armée de dix mille hommes, se rendirent maîtres de toute la Thurgovie, et mirent le siége devant Rapperschwyl. Mais les catholiques étaient en force dans cette place; ils occupaient déjà les passages de l'Albis, ainsi que les villes de Bremgarten, Mellingen, Bade et le col du Brunig sur les confins du Haut-Underwald et du canton de Berne. Les Bernois établirent des corps d'observation sur leurs frontières du côté de Fribourg, de Soleure et d'Underwald, tandis qu'un autre corps, portant quarante drapeaux [1], marchait sur Lentzbourg pour soutenir les Zuricois.

[1] Ce corps était d'environ quatorze mille hommes. T.

Mais l'armée des réformés manquait entièrement d'ordre et de discipline; le pillage et l'incendie signalaient partout son passage : elle dévasta le couvent de Rheinau; les soldats saccageaient les villages, pillaient les églises et enlevaient les troupeaux des paysans. Chez les Bernois, le service se faisait avec une telle négligence, qu'une partie de leur armée campa dans les environs de Villmergen [1], sans se mettre en peine de savoir où était l'ennemi, sans envoyer faire de reconnaissances, et sans s'être pourvue de munitions pour son artillerie. Quelques Argoviens ayant aperçu l'ennemi près du village de Wohlen, et étant revenus au camp donner l'alarme, on ne fit aucune attention à leur rapport, parce que quelques jeunes Bernois, étant allés se promener à cheval aux environs, avaient assuré à leur retour qu'il n'y avait aucun danger à craindre.

Cependant un corps de plus de quatre mille Lucernois, sous les ordres du colonel Pfyffer, était réellement caché derrière un bois sur les hauteurs de Wohlen. On était au mois de janvier 1656; le 14, à deux heures après midi, ce corps se porta rapidement en avant : de leur po-

[1] Village des bailliages libres, canton d'Argovie. T.

sition élevée, les Lucernois, logés dans un chemin creux qui les couvrait jusqu'à la ceinture, dirigèrent brusquement leur feu sur les Bernois. Ceux-ci, déconcertés par cette attaque imprévue, ne se formèrent qu'avec la plus grande confusion. Faute de poudre et de boulets, leur artillerie ne put fournir que deux décharges; ils se retirèrent en desordre. Dix compagnies[1] de troupes fraîches, arrivées à leur secours, furent entraînées dans leur déroute. Le colonel Pfyffer avait reçu pendant l'action l'ordre écrit de son gouvernement de ne pas attaquer, parce qu'on se flattait de l'espérance d'un accommodement; mais, soupçonnant le contenu de ces dépêches, il les garda sans les ouvrir et continua à poursuivre les fuyards dont on tua un grand nombre. Près de huit cents Bernois périrent dans cette journée[2]; onze pièces d'artillerie tombèrent au pouvoir du vainqueur. Plusieurs bataillons bernois étaient postés dans des vignobles qui bordaient les deux côtés du chemin; ils furent té-

[1] L'auteur dit *Fahnen*, drapeaux, sans rien spécifier sur la force de ces corps. T.

[2] La perte des Bernois, selon d'autres auteurs, fut de cinq cent soixante-treize hommes tués, et de quatre cents blessés, outre quelques prisonniers. T.

moins de la déroute des leurs, et les virent fuir dans la direction de Lentzbourg, mais ils demeurèrent immobiles, attendant toujours des ordres pour agir. Les bataillons argoviens, au contraire, furent transportés d'une telle fureur à la vue de la défaite des Bernois, qu'ils voulurent se porter en avant, et que le conseil de guerre bernois eut toutes les peines du monde à les empêcher de recommencer le combat.

Les vainqueurs de Villmergen demeurèrent trois jours entiers sur le champ de bataille, occupés à célébrer leur triomphe; ils se retirèrent ensuite chez eux chargés de butin. Peu de semaines après on conclut un armistice qui fut immédiatement suivi d'un traité de paix. Les deux partis désiraient presque également de voir finir la guerre : les petits cantons étaient dans un état de blocus qui les empêchait de tirer des denrées du dehors; les Lucernois ainsi que les Bernois n'étaient point encore rassurés sur les dispositions de leurs paysans; enfin, cette campagne, qui n'avait duré en tout que neuf semaines, avait déjà coûté plus de quatre cent quatorze mille florins aux Zuricois. La paix fut signée le 26 février 1656; le traité remit toutes choses sur l'ancien pied : on stipula que chaque

Etat aurait la faculté d'agir comme bon lui semblerait en matière religieuse, et concernant les émigrations de canton à canton.

La mauvaise organisation militaire des réformés aurait peut-être permis aux catholiques de pousser plus loin leurs avantages, si leur propre système militaire eût été mieux entendu. Dans le regret qu'ils éprouvaient de ne pas avoir frappé de coups plus décisifs, ils en rejetèrent la faute sur le colonel Zweyer d'Evenbach, commandant des troupes d'Uri, qu'ils accusèrent d'intelligence avec Berne et Zurich. Ils lui reprochèrent d'avoir empêché qu'on ne poursuivît les ennemis battus au mont Etzel, et qu'on ne fît lever le siége de Rapperschwyl. Un moine de Notre-Dame-des-Ermites prétendit même que les Zuricois lui avaient envoyé quatorze cents ducats cachés dans le corps d'un chapon; cette accusation donna lieu à de longs débats, et à d'interminables procès devant la diète.

La paix était rétablie, et cependant la disposition des esprits n'était rien moins que pacifique; cette animosité se manifestait partout, mais elle n'éclatait nulle part plus violemment que dans les bailliages communs : ce qui affligeait un parti était un sujet de joie pour l'autre; l'intolérance

des chefs encourageait le fanatisme du peuple: un incident faillit rallumer la guerre.

Un Lucernois, qui venait d'enrôler des soldats pour le service d'Espagne, traversait la Thurgovie le jour de la Pentecôte 1664, conduisant avec lui quarante-trois recrues par des chemins détournés; ces gens, passant par le village de Lipperschwyl, entrèrent dans le temple réformé le sabre nu et s'y comportèrent avec indécence: la cérémonie en fut troublée. Une femme courut en poussant des cris d'effroi au village de Wigoldingen pour y chercher du secours. Les gens de Wigoldingen arrivèrent, tombèrent sur les recrues, en tuèrent cinq sur la place, en blessèrent d'autres et firent le reste prisonnier. Cet événement mit de nouveau aux prises les réformés et les catholiques; on arma des deux côtés; les cinq cantons catholiques firent promptement occuper Kaiserstuhl, Mellingen et Bremgarten. On assembla diète sur diète; on négocia. Les catholiques ne pouvaient plus être apaisés que par du sang. Deux malheureux paysans de Wigoldingen furent condamnés à mort le 5 septembre, à la majorité des voix des cantons souverains du pays, malgré les démarches presque suppliantes de Zurich pour obtenir leur grâce.

La commune de Wigoldingen ayant été condamnée à payer tous les frais occasionés par ce long procès, on fit une collecte dans toutes les églises du canton de Zurich pour la mettre en état d'acquitter cette amende.

Des événemens d'une autre nature vinrent bientôt après absorber l'attention des Suisses. On apprit que le roi de France, Louis XIV, se disposait à construire aux portes de Bâle la forteresse de Huningue pour couvrir ses frontières et tenir les Suisses en respect. Cette nouvelle répandit une alarme générale parmi les confédérés; une députation fut envoyée à Paris auprès du roi (1679) pour le détourner de ce projet, et n'en rapporta aucune réponse satisfaisante. Le mauvais succès des démarches faites pour empêcher de bâtir Huningue produisit une vive exaspération dans toute la Suisse; à Bâle, il donna lieu aux troubles les plus graves. Les citoyens de cette ville se répandirent en murmures contre le Petit-Conseil dont ils accusaient hautement plusieurs membres d'être vendus à la France. On pouvait au moins reprocher à ce corps d'avoir usurpé une autorité illégale en matière d'élections et de législation. Les tribus s'assemblèrent; une foule d'abus crians furent mis

au grand jour : des conseillers, accusés d'intrigues électorales dans lesquelles leurs femmes même avaient été mises en jeu, furent destitués, quelques uns furent incarcérés et condamnés à de fortes amendes; le conseil se soumit à ces mesures, parce qu'elles étaient appuyées par la force. Les autres cantons envoyèrent des députés à Bâle (1691), pour interposer leur médiation entre les deux partis. Bâle était devenue un théâtre de factions, d'agitations et de violences; les médiateurs fédéraux, réunis aux commissaires du conseil et de la bourgeoisie, réglèrent à l'amiable les droits du grand et du petit Conseil en matière de police, d'administration, ainsi que tout ce qui concernait la justice et les nominations aux emplois publics. La majorité des citoyens applaudissait à la sagesse de leurs décisions et s'était empressée de jurer la paix, quand cette paix fut tout d'un coup rompue par une insurrection sanglante.

Un des orateurs de la bourgeoisie, nommé Jean Fatio, était détenu dans la prison de la porte du Rhin, accusé d'avoir agi en diverses occasions de son autorité privée, sans l'autorisation de ses commettans. Une troupe de bourgeois, partisans de Fatio, portant une écharpe

blanche au bras, comme signe de ralliement, se présentèrent en armes dans la nuit du 22 au 23 septembre à la porte de la prison, et se firent rendre de force le détenu. On battit la générale; les partisans du gouvernement se rendirent aussitôt à leur poste : bientôt toute la ville fut sous les armes; le sang coula; deux des partisans de Fatio furent blessés de coups de feu; cinquante autres furent arrêtés le lendemain matin. Des paysans armés arrivèrent dans la ville pour rétablir l'ordre. Les auteurs de la sédition furent punis avec la dernière rigueur : Jean Fatio, Jean Muller et Conrad Moyses, eurent la tête tranchée le 28 septembre, sur la place de l'Hôtel-de-Ville; les autres furent condamnés aux galères, au bannissement ou à de fortes amendes.

Comme s'il eût fallu que cette période fût marquée pour la Suisse par tous les genres de calamités, une maladie épidémique présentant plusieurs des symptômes de la peste exerça ses ravages dans plusieurs cantons, notamment dans l'Argovie et à Bâle (1667). La température de l'air était malsaine; l'hiver précédent, on avait éprouvé presque constamment une chaleur extraordinaire pour la saison. Les arbres, l'herbe des prés et les plantes des jardins étaient cou-

verts d'insectes venimeux; des myriades de rats et autres animaux destructeurs infestaient les campagnes. Ces divers fléaux désolèrent le pays pendant près d'une année; un hiver rigoureux vint enfin y mettre un terme.

CHAPITRE XLIV.

L'ABBÉ DE SAINT-GALL OPPRIME LES HABITANS DU TOGGENBOURG. — GUERRE CIVILE. (1700-1712.)

Les Suisses avaient dû leur indépendance à leurs vertus ; ils demeurèrent indépendans tant qu'ils eurent assez de désintéressement et de véritable grandeur pour dédaigner les faveurs de l'étranger et braver ses menaces ; ils s'attirèrent la considération des autres peuples aussi long-temps que le maintien de leurs droits fut pour eux le premier de leurs intérêts, la seule règle de leur politique. Mais quand la cupidité et la bassesse placèrent la prudence au-dessus de la justice et de l'honneur, quand le peuple se fut habitué à vendre son sang aux étrangers et à trafiquer de son courage, quand les chefs eurent appris à ramper dans les cours et ne rougirent plus de se parer des honteuses livrées de la corruption , l'indépendance de la Suisse ne fut

plus qu'un vain nom, et une longue série de maux vint affliger cette contrée. Alors on s'abaissa devant les étrangers pour étaler un insultant orgueil devant ses concitoyens; on apprit à préférer sa famille à son pays, et son canton à la patrie commune; on ambitionna les emplois par cupidité, on les mit à l'enchère; l'épouse les apporta en dot à son époux comme une propriété de famille. Les Suisses se paraient du nom de peuple libre, mais la plupart n'étaient que des sujets opprimés, dont la condition était plus misérable que celle des sujets des rois. Leurs maîtres employaient tour à tour la violence et la perfidie pour anéantir par degrés les faibles droits qui restaient à ce peuple, et renverser les dernières barrières qui opposaient quelques limites à leur autorité.

Les habitans du Toggenbourg éprouvaient alors au plus haut degré tous les maux qu'inflige la tyrannie : ce pays avait jadis obtenu de la bienveillance de ses anciens souverains des priviléges fort étendus. Le peuple concourait à la nomination de ses juges, avait part au produit des amendes et à d'autres revenus publics, avait ses assemblées tant communales que générales, où il réglait l'administration de ses biens et ce

qui concernait le service militaire. Enfin, le bailli devait nécessairement être pris parmi les habitans du pays.

L'abbé de Saint-Gall, ayant acheté, en 1468, du seigneur de Raron, pour la somme de quatorze mille cinq cents florins du Rhin, les droits sur ce pays que celui-ci tenait par héritage des anciens comtes de Toggenbourg, chercha à usurper plus tard des droits que non seulement il n'avait point achetés, mais qu'il s'était même solennellement engagé à maintenir. Le peuple du Toggenbourg avait fait, en 1436, une alliance avec Schwytz et Glaris, pour mettre ses droits sous leur protection ; mais l'abbé s'était assuré la garantie de ces mêmes cantons, en faveur des siens, par une alliance spéciale faite un an après son acquisition du Toggenbourg. Réunissant la double qualité d'alliés des Suisses et de princes de l'empire, les abbés de Saint-Gall en profitèrent habilement pour étendre de jour en jour leurs prérogatives. On les vit alternativement servir, selon leur intérêt du moment, les Suisses contre l'empereur et l'empereur contre les Suisses : cette politique leur réussit.

Ces abbés commencèrent par contester les libertés du Toggenbourg, et en qualifier les

habitans de serfs de leur abbaye (1510), afin de les familiariser insensiblement avec l'idée de la servitude; à la fin, ils en vinrent à attenter directement à ces libertés, ce qui donna lieu à de fréquentes contestations portées devant les cantons protecteurs. Ces cantons donnèrent constamment gain de cause aux abbés. Ceux-ci obtinrent d'abord (1539) que tous les appels du Toggenbourg fussent portés devant leur siége abbatial. En 1540, ils usurpèrent le droit de nommer seuls aux places de juges, et de confisquer à leur profit les biens des condamnés, celui de faire gouverner le pays par des baillis étrangers, celui d'administrer selon leur bon plaisir les biens des églises et des prébendes, et la propriété de la chasse et de la pêche. En 1543, ils s'attribuèrent le droit de nommer à toutes les places de pasteurs dans les paroisses [1], ainsi qu'à celles de greffiers et d'huissiers (1555), et, plus tard (1596), le privilége de conférer le droit de bourgeoisie. Enfin, en 1654, ils interdirent au peuple le droit de s'assembler, et concentrèrent entre leurs mains toute l'administration mili-

[1] La plupart des communes du Toggenbourg avaient embrassé la réformation. T.

taire. Dès lors les abbés ne gardèrent plus de mesure; ils autorisèrent des enrôlemens forcés pour le service étranger, donnèrent tous les emplois à leurs créatures, permirent aux gens en place et aux couvens d'accaparer à force d'intrigues et de friponneries les meilleures terres du pays, et laissèrent leurs employés rançonner impunément les habitans par des amendes exorbitantes.

Enfin, un de ces abbés, nommé Léger Burgisser, se regardant comme maître absolu du Toggenbourg, ordonna aux habitans de construire et d'entretenir à leurs frais une nouvelle route au travers de la forêt de Hummelwald. Une députation du peuple vint lui représenter qu'une pareille charge serait plus lourde que ne l'étaient jadis les corvées dont le Toggenbourg s'était déjà racheté deux fois; l'abbé, pour toute réponse, condamna les députés à une amende de quinze cent quarante florins, à une rétractation publique, et les déclara infames et déchus de leurs droits civils.

Les gens du Toggenbourg, poussés à bout par une si révoltante tyrannie, portèrent leurs plaintes aux cantons de Schwytz et de Glaris (1701). Les Glaronnais furent touchés de leurs

misères. Schwytz, malgré la différence des religions, s'intéressa presque aussi vivement au sort de ces opprimés. « Fussent-ils Turcs ou Païens, » s'écrièrent-ils dans leur assemblée générale, « ce « sont nos alliés et nos compatriotes, et notre « devoir est de leur faire rendre justice. » Ces dispositions mécontentèrent l'abbé de Saint-Gall; il se plaignit à son tour et réclama l'intervention fédérale. L'affaire fut portée plusieurs années de suite à la diète. Zurich et Lucerne, qui étaient aussi au nombre des cantons protecteurs de l'abbaye, intervinrent dans cette déplorable querelle. Les réformés prirent en général le parti de leurs co-religionnaires persécutés. Les catholiques eux-mêmes étaient irrités contre l'abbé de Saint-Gall, parce qu'il venait de former une alliance défensive avec l'Autriche, et qu'il considérait le comté de Toggenbourg comme un fief de l'empire. Plus la querelle se prolongeait, plus elle s'animait; à la fin, les anciennes inimitiés religieuses vinrent l'envenimer encore.

Schwytz et les cantons catholiques, soupçonnant que la communauté de religion entrait pour beaucoup dans le vif intérêt que Zurich et Berne prenaient au sort du Toggenbourg, en

prirent de l'ombrage; ils trouvèrent mauvais que ces cantons encourageassent les habitans à persévérer dans leurs réclamations, et embrassèrent eux-mêmes le parti de l'abbé de Saint-Gall (1703). « Les nouveaux droits de l'abbé, » dirent leurs députés, « ses actes et ses titres « doivent passer avant les droits surannés du « peuple; aucune nouvelle congrégation réfor- « mée ne doit s'établir dans le Toggenbourg « sans le consentement de Schwytz et de Gla- « ris. » Ce langage n'intimida point Zurich et Berne, et les gens du Toggenbourg n'en continuèrent pas moins à défendre leurs droits. Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de l'empereur remit à la diète une lettre de son souverain, dans laquelle ce prince, prétendant que le Toggenbourg était un ancien fief de l'empire, s'arrogeait le droit de terminer lui-même le différend; mais Zurich et Berne repoussèrent courageusement cette étrange prétention. « Le Tog- « genbourg, » dirent-ils, « est renfermé dans « les limites de la confédération suisse. L'abbé « de Saint-Gall nous a, depuis plusieurs années, « reconnus pour arbitres dans cette querelle; « c'est à nous que la décision appartient. » Les ambassadeurs de Hollande, d'Angleterre et de

Prusse, encourageaient les Bernois et les Zuricois à résister à l'empereur.

Cependant l'exaspération des esprits allait chaque jour en croissant. Le Toggenbourg était devenu un théâtre de troubles, de violences et même de meurtres, grâce aux soins que l'abbé de Saint-Gall avait pris pour y semer la division entre les réformés et les catholiques. Un vertueux citoyen de Zurich, nommé Nabholz, entreprit de ramener par ses sages conseils l'ordre et la paix dans cette contrée; mais ses tentatives échouèrent. L'abbé soutint avec opiniâtreté ses prérogatives usurpées. Les gens du Toggenbourg, forts de leur indignation et de leur désespoir, osèrent braver le pouvoir de leur tyran, s'emparèrent des châteaux-forts qu'il possédait dans leur pays, et chassèrent ses employés et ses soldats. L'abbé, informé de ce soulèvement, fit garnir de troupes toutes les routes, tous les ponts et tous les passages de l'ancien territoire de Saint-Gall[1]. Le peuple du Toggenbourg fit, de son côté, des préparatifs

[1] On nommait autrefois *ancien pays* ou *ancien territoire de Saint-Gall* le pays situé entre le lac de Constance, la Thurgovie, le canton de Zurich et le Toggenbourg. La ville libre de Saint-Gall, avec sa banlieue, y était enclavée. T.

de défense. L'avoyer Durler de Lucerne, zélé partisan de l'abbé, invita les cantons catholiques à se réunir pour soumettre les révoltés. Dans le même temps, l'avoyer Willading de Berne pressait les cantons réformés de prendre les armes pour la défense des opprimés du Toggenbourg, et pour l'existence même de l'Eglise réformée menacée par les catholiques.

Assurés désormais de l'appui de Zurich et de Berne, et informés qu'un corps de trois mille Zuricois s'avançait à leur secours, les gens du Toggenbourg envoyèrent, le 12 avril 1712, une déclaration de guerre en forme à l'abbé de Saint-Gall. Nabholz, leur avocat, leur conseiller et leur ami, se mit à leur tête et combattit pour eux avec la même énergie avec laquelle il avait naguère plaidé leur cause. Les insurgés s'emparèrent en peu de temps des châteaux et des couvens dépendans de l'abbaye; Wyl fût tombé entre leurs mains si l'abbé n'y eût pas jeté d'avance seize bataillons d'infanterie. Les auxiliaires zuricois, commandés par un chef nommé Bodmer, pillèrent et saccagèrent le pays de Saint-Gall, tandis que d'autres troupes du même canton s'emparaient de toute la Thurgovie.

A la première nouvelle de ces hostilités, Lu-

cerne, Uri, Schwytz, Underwald et Zoug, prirent les armes. Après avoir pourvu à la sûreté de leurs frontières, ces cantons firent marcher des troupes dans le Toggenbourg, et occuper le comté de Bade. Le pape, pour les encourager à cette croisade, leur fit passer, par l'entremise du nonce de Lucerne, un subside de vingt-six mille écus, et ordonna des prières publiques à Rome pour le succès de leurs armes; les prêtres distribuèrent des amulettes et des balles bénites à leurs soldats. Un secours plus efficace fut celui d'un corps de Valaisans qui se mit en marche pour joindre l'armée des catholiques.

Les Bernois tirèrent dix mille écus [1] de leur trésor pour mettre sur pied une armée de quinze mille hommes : ils garnirent leurs frontières d'un cordon de troupes, et postèrent un corps d'observation à Othmarsingen, dans le comté de Lentzbourg, du côté de Bade et des bailliages libres; un autre corps alla passer l'Aar à Stille, sous la protection de douze bouches à feu, et fit sa jonction à Wurelingen [2] avec l'armée zuricoise.

[1] Il s'agit ici d'écus de Berne (*kronen*), valant fr. 3, 70 c.

[2] Village du ci-devant comté de Bade, entre Bade et Zurzach, canton d'Argovie. T.

Glaris, Soleure et l'évêque de Constance[1] demeurèrent neutres dans cette querelle; Bâle et Fribourg firent d'inutiles efforts pour rapprocher les deux partis, et épargner à la Suisse les horreurs d'une guerre civile. La ville de Saint-Gall et le canton d'Appenzell refusèrent leur secours à l'abbé, et se bornèrent à lui promettre de rester neutres. L'abbé de Saint-Gall envoya ses effets les plus précieux à Lindau en Autriche, et se retira lui-même à Rorschach, sur les bords du lac de Constance; il y reçut la nouvelle que l'empereur, qui se trouvait alors à Presbourg en Hongrie, venait de sommer le cercle de Souabe de prendre les armes pour soutenir ce prélat.

[1] Son diocèse s'étendait sur une partie de la Suisse, et il avait conservé quelques droits temporels sur la Thurgovie. T.

CHAPITRE XLV.

GUERRE DITE DU TOGGENBOURG. — SECONDE BATAILLE DE VILLMERGEN. — PAIX D'ARAU. (1712-1718.)

Un corps de dix mille Zuricois et Bernois formait le blocus de la petite ville de Wyl, où l'abbé avait placé une garnison nombreuse. Nabholz amena aux assiégeans un renfort de deux mille hommes du Toggenbourg, suivi de près d'un corps de troupes levées dans la Thurgovie. On fit pleuvoir les bombes et les boulets sur la ville; la campagne fut dévastée partout aux environs. Néanmoins la garnison de la place, commandée par le major Felber, se défendit vaillamment et fit de nombreuses sorties qui causèrent de grandes pertes à l'ennemi. Ce fut bien pis encore lorsque l'armée des assiégeans fut affaiblie par la retraite des milices thurgoviennes qu'on avait eu la maladresse d'indisposer. Felber poussa ses

courses jusqu'à Braunau et Summeri [1], traitant en ennemi tout ce qui se présentait sur son passage. Ces dévastations, et des barbaries exercées de sang-froid par ses soldats sur des individus sans défense, excitèrent un soulèvement général dans la Thurgovie. Toutes les campagnes jusqu'à Weinfelden se levèrent en masse; des femmes et des jeunes gens à peine dans l'adolescence se mêlèrent à ces bandes armées qui, ne respirant que la vengeance, exercèrent d'horribles représailles contre les catholiques.

Nabholz donna aux généraux bernois et zuricois un conseil qui changea tout d'un coup la face des affaires. Par son avis, et sous sa conduite, mille hommes furent détachés de l'armée campée sous les murs de Wyl, et firent une irruption près du village d'Oberglatt, dans l'ancien territoire de l'abbé, et se répandant dans la campagne, y incendièrent les villages et les habitations des paysans. Ce que Nabholz avait prévu arriva. A l'aspect de ce vaste embrasement, ceux des miliciens renfermés dans la ville qui avaient leurs demeures dans la contrée dévastée par l'incendie, et dont le nombre était considérable, sor-

[1] Villages de la Thurgovie. T.

tirent précipitamment pour aller défendre leurs propres foyers. La ville, affaiblie par leur départ et par la discorde qui régnait parmi les défenseurs, ouvrit ses portes aux assiégeans le 22 mai. La garnison se dispersa, accablant de malédictions son commandant. Le malheureux Felber, craignant pour ses jours, fut réduit à implorer la protection des vainqueurs pour pouvoir s'enfuir jusqu'à Bernhardszell; mais une troupe de furieux l'atteignit deux jours après dans cet endroit, l'arracha du presbytère où il était allé chercher un asile, et l'ayant forcé à monter sur un méchant cheval, le traîna jusqu'au pont de la Sitter, en l'abreuvant de mille outrages sur la route. Là ces barbares le tuèrent à coups de fusil, coupèrent son cadavre par morceaux et le jetèrent dans la rivière.

Cependant Nabholz continuait le cours de ses dévastations dans l'ancien pays de l'abbé de Saint-Gall. Cette campagne ne fut presque de part et d'autre qu'une suite de brigandages et de barbaries. Un corps de mille hommes du Toggenbourg, s'étant approché du bourg de Gossau pour mettre cette contrée à feu et à sang, fut repoussé avec perte par les habitans, et se vengea de cet échec en égorgeant un malheureux

curé sans défense, dans le village de Niederglatt. Deux jours plus tard, les habitans de ce bourg se rendirent à Nabholz, après avoir massacré leur capitaine. L'armée de Berne et de Zurich ne rencontrant plus d'obstacle marcha sur Saint-Gall, laissa une garnison dans l'abbaye, et envoya un détachement occuper Rorschach. L'abbé n'avait pas attendu l'arrivée des ennemis, et s'était enfui à Augsbourg.

Les habitans du Toggenbourg voyant leur cause triomphante se prévalurent des avantages de leur position; ils condamnèrent à mort ceux des sujets de l'abbé qui les avaient trahis, se déclarèrent affranchis de la domination de l'abbé de Saint-Gall, rompirent leur alliance avec Schwytz et Glaris, et proposèrent aux peuples du Gaster, d'Uznach, de Gams et d'autres contrées, de s'associer à eux pour former une république indépendante sur le modèle des cantons de la Suisse; ils rédigèrent même une constitution dont ils soumirent le plan à la diète alors assemblée à Arau. Mais ce projet déplut aux chefs des Etats de Berne et de Zurich, qui aimaient mieux voir dans les habitans du Toggenbourg des sujets que des confédérés. Nabholz lui-même, tout dévoué qu'il était aux intérêts de ce peuple, refusa

d'appuyer leurs nouvelles prétentions, malgré des offres pécuniaires propres à séduire un homme moins intègre. Tandis que ces événemens se passaient dans la Suisse orientale, deux mille Bernois, réunis sur la rive droite de l'Aar à trois mille Zuricois aux ordres du colonel Jean-Gaspard Wertmuller, passèrent le mont Hasenberg pour soumettre le comté de Bade, chassèrent devant eux plusieurs corps isolés de catholiques, et s'avancèrent jusque sous les murs de Mellingen. Dans le même moment, sept mille Bernois arrivaient du comté de Lentzbourg, passaient le Bunz, et se déployaient sur la rive gauche de la Reuss, en face du premier corps d'armée. Les garnisons et les postes des catholiques ne tinrent nulle part, et se replièrent précipitamment sur la ville de Bade. Mellingen fut pris sans coup férir. Bremgarten et tout le comté de Bade, à l'exception du chef-lieu, se soumirent au vainqueur. Bade et son château tenaient encore : il fallut en aller faire le siége. Wertmuller établit son camp dans les vignes du Lægerberg, tandis que les Bernois, descendant la Reuss depuis Mellingen, allaient passer cette rivière près de son embouchure, pour venir attaquer Bade du côté opposé. Les assiégés, des murs de leur

ville, du cimetière des Capucins et du haut du château, faisaient un feu très vif sur le camp de Wertmuller. Les Zuricois y répondaient avec quarante bouches à feu, tant canons que mortiers. L'église, la tour et un grand nombre de maisons, furent grièvement endommagées; le parapet du château s'écroula avec fracas du haut du rocher sur lequel reposait cette forteresse. Tout à coup on vit s'avancer de l'autre côté des grands bains, dans la direction du château, une colonne bernoise amenant avec elle vingt pièces d'artillerie, tant canons de campagne que mortiers et obusiers. L'arrivée de ce nouveau corps d'armée intimida tellement les assiégés, qu'ils se rendirent (31 mai) aux conditions que le vainqueur jugea à propos de leur prescrire. Le commandant de la place, Crivelli d'Uri, obtint la faculté de se retirer avec la garnison, mais sans pouvoir emmener son artillerie.

Ces succès des réformés, et la perte du Rhinthal qui venait de se soumettre aux Zuricois et aux Bernois, répandirent tout à la fois la consternation et la division parmi les cantons catholiques. Les uns voulaient la paix, les autres voulaient la guerre. Les ambassadeurs de France et d'Autriche leur promettaient des secours; le

pape leur envoyait de l'argent. Fribourg, abjurant ses premières dispositions pacifiques, Soleure, le Valais, et tout ce qu'il y avait de catholiques dans les bailliages communs, prirent les armes pour soutenir leurs co-religionnaires. En revanche, ceux des cantons réformés, qui jusque là étaient demeurés neutres, ainsi que les réformés des bailliages communs, se préparaient de leur côté à combattre pour les Zuricois et les Bernois. On vit dans cette circonstance près de cent cinquante mille Suisses prêts à s'entr'égorger sur le champ de bataille : c'était plus que ce que la confédération entière avait jamais mis sur pied pour repousser un ennemi extérieur. D'autre part, la France et l'Autriche faisaient marcher des troupes vers les frontières de la Suisse; mais l'Angleterre, la Hollande et la Prusse tinrent en respect ces deux puissances et les empêchèrent de réaliser leurs menaces.

Les députés des cantons étaient réunis en congrès à Arau pour s'occuper des moyens de rétablir la paix, et les négociations étaient déjà assez avancées, quand des hostilités imprévues vinrent détruire tout l'ouvrage des négociateurs.

Le chevalier et bailli, Jacques Ackermann

d'Underwald, s'approcha, le 20 juillet, à la tête d'un corps de cinq mille hommes de Schwytz, d'Underwald et de Zoug, du pont de Sins [1], près duquel les Bernois étaient campés. Le curé de Sins, d'intelligence avec Ackermann, avait donné ce jour-là un grand dîner aux officiers bernois, afin de leur dérober les mouvemens de l'ennemi. Les Bernois, pris au dépourvu, ne se sauvèrent qu'à grand'peine, et eurent beaucoup de monde de tué. Le colonel Meunier, de Berne, après s'être vaillamment défendu, d'abord dans le cimetière et ensuite dans l'église même, fut à la fin forcé de se rendre prisonnier : ce brave officier et sa troupe auraient été impitoyablement massacrés par l'ennemi, si Ackermann ne les eût arrachés au carnage. A peu près dans le même temps, un corps de troupes de Schwytz s'était avancé du côté du lac de Zurich jusqu'à Hutten et Bellenschanz (22 juillet); mais il avait été vigoureusement reçu par le vigilant capitaine Wertmuller. Après un combat de sept heures, dans lequel il perdit deux cents hommes, ce corps fut forcé de battre en retraite. En dépouillant les morts on trouva sur eux des billets

[1] Petit village des bailliages libres, près de Villmergen. T.

bénits contenant des chiffres mystérieux, des croix et la promesse d'une victoire certaine.

Ackermann appela de tous côtés des soldats catholiques sous ses drapeaux : il se vit en peu de jours à la tête d'une armée de plus de douze mille hommes. Il se porta alors rapidement de Muri sur Wohlen et Villmergen, où huit mille Bernois[1] les attendaient de pied ferme : c'était le 25 juillet. Il y avait cinquante-six ans que ces mêmes lieux avaient été le théâtre d'une sanglante bataille, où les Bernois avaient été défaits par les troupes catholiques; les fureurs de la guerre civile devaient encore les arroser de sang. Les Bernois avaient pris position près de Meiengrunn. L'action s'engagea par une vive canonnade : on combattit avec acharnement pendant six heures de suite. La victoire se déclara enfin pour les Bernois; ils rompirent les lignes de l'ennemi, et portant la terreur et le désordre dans ses rangs, le mirent enfin en pleine déroute; plus de deux mille catholiques demeurèrent sur le champ de bataille.

Cette victoire eut des suites désastreuses pour

[1] Il y avait dans le nombre quelques compagnies auxiliaires de Neuchâtel et de Genève. T.

les cantons catholiques. Les habitans du Toggenbourg envahirent Uznach et le Gaster; Rapperschwyl ouvrit ses portes aux Zuricois; les catholiques, se voyant pressés de tous côtés par le vainqueur, éprouvèrent de sérieuses alarmes et demandèrent la paix.

Les cantons d'Uri et de Lucerne avaient déjà signé la paix au congrès d'Arau, le 18 juillet; mais les paysans lucernois, soulevés par le nonce du pape, par leurs prêtres et par leurs moines, avaient marché en armes sur Lucerne pour forcer leurs magistrats à rompre le traité, et étaient ensuite allés joindre l'armée catholique à Villmergen. Même après la déroute de leur parti, deux mille hommes de Willisau, animés de la même fureur guerrière, s'étaient révoltés contre le gouvernement de Lucerne qui inclinait pour la paix; mais les troupes bernoises les eurent promptement fait rentrer dans le devoir, et frappèrent d'une énorme contribution le pays insurgé. Les armées bernoises s'étaient rendues supérieures à toutes celles de la confédération pour la discipline, la tenue militaire, et jusque pour les moindres détails de l'équipement du soldat.

Enfin une paix générale fut conclue à Arau,

le 9 et le 11 du mois d'août 1712 ; les conditions furent toutes à l'avantage du vainqueur. Les cinq cantons catholiques perdirent leurs droits de souveraineté sur Bade, Rapperschwyl et les bailliages libres inférieurs. Berne fut admise à la co-propriété de la Thurgovie et du Rhinthal. Les deux religions obtinrent des droits égaux dans ces deux provinces. Les droits de Glaris furent maintenus dans les différentes provinces dont Zurich et Berne avaient dépouillé les cinq cantons, ou dont ils étaient entrés en partage.

L'abbé de Saint-Gall, dont la mauvaise fortune ne pouvait vaincre l'opiniâtreté, protesta contre la paix d'Arau, et passa le reste de ses jours dans l'étranger. Les Zuricois et les Bernois occupèrent son pays jusqu'à sa mort, qui eut lieu six ans après. Son successeur, l'abbé Joseph, ayant accepté et signé la paix à Rorschach en 1718, fut remis en possession de ses Etats ; le Toggenbourg même lui fut restitué, mais sous la réserve de franchises et de droits plus considérables que jadis, qui furent garantis aux habitans par les cantons de Zurich et de Berne. Le pape et le nonce persistèrent à protester contre le traité de paix ; mais les Suisses, maintenant réconciliés entre eux, ne tinrent aucun compte de

cette déclaration. Les habitans de quelques bailliages lucernois s'étant soulevés de nouveau contre le gouvernement à l'instigation de quelques prêtres séditieux, les magistrats appelèrent à leur secours les milices de l'Entlibouch, demandèrent au pape l'autorisation d'imposer les couvens pour subvenir aux frais de cette guerre défensive, et sollicitèrent le rappel du nonce Caraccioli qu'ils signalèrent comme le premier auteur de ces troubles.

Les cantons catholiques se ressentirent longtemps des suites de la guerre du Toggenbourg par le dérangement qu'elle causa dans leurs finances. Le gouvernement de Schwytz se vit forcé de lever un impôt de cinq écus sur chaque ménage. Le gouvernement de Lucerne fut obligé de recourir à des moyens de contrainte pour faire supporter des contributions extraordinaires à ses administrés. Uri, réduit à la nécessité d'augmenter les impôts, ne put apaiser le mécontentement de ses sujets de la vallée de Lévantine qu'en leur octroyant en 1713 des immunités considérables, et en adoucissant dès lors avec eux les formules orgueilleuses du commandement.

CHAPITRE XLVI.

SITUATION DE LA SUISSE AU COMMENCEMENT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — AFFAIRE DE THOMAS MASSNER. (1701-1714.)

Depuis la fin de la guerre civile dont la bataille de Villmergen fut le dernier acte, la Suisse jouit de près d'un siècle de paix. Toutefois, si cette longue période n'est signalée par aucune de ces grandes commotions, de ces calamités qui enveloppent tout un peuple, et dont les siècles précédens nous ont trop souvent offert le tableau, en revanche elle a été trop agitée pour pouvoir être considérée comme une période de bonheur, et présente trop peu de ces grands traits qui ennoblissent l'histoire. D'obscurs débats des cantons entre eux, des dissensions intestines renfermées dans le sein des Etats et sans influence sur le sort général de la nation,

remplissent les quatre-vingt-six années que nous avons à parcourir pour arriver à la grande catastrophe qui renversa enfin l'édifice décrépit de l'ancienne confédération suisse.

Nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion, dans le cours de cette histoire, de déplorer la perte de ces vertus qui firent long-temps la force et la gloire des Suisses. Nous avons développé les causes qui ont successivement concouru à affaiblir leur union; nous avons vu l'égoïsme, l'ambition, la cupidité et un amour effréné du pouvoir prendre la place du patriotisme et de l'amour de l'indépendance. Nous avons vu des peuples qui avaient conquis la liberté au prix des plus héroïques efforts, imposer à d'autres peuples un joug plus oppressif que celui sous lequel ils avaient gémi eux-mêmes; de farouches démocrates se créer des sujets; des villes, affranchies par la valeur de leurs habitans de la tyrannie des seigneurs, usurper à leur tour les injustes prérogatives de la noblesse. Plus tard, la Suisse nous a offert le spectacle honteux d'un peuple qui vend son sang à des despotes étrangers, et dont les chefs reviennent étaler aux yeux de leurs compatriotes le salaire de la corruption et les livrées de la dépendance. A l'ancienne égalité

succède le despotisme de la richesse. Des magistrats, hautains et tyranniques envers leurs concitoyens, mais dévoués à l'étranger qui leur commande et qui les paie, sacrifient les intérêts de la patrie à l'attrait des récompenses offertes à leur avarice ou à leur vanité. Les ministres des rois ont reconnu le funeste secret de diriger les passions du peuple. Ils corrompent, ils divisent, ils commandent, ils dictent les votes des conseils. La Suisse devient une arène où se reproduisent en petit toutes les querelles qui déchirent l'Europe. Enfin, les dissensions religieuses viennent ajouter à tant d'élémens de discorde. La nation se partage en deux factions ennemies; le sang coule; la lassitude fait poser les armes aux deux partis : mais la paix qui rétablit le calme ne ramène point la concorde. La confiance est détruite; le lien fédéral est brisé.

La Suisse présente pendant cette période le tableau d'une agrégation anarchique d'Etats indépendans, sans aucun centre de volonté et d'action, groupés en petites confédérations partielles, divisées d'intérêts, souvent même ennemies secrètes. Les diètes n'étaient plus que de vaines cérémonies consacrées par l'usage, où une froide

étiquette avait remplacé l'ancienne fraternité patriotique, et où des discours étudiés couvraient mal des sentimens hostiles. En vain quelques esprits sages démontraient-ils la nécessité d'améliorer et de consolider le pacte de la confédération, avant qu'il tombât de lui-même en dissolution; en vain quelques cantons réformés essayèrent-ils de présenter au sein même de la diète un nouveau projet de constitution fédérale : l'égoïsme de la majorité des cantons fit repousser cette mesure salutaire. Trop de préjugés et trop d'intérêts privés se soulevaient contre la seule idée d'un changement quelconque; lorsqu'un député d'un Etat allié, Sarrasin de Genève, ouvrit l'avis de créer un pouvoir central suprême, pour resserrer le lien fédératif et donner à la Suisse une attitude plus imposante, sa proposition fut accueillie avec un mépris insultant.

Ce qui restait encore d'esprit public en Suisse avait pris une direction menaçante; les habitans d'Uri, de Schwytz et d'Underwald s'assemblèrent en grande pompe le 24 juin 1713, sur cette même plaine du Grutli où leurs pères avaient fait, quatre cents ans auparavant, le serment d'être libres. Ils y renouvelèrent par un serment

solennel le pacte de leur antique alliance; mais à ces démonstrations patriotiques, à ce culte touchant rendu à la mémoire des fondateurs de la liberté, se mêlaient de funestes arrière-pensées. Le souvenir de l'affront de Villmergen imprimait un caractère sinistre à cette fête; il était trop aisé de voir qu'elle couvrait tout au moins le projet de s'isoler des cantons vainqueurs. Deux ans après (9 mai 1715), les cantons catholiques signèrent à Soleure un traité d'alliance avec le roi de France Louis XIV, l'ennemi le plus acharné qu'eussent alors les réformés. Cette alliance séparée donna de justes sujets d'alarme aux cantons évangéliques; on soupçonna dans le temps que le traité renfermait divers articles secrets tendant à compromettre l'existence de la confédération. Il ne s'agissait pas de moins que faire entrer des troupes étrangères dans la Suisse, d'agrandir les petits cantons aux dépens des autres Etats confédérés, de restituer le pays de Vaud et Genève à la Savoie, la Thurgovie et le ci-devant comté de Kybourg à l'empereur. Pour l'honneur de la Suisse, ces soupçons ne se sont jamais réalisés, mais ils servent du moins à attester de quelles trahisons et de quelles vengeances les

deux partis qui divisaient la confédération se croyaient mutuellement capables [1].

Une nation divisée comme l'était alors la Suisse devait inspirer peu de considération aux puissances étrangères; on violait audacieusement le droit des gens et les lois de la justice envers un peuple désuni qui ne savait plus opposer à ces attentats que de timides réclamations qu'on écartait par des intrigues, ou qu'on faisait taire par des menaces. On vexait impunément les individus, parce que l'honneur national ne leur servait plus d'égide; le trait suivant en fournira une triste preuve [2].

[1] Les cantons réformés, de leur côté, avaient cherché à diverses reprises à se procurer l'appui de l'Angleterre, de la Hollande et des États protestans de l'Allemagne. A l'époque de la paix d'Utrecht (1712), une alliance défensive fut conclue entre les Etats-Généraux de Hollande et Berne, dans laquelle furent compris Neuchâtel, Genève, Bienne et quelques autres alliés des Bernois. T.

[2] Ce trait, qui ne concerne que les Grisons, ne s'applique que d'une manière très éloignée à la Suisse. Les puissances étrangères, dans le temps même où elles ménageaient encore les Suisses, témoignaient assez peu d'égards à leurs alliés. Louis XIV contraignit, en 1679, la république de Genève de recevoir un résident français, et de tolérer dans son sein l'exercice de la religion catholique. L'Autriche en avait usé

Un jeune homme du pays des Grisons nommé Massner, qui faisait ses études à Genève, était allé faire un voyage d'agrément en Savoie. L'ambassadeur de France le fit arrêter par trahison (1710), et conduire en France où il fut enfermé dans une forteresse, parce que son père Thomas Massner, conseiller à Coire, était partisan de l'Autriche. Le père, après avoir vainement épuisé les réclamations pour obtenir la liberté de son fils, prit un parti qui servait sa vengeance, et pouvait lui faire espérer d'obtenir justice. Il fit saisir par une troupe de gens armés le frère de Merveilleux, chargé d'affaires de France à Coire, et le retint en prison par voie de représailles. On essaya de négocier un accommodement : le conseiller Massner relâcha son prisonnier, et consentit à demander pardon à l'ambassadeur français à Soleure : on lui fit espérer qu'à ce prix on lui rendrait son fils; mais se voyant indignement trompé dans son espoir, il médita une nouvelle vengeance. Il fit enlever le duc de Vendôme, grand-prieur de France, qui traversait le pays de Sargans, et le livra prison-

en tout temps très despotiquement avec les Grisons, sans que la Suisse se fût mise en devoir de réclamer. T.

nier entre les mains des Autrichiens à Feldkirch. Le gouvernement des Grisons entama des négociations, tant auprès de la France que de l'Autriche, pour obtenir l'élargissement des deux détenus; mais ses démarches n'eurent aucun succès. L'intervention des ministres étrangers ne servit qu'à envenimer la querelle qui devint dès ce moment une véritable affaire diplomatique. Le chargé d'affaires anglais, qui dans ce démêlé avait pris le parti de l'Autriche, fut assassiné aux bains de Pfeffers. La ligue des Dix-Juridictions se déclara pour Thomas Massner, et la majorité des tribus de Coire le nomma bailli de Mayenfeld[1]. Les cantons suisses, au contraire, déclarèrent Massner coupable d'avoir violé le droit des gens, et mirent sa tête à prix; enfin, les Grisons eux-mêmes proscrivirent cet infortuné : une cour criminelle siégeant à Ilantz rendit contre lui, le 17 août 1711, un arrêt qui le mettait hors de la loi, prononçait la confiscation de ses biens, le condamnait à périr du dernier supplice, et promettait mille ducats de récompense à quiconque le livrerait mort ou vif.

[1] Mayenfeld et son territoire étaient anciennement sujets des Trois-Ligues, quoiqu'ils fussent, à quelques égards, partie intégrante de celle des Dix-Juridictions. T.

Cependant Massner, pour prévenir de plus grands malheurs, avait obtenu l'élargissement du duc de Vendôme, et s'était retiré à Vienne sous la protection de l'empereur ; il demeura long-temps dans cet exil, tandis que son malheureux fils languissait prisonnier dans une forteresse de France, et que sa femme vivait dans l'abandon loin de son époux et de son fils. Mais l'amour de la patrie et l'accueil de jour en jour plus froid qu'il éprouvait à la cour de Vienne lui rendirent enfin son exil insupportable; il se hasarda à braver la sentence du tribunal d'Ilantz et l'arrêt de proscription des cantons suisses, et rentra dans son pays, mais pour y vivre en fugitif. Il erra d'asile en asile dans les Alpes du canton de Glaris ; mais l'ambassadeur de France parvint à découvrir sa retraite et fit mettre des gens à sa poursuite. Il venait heureusement d'échapper à ses persécutions : il avait passé le Rhin, et avait déjà atteint le territoire d'Autriche, lorsque sa voiture versa si rudement qu'il mourut des suites de cette chute.

La paix fut conclue à Bade en 1714 entre la France et l'Autriche. Parmi les plénipotentiaires de l'empereur, se trouvait un neveu de Thomas Massner; il parvint à force de démar-

ches à faire sortir de prison son malheureux cousin. Le jeune Massner, rendu à son pays après quatre années de captivité, y fut reçu avec des démonstrations universelles d'allégresse, et ses compatriotes s'efforcèrent, en le comblant d'honneurs et de dignités, d'effacer en lui le souvenir de ses longues souffrances.

CHAPITRE XLVII.

TROUBLES A ZURICH, A SCHAFFOUSE ET DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE.
(1714-1740.)

On a dit, et l'on s'est trop plu à le répéter, que la guerre était le plus grand des maux. Il est un mal plus funeste que la guerre, c'est l'avilissement des peuples; c'est le despotisme qui pervertit au même degré et le tyran qui commande et le lâche ou le faible qui se prosterne devant le pouvoir. Les plaies de la guerre se réparent; la dégradation morale conduit les nations au tombeau.

Les hordes dévastatrices vomies par l'Autriche et la Bourgogne causèrent un mal moins réel à la Suisse que les viles passions qui y étouffèrent les vertus publiques. Le faisceau fédéral n'avait pu être brisé par le glaive de l'ennemi: l'égoïsme et la corruption parvinrent à le dissoudre. Il demeura encore quelque temps de-

bout, comme le chêne de la forêt se soutient encore par son propre poids après que le ver destructeur en a rongé les racines; il succomba enfin comme lui à l'effort de la tempête, et ne se releva plus tard que sanglant et mutilé.

Une monotone nullité forme le caractère de la période où nous sommes parvenus; les événemens et les hommes y sont également petits : on y chercherait vainement ces grands traits qui captivent, ou ces caractères fièrement dessinés qui donnent de la physionomie à une époque. Concentrés dans les soins ignobles de la cupidité ou dans les agitations de l'intrigue, les Suisses semblent repousser comme d'importuns souvenirs les idées de liberté, d'honneur national et de patrie; le titre même de citoyen n'a de prix à leurs yeux que parce qu'il rappelle à une caste privilégiée d'odieuses prérogatives sur le reste de la nation; il ouvre la carrière des emplois fermée aux castes inférieures; il distingue la classe dominatrice de la classe asservie; il confère le droit d'exercer la justice dans les provinces sujettes, c'est presque dire celui de la vendre; il équivaut à un titre de noblesse au milieu d'une population à peu près dépouillée de tout droit politique, et pour laquelle la ré-

publique n'existe que de nom. Si nous jetons les yeux sur cette masse de peuples sujets, nous la trouverons presque partout opprimée, abrutie par le despotisme et croupissant dans l'ignorance, car la plupart des gouvernemens étaient ou trop aveuglés par les préjugés, ou trop intéressés au maintien des abus, pour favoriser l'instruction chez le peuple. Les villes elles-mêmes nous offrent dans leur intérieur le spectacle d'une haute aristocratie sans cesse occupée à empiéter sur les droits de la communauté, et aspirant à usurper sur la bourgeoisie une prééminence analogue à celle des villes sur les campagnes. Plus d'une fois, à la vérité, dans le cours de ce siècle, on a vu les opprimés lutter courageusement contre l'oppression, les classes dont les droits étaient envahis faire des efforts généreux pour les ressaisir, et réussir, trop rarement il est vrai, à arrêter le cours des usurpations de la classe dominante. Mais le détail de ces querelles locales surchargerait inutilement ce tableau; nous devons nous borner aux événemens qui par leur importance et leurs suites méritent une place dans l'histoire.

A Zurich, où l'esprit de liberté s'était conservé de tout temps parmi les citoyens, une légère dis-

pute entre les corps de métier servit inopinément à provoquer la réforme de plusieurs abus dans le régime politique. Deux parcheminiers accusèrent en octobre 1712 un mégissier de la ville d'empiéter sur les prérogatives de leur corporation. Cette querelle, d'abord individuelle, devint bientôt le sujet d'un violent débat entre les deux corps de métier, et enfin une affaire dans laquelle toute la bourgeoisie se trouva impliquée; on en prit occasion pour reviser les statuts et les prérogatives des tribus ou corps de métier; on corrigea ce que cette institution avait de trop défectueux; on détermina avec plus de précision qu'auparavant les droits politiques des citoyens; on fit subir à l'ancien pacte constitutionnel diverses modifications avantageuses réclamées par les besoins du siècle; enfin, on réunit les articles de la constitution ainsi amendée en un nouveau code qui fut accepté par les citoyens le 17 décembre 1713.

Déjà, vingt-quatre ans auparavant, la bourgeoisie de Schaffouse, après de longues altercations avec le gouvernement, était parvenue à faire opérer une réforme analogue dans la constitution (1689). Il était devenu urgent de mettre un terme aux usurpations du Petit-Conseil, qui,

Vers le temps où ces événemens se passaient dans la Suisse orientale, une lutte plus sérieuse et plus longue s'engageait entre les évêques de Bâle et leurs sujets.

La domination des princes-évêques de Bâle s'étendait sur une contrée assez vaste, renfermée en grande partie dans les vallées du mont Jura, entre les frontières des cantons de Berne, de Soleure et de Bâle, le pays de Neuchâtel, la Franche-Comté et l'Alsace [1] : on trouvait dans ce territoire plusieurs jolies villes, de nombreux villages et de nombreux châteaux. Il comprenait les villes de Bienne, de Neuville, de Porentrui, de Délémont, de Sainte-Ursanne et de Lauffon, l'Erguel ou Val-de-Saint-Imier, les Franches-Montagnes, Moutier-Grand-Val, les seigneuries d'Ajoie, de Birseck, de Zwingen, et plusieurs autres districts populeux et florissans.

Lorsque Jean Conrad de Reinach, nommé

[1] L'évêché de Bâle, conquis en deux fois par la France, en 1792 et en 1798, a formé pendant quelques années le département du Mont-Terrible, et a été réuni plus tard au département du Haut-Rhin, sous le nom d'*Arrondissement de Porentrui;* il appartient aujourd'hui au canton de Berne, à l'exception d'un district qui en a été détaché pour être réuni au canton de Bâle. T.

au siége épiscopal en 1705, reçut le serment de fidélité de ses sujets, le banneret de Moutier-Grand-Val nommé Wisard exprima au nom du peuple la réserve des franchises du pays et du droit de protectorat que la ville de Berne exerçait sur cette vallée; mais l'évêque ne voulut entendre parler d'aucune réserve, et destitua le banneret. Les habitans de Moutier-Grand-Val ne furent point intimidés par ces violences. Leur banneret alla réclamer le secours de la ville de Berne, alliée et protectrice de son pays. L'évêque, persistant dans ses prétentions, et punissant par mille vexations une résistance qu'il qualifiait de révolte, les Bernois firent marcher quelques bataillons au secours de leurs protégés, rétablirent le banneret dans sa charge, et réintégrèrent le pays dans la jouissance de ses droits. L'évêque en fut violemment irrité; il en appela aux cantons catholiques qui épousèrent chaudement sa cause, et cherchèrent à intéresser la France en sa faveur. Mais Berne était sûre de l'appui des cantons réformés et de l'Angleterre. Quand l'évêque aperçut que ses adversaires étaient les plus forts, il consentit à signer avec les Bernois à Nidau, le 30 mars 1706, un accommodement par lequel il reconnut les fran-

chises du Val-de-Moutier, et auquel il s'empressa de contrevenir ensuite en suscitant aux habitans chicane sur chicane, et surtout en les gênant dans l'exercice du culte réformé. Berne reprit les armes (1711), mais elle n'eut besoin que de menacer pour lui faire entendre raison.

L'évêque confirma de nouveau les droits de ses sujets de Moutier-Grand-Val dans une conférence tenue à Arberg, et fut même contraint de souscrire un engagement humiliant, celui de payer une somme de vingt mille écus chaque fois qu'à l'avenir, trois mois après une troisième sommation des Bernois, il refuserait de satisfaire aux réclamations qui lui seraient présentées, et fut condamné à livrer la prévôté de Moutier-Grand-Val pour gage de l'exécution de cette clause. Le traité fut respecté, malgré les vaines protestations du pape Clément XI, qui déclara que les intérêts du catholicisme y avaient été sacrifiés à ceux de l'hérésie.

Les évêques de Bâle n'en continuèrent pas moins leurs usurpations pendant près d'un demi-siècle, malgré la résistance qu'ils éprouvaient de la part de leurs sujets, et le mauvais succès de leurs entreprises lorsqu'ils essayaient d'attenter aux droits des villes ou des contrées

soumises au protectorat de Berne. Le conseil de Neuville, près du lac de Bienne, ayant prononcé, en 1711, la peine du bannissement contre un citoyen de cette ville, et les parens du condamné ayant appelé de cette sentence auprès de l'évêque, ce prélat, au mépris des franchises de cette cité, voulut forcer le conseil à révoquer son arrêt et à payer les frais du procès. Il destitua de sa propre autorité le bourgmestre, nommé Celier, et cinq membres du conseil qui lui montrèrent de la résistance, les condamna à l'amende, les mit au ban dans ses Etats, prononça la peine de mort en 1714 contre le bourgmestre fugitif, finit même par casser le conseil entier. Les Bernois interposèrent à la fin leur médiation entre l'évêque et cette petite cité, qui dut aux bons offices de ces alliés le rétablissement de sa tranquillité et la paisible jouissance de ses droits.

La ville de Porentrui ne fut pas traitée avec plus de ménagement par les évêques. Cette ville possédait des priviléges importans conférés par d'anciennes chartes des empereurs et des seigneurs du pays, et que les évêques avaient toujours respectés. L'évêque Jacques Sigismond de Reinach ne fut pas plutôt monté sur le siége

épiscopal, qu'il s'attacha à les détruire. Dirigé par les conseils pernicieux de son ministre, le baron de Ramschwag, il se montrait sourd à toutes les réclamations, et traitait de rebelles les représentans de la province qui protestaient contre ses mesures despotiques. Forts du sentiment de la justice de leur cause, les habitans de Porentrui se soulevèrent. L'évêque sollicita l'intervention des cantons catholiques pour apaiser cette révolte (1734). Ces cantons envoyèrent des commissaires sur les lieux; mais ceux-ci, après avoir reconnu par leurs propres yeux l'état des choses, répondirent nettement au prince-évêque qu'un souverain qui voulait que son autorité fût respectée, devait commencer par respecter les droits de ses sujets. Leur intervention n'eut pas d'autres suites. Cette querelle dura sept années entières, pendant lesquelles la haine des sujets pour leur évêque ne fit que s'accroître. Enfin celui-ci, se voyant obstinément éconduit par les Suisses, prit le parti d'appeler dans ses Etats des troupes françaises : il put dès lors à son aise courber ses sujets sous un joug de fer. Le peuple se tut et attendit avec résignation l'heure de la vengeance; elle devait sonner à la fin.

CHAPITRE XLVIII.

SOULÈVEMENT DES HABITANS DU PAYS DE WERDENBERG CONTRE GLARIS. (1714-1740.)

Le petit pays de Werdenberg [1], soumis à cette époque à la domination du canton de Glaris, va nous offrir un autre théâtre d'oppression et de révoltes.

Le Werdenberg avait eu long-temps ses comtes particuliers. Glaris acheta ce pays, en 1517, de ses derniers possesseurs les seigneurs de Heuwen, et le faisait depuis ce temps-là gouverner par des baillis renouvelés tous les trois ans. Les habitans avaient vu avec peine dès le commencement leur agrégation à la Suisse, parce qu'elle leur ôtait à

[1] Situé près du Rhin, entre le Rhinthal, le Toggenbourg et le Sargans. Il fait aujourd'hui partie du canton de Saint-Gall. T.

jamais l'espoir de racheter ou de conquérir leur indépendance. Déjà, en 1525, ils s'étaient soulevés contre leurs nouveaux maîtres : mais ces mouvemens furent promptement apaisés, et suivis d'une longue paix que rien ne vint interrompre pendant le cours de près de deux siècles, malgré les nombreux sujets de mécontentement que leur donnaient les Glaronnais. Les quatre mille habitans de leurs trois paroisses possédaient des pâturages considérables dans les montagnes du Toggenbourg, des champs et des vergers fort productifs dans les vallées de ce dernier pays, et les traités leur avaient assuré des franchises importantes ; ils montraient avec orgueil une charte en vertu de laquelle leur bailli ne devait ni s'ingérer dans leurs affaires communales, ni toucher aux revenus de leurs forêts et de leurs pâturages communs. Les baillis ne respectèrent pas toujours ces franchises : ils finirent par s'arroger l'administration des propriétés communales ; augmentèrent l'impôt territorial et en exigèrent le paiement en numéraire ; portèrent un odieux arbitraire dans le prélèvement du droit sur les successions, dans la nomination aux emplois et d'autres branches de l'administration du pays. Le peuple lésé invoqua à son tour la charte qui lui

garantissait l'exercice de ses droits indignement méconnus.

Les choses en étaient là, lorsqu'un jour, tout le peuple de Glaris étant réuni en assemblée nationale (1705), quelques membres de l'assemblée élevèrent des doutes sur la légalité des titres dont se prévalaient les habitans de Werdenberg; ils prétendirent que cette charte avait été octroyée par le conseil, sans la participation des communes; qu'elle portait atteinte aux prérogatives du souverain, et qu'elle devait sous ce double rapport être annulée. L'assemblée ordonna sans désemparer qu'elle fût soumise à une vérification.

Les habitans du Werdenberg livrèrent avec répugnance à leur bailli ce précieux gage de leurs libertés qu'on demandait à examiner, et qu'ils réclamèrent vainement sans pouvoir en obtenir jamais la restitution. Pour pallier cette injustice, une commission extraordinaire assemblée à Glaris leur promit qu'on s'occuperait à rédiger un acte dont l'original serait remis entre leurs mains, contenant la reconnaissance de tous les droits dont leur pays avait été en possession dès les temps les plus reculés : mais les gens du Werdenberg, à qui cette concession inspirait peu de confiance, persistèrent à réclamer

venir de Glaris une garnison de soixante-quinze hommes, qui fut introduite au milieu de la nuit dans le château.

A cette nouvelle, le peuple sonna le tocsin; de tous côtés on accourut en armes; on voulut marcher en masse sur le château : mais ces bandes formées dans le tumulte de l'insurrection n'avaient ni organisation régulière, ni chefs en état de les conduire. Aux premières salves de l'artillerie du château, elles furent saisies d'épouvante et se dispersèrent (21 octobre 1721). Cinq jours après cet échec, un corps de deux mille Glaronnais, aux ordres du colonel Barthélemi Paravicini, vint occuper militairement le Werdenberg. Des commissaires envoyés de Zurich arrivèrent à sa suite.

Découragés par ce mauvais succès, intimidés par la présence des troupes de Glaris plutôt que ramenés par les remontrances des députés de Zurich, les insurgés allèrent tristement déposer leurs armes dans le château. Le gouvernement de Glaris, à qui les Zuricois et les Bernois avaient conseillé d'user de clémence, retira ses troupes dès l'instant où le désarmement fut effectué, et Paravicini alla le soir même coucher à plusieurs lieues de là, à la tête de son

régiment, malgré un temps orageux et une pluie abondante.

Le péril ne fut pas plutôt passé, que les insurgés se repentirent d'avoir montré tant de faiblesse. Aucun des accusés ne comparut au château, comme ils en avaient pris l'engagement. Les bravades recommencèrent : le peuple tint de nouvelles assemblées où chacun jura de maintenir énergiquement les droits du pays. On construisit, à tout événement, un pont sur le Rhin, afin de se ménager, dans un cas désespéré, les moyens de fuir.

Les Glaronnais envoyèrent une seconde fois des troupes pour réduire les révoltés; mais ceux-ci étaient maintenant désarmés, et n'osèrent attendre les assaillans. Ils se retirèrent au delà du Rhin, préférant l'exil et la pauvreté au séjour d'une patrie opprimée. Mais on était dans l'hiver; les cris plaintifs de leurs enfans à demi-morts de froid, les lamentations de leurs femmes, ébranlèrent bientôt leur courageuse résolution. Ils envoyèrent au château de Werdenberg demander grâce, et revinrent au bout de quelques jours, prêts à tout souffrir, habiter leurs chaumières abandonnées; un petit nombre seulement s'obstina à demeurer éloigné d'un pays

voué à la servitude : tout le reste fit sa soumission le 31 décembre 1721.

Le gouvernement de Glaris s'occupa ensuite de punir les chefs de la révolte. Cinq des principaux meneurs, Léonard et Jean Beusch, Jacques Vorburger, Jean Rauw et Jean Senn, furent pendus en effigie; on punit les autres complices de la rebellion par la dégradation civile, par le bannissement, ou par des confiscations et des amendes dont la valeur s'éleva à la somme de plus de soixante-dix mille florins. Il n'y eut heureusement personne de mis à mort. Le sang qui coule sur l'échafaud dans les troubles politiques devient une semence de malédiction et de vengeance qui porte tôt ou tard ses fruits empoisonnés.

Les habitans du pays de Werdenberg croyaient avoir perdu à jamais leurs libertés, lorsque, peu d'années après, les Glaronnais prirent de leur propre mouvement la généreuse résolution d'améliorer le sort de leurs sujets, en restreignant le pouvoir des baillis dans de justes limites. Le Werdenberg eut part à ce bienfait. On lui restitua les droits dont on l'avait dépouillé, et ses maîtres n'eurent jamais à se repentir de cet acte de modération qui les honore.

CHAPITRE XLIX.

TROUBLES POLITIQUES DANS LE CANTON DE ZOUG. — ÉLÉVATION ET FIN TRAGIQUE DU LANDAMMANN SCHUMACHER. (1714-1740.)

Au moment où la paix venait, après de longues agitations, de rétablir le calme à Glaris, la rivalité des partis allumait dans le canton de Zoug les feux de la discorde.

Au pied d'une montagne verdoyante, et sur les rives d'un lac d'un aspect enchanteur, est située la petite ville de Zoug, capitale du canton de ce nom, l'un des moindres de la Suisse pour la population et pour l'étendue. L'agrément de sa situation est racheté par quelques dangers : assise sur un terrain peu solide, cette ville a été deux fois menacée d'être engloutie dans les eaux du lac. En 1435 et en 1594, la rive sur laquelle elle repose s'abîma avec les bâtimens et les plantations dont elle était couverte. Cette petite cité étendit peu à peu son territoire, dès

le milieu du quatorzième siècle, en achetant des épargnes de son trésor les terres de la noblesse et des couvens du voisinage, qu'elle fit dès lors administrer pour son compte par des baillis. Le seul bailliage de Hunenberg, qui avait lui-même acheté sa liberté de son seigneur en 1414, s'était soumis volontairement à la domination de la ville de Zoug, en se réservant toutefois ses libertés particulières. Dans le chef-lieu du canton, la loi assurait des droits égaux à tous les citoyens. Néanmoins certaines familles, soit par leur ancienneté et leur illustration, soit par leur opulence, soit par leur mérite réel ou par l'influence de leur parti, étaient à peu près parvenues à s'assurer la possession des premières charges. Elles troublèrent souvent l'État par leurs rivalités et par les factions qu'elles firent naître, et ne causèrent pas moins de mal à leur pays en traînant à leur suite leurs compatriotes à la solde des puissances étrangères.

Les communes libres de Baar, de Menzingen et d'Ægeri, régies par des constitutions indépendantes, et vivant sous leurs propres lois, formaient avec le chef-lieu et les bailliages de sa dépendance la totalité du canton de Zoug. Le landammann, chef suprême de la république,

était alternativement choisi dans l'une de ces quatre communes. Les petites prérogatives que le chef-lieu possédait et dont il abusait quelquefois entretenaient dans les communes de la campagne un sentiment de jalousie voisin de la haine. Il ne s'écoula jamais un siècle sans qu'on vît éclater entre la ville et les campagnes quelque démêlé violent, souvent accompagné d'effusion de sang. Les choses en vinrent même au point en 1702, que, sans l'opposition des autres États de la Suisse, Baar, Menzingen et Ægeri se seraient séparés de Zoug pour se constituer ensemble en canton indépendant.

Dans le nombre des familles les plus opulentes du pays, on distinguait celle des Zurlauben, barons de Thurm et de Gestellenbourg. Depuis deux cents ans, elle occupait presque constamment les premiers emplois : elle était en grande faveur auprès des rois de France, qui s'en remettaient à son dévouement pour la distribution des pensions et des gratifications par lesquelles ils achetaient la bonne volonté des Suisses, et pour le soin de leur procurer à prix d'argent des créatures et des suffrages. Elle avait obtenu du conseil de la ville et de la communauté le privilége de la vente du sel dont on tirait chaque année

six cents tonneaux de la Franche-Comté, privilége qui lui assurait des bénéfices considérables.

Les Zurlauben avaient pour antagonistes les ennemis de la France, et par conséquent les partisans de l'Autriche. Au nombre de ces derniers était Antoine Schumacher, membre du conseil, homme intelligent, mais d'un caractère violent, jaloux des Zurlauben parce qu'il faisait le même commerce et vendait le sel du Tyrol. Schumacher et les autres ennemis du landammann Fidèle Zurlauben se plaignirent, non sans fondement, de la mauvaise qualité du sel de France, et hasardèrent des doutes sur la probité des administrateurs de la régie. Ils se récrièrent enfin contre la partialité qui régnait dans la distribution des pensions et des gratifications payées par la France. Les communes de Baar et de Menzingen appuyèrent vivement ces dernières réclamations, et soutinrent que l'argent de la France devait être réparti par portions égales entre tous les citoyens; « attendu, dirent leurs orateurs, que chacun de nous, le plus petit comme le plus grand, est l'allié du roi de France. » Ces propos ayant été rapportés au landammann, il fit distribuer à une foule de gens des sommes plus ou moins considérables, et tint à ses frais table

ouverte dans les auberges, afin de se faire des amis et des partisans contre la faction des Emportés[1]; c'était le surnom qu'on donnait à ses ennemis.

Ce remède ne fut qu'un palliatif. Josias Schikker de Baar, ennemi personnel des Zurlauben, ayant été nommé en 1728 landammann du canton, la faction des Emportés se hâta de faire décréter la répartition par tête des pensions et gratifications de la France; mais la France s'étant opposée à cette mesure, le courroux de cette faction n'eut plus de bornes. Les partisans de la France, qu'on surnomma les Modérés[2], furent en butte à mille persécutions : on les maltraita, et on les destitua de leurs emplois pour en revêtir des partisans de l'Autriche. Le landammann Zurlauben, accusé d'abus de pouvoir dans la nomination aux emplois civils et ecclésiastiques, de malversations et de gains usuraires, fut condamné à restituer ses profits illégitimes; et comme il s'était enfui à Lucerne, on confisqua ses biens, et on le bannit à perpétuité. Il ne revit plus sa patrie. D'autres per-

[1] En allemand *die Harten*, les durs, les rudes. T.

[2] *Die Linden*, les doux. T.

sonnes du parti des Modérés, qui avaient pris la fuite avec lui, furent condamnées aux mêmes peines. Les anciens landammanns Weber et Christophe Andermatt eurent le même sort, pour avoir signé jadis à Soleure, en 1715, au nom de leur canton, un traité avec la France dont on prétendait qu'un des articles secrets était le démembrement de la Suisse.

Deux ans après (1731), Antoine Schumacher ayant été élu landammann, fit rompre l'alliance du canton avec le roi de France qui avait discontinué l'envoi des pensions et des gratifications d'usage. Un seul homme, le conseiller Béat Gaspard Utiger, eut le courage de représenter au peuple les dangers de cette démarche : il eût payé de sa vie ses remontrances s'il ne se fût hâté de fuir.

Le nouveau landammann fit nommer un comité extraordinaire de neuf membres dévoués à ses volontés, que le peuple investit d'un pouvoir presque illimité. Alors de nouvelles persécutions commencèrent contre les partisans de la France. On les entassa dans les prisons ; ceux qui se dérobaient aux arrestations étaient pendus en effigie. Quiconque osait plaindre les proscrits ou blâmer les rigueurs du parti dominant était

condamné au carcan ou à d'autres peines ignominieuses. Schumacher chercha même à détacher Uri, Schwytz et Underwald de l'alliance de la France. Peut-être était-il animé d'un motif honorable, celui de soustraire son pays à l'influence de l'or et des intrigues de l'étranger; peut-être cédait-il simplement à l'espoir de faire consentir la France à la répartition par tête des sommes qu'elle envoyait dans le canton, et d'assurer par là la chute des Zurlauben.

Ce régime violent durait depuis trois ans; un grand nombre d'Emportés, voyant leurs espérances déçues, se rapprochèrent insensiblement de l'autre parti, et exprimèrent hautement le désir de voir mettre un terme aux persécutions. Schumacher, déconcerté par cette nouvelle opposition, recourut à des mesures extraordinaires pour empêcher toute correspondance entre les bannis et les mécontens de l'intérieur, et prévenir une révolte contre son autorité. Il fit armer les communes, envoya des capitaines pour commander les milices des bailliages; Baar et Menzingen eurent l'ordre d'établir des postes extraordinaires; on répara les portes de la ville de Zoug, on les ferma de meilleure heure le soir, et on les ouvrit plus tard le matin. Le peuple se de-

dissensions n'était point tarie : Zoug renoua son ancienne alliance avec la France, et la France recommença à y faire passer secrètement de l'argent. Le secret de ces envois ne fut cependant pas si bien gardé que le peuple ne finît par en avoir connaissance; un soulèvement éclata (1764) : ceux qui avaient reçu des gratifications de la France furent condamnés à les verser dans le trésor, mis à l'amende et bannis. Le même sujet fit encore renaître de nouveaux troubles en 1768. Les autres cantons ne parvinrent à rétablir la tranquillité à Zoug, qu'en négociant un accommodement à la suite duquel la France s'engageait à envoyer annuellement au canton de Zoug une certaine quantité de sel à titre gratuit ou l'équivalent en argent, et à permettre que le produit de cette redevance, ainsi que les pensions stipulées par le traité avec la France, fût réparti entre tous les citoyens tant de la ville que de la campagne.

CHAPITRE L.

TROUBLES DANS LE CANTON D'APPENZELL. — FACTIONS DES EMPORTÉS ET DES MODÉRÉS. (1714-1740.)

Le sort d'un peuple est à plaindre quand ses magistrats, oubliant qu'ils sont les serviteurs de l'Etat, n'envisagent le pouvoir que l'Etat leur confie que comme un instrument propre à servir leur ambition, leur orgueil ou leur haîne. Cette coupable erreur fut la source des malheurs de Zoug; elle faillit vers le même temps plonger le canton d'Appenzell dans les horreurs d'une guerre civile.

On a vu plus haut qu'à l'époque de la réformation, les douze Rhodes ou districts du canton d'Appenzell se divisèrent en deux Etats séparés, l'un catholique, l'autre réformé, qui continuaient néanmoins à ne former qu'un seul et même canton dans leurs relations extérieures. Le bourg d'Appenzell, anciennement le chef-lieu de tout

le pays, était demeuré celui des Rhodes intérieurs, qui comprenaient la partie du canton située dans le cœur des montagnes. Les Rhodes extérieurs, divisés en deux parties inégales par la petite rivière de la Sitter, eurent de longs démêlés entre eux, soit pour la détermination du chef-lieu, soit pour la nomination des principales autorités. La section de devant la Sitter, comme l'appellent les habitans, c'est-à-dire celle qui est à l'orient de cette rivière, était la plus considérable; celle de derrière la Sitter, formée des districts occidentaux, n'en était que plus jalouse de ses droits : on décida à la fin que chacune des deux sections nommerait ses autorités locales, et qu'il y aurait deux chefs-lieux, Trogen pour la section de devant la Sitter, et Hérisau pour l'autre; mais cette séparation, destinée à mettre fin à la rivalité des deux peuplades, ne servit qu'à lui donner un caractère plus hostile.

La famille des Zellweger, enrichie par le commerce et l'industrie manufacturière, était une des plus considérables de Trogen; la famille des Wetter occupait à peu près le même rang à Hérisau; un membre de cette dernière exerçait les fonctions de landammann en 1732. Il s'éleva

cette année-là une grave contestation entre la ville de Saint-Gall et le canton d'Appenzell au sujet des péages. Les habitans de Saint-Gall demandèrent que le différend fût soumis à l'arbitrage de deux cantons suisses, conformément à un article d'un traité conclu à Rorschach après la guerre de Toggenbourg [1].

Mais le landammann Wetter se refusa à tout arrangement de cette espèce : « Le traité de « Rorschach, dit-il, n'est point obligatoire pour « notre peuple; il n'a été ratifié par aucune as- « semblée nationale; il a été signé à l'insu et « sans la participation du peuple par quelques « magistrats de notre pays. Si ces derniers vi- « vaient encore, ils mériteraient d'être punis « pour avoir enfreint la constitution et trahi « l'Etat en reconnaissant à la ville de Saint- « Gall le droit d'augmenter arbitrairement ses « péages. »

De tous les magistrats qui avaient assisté jadis à la signature du traité de Rorschach, il ne restait plus que des membres de la famille des Zellweger de Trogen. Le landammann Wetter les

[1] La banlieue de la ville de Saint-Gall s'étendait jusqu'aux frontières des Rhodes extérieurs d'Appenzell. T.

haïssait; leur opulence et leur crédit excitaient chez lui un sentiment d'envie. Il accusa donc sans ménagement les signataires de s'être laissé corrompre par le gouvernement de Saint-Gall et d'avoir trahi les intérêts de leur pays.

Les Zellweger ne furent pas embarrassés à se défendre. « Les chefs des deux sections du « pays n'ont-ils pas également assisté à la ra« tification du traité? Les magistrats et les pré« sidens de tous les Rhodes n'y ont-ils pas adhéré? « N'a-t-il pas déjà été invoqué et exécuté en 1720, « lors de nos précédens démêlés avec Saint-Gall « au sujet des douanes? Quel autre motif que la « plus gratuite malveillance peut engager à re« venir aujourd'hui sur une convention sanc« tionnée par vingt ans d'existence non con« testée? »

Mais ces raisons ne firent aucune impression sur le peuple de la section de Hérisau, auquel Wetter avait su faire partager son animosité contre la section de Trogen et la famille de Zellweger. Un jour que les présidens de tous les Rhodes réformés se trouvaient réunis à Hérisau, des paysans du parti de Wetter, qu'on appelait les Emportés comme la faction de Schumacher dans le canton de Zoug, s'ameutèrent devant l'Hôtel-

de-Ville, et forcèrent la porte de la salle du conseil. Toute résistance fut impossible; ils maltraitèrent ceux des membres de l'assemblée qui adhéraient à la convention de Rorschach et qu'on nommait les modérés, et traînèrent les Zellweger vers la fenêtre pour les précipiter dans la rue où une populace furieuse demandait à grands cris leur mort. Le calme ne se rétablit que lorsqu'on eut forcé tous les conseillers de se présenter au peuple attroupé sous les fenêtres, et de déclarer à haute voix que le gouvernement avait manqué à ses devoirs en négligeant de soumettre le traité de Rorschach à l'assemblée des communes.

Quand les habitans de la section de Trogen furent instruits des violences qu'on avait exercées sur la personne de leurs magistrats, leur premier mouvement fut de courir aux armes et de tirer une prompte vengeance de cet outrage; toutefois les Zellweger et quelques autres bons citoyens eurent assez d'ascendant sur eux pour calmer leur fureur, et les engager à attendre paisiblement la prochaine assemblée nationale pour y porter leurs griefs et y demander justice.

Mais lorsque les gens de la section de Trogen se rendirent le 20 novembre au village de Teufen pour y assister à l'assemblée nationale des

Rhodes extérieurs, ils trouvèrent à leur arrivée ceux de la section de Hérisau réunis en foule immense autour du siége de leur landammann décoré d'antiques espadons. Cette affluence, cet appareil menaçant, annonçaient assez la tournure que la délibération allait prendre. Les gens de Hérisau étaient en majorité; leurs vociférations étouffèrent la voix de leurs adversaires, et leurs votes les rendirent bientôt maîtres des débats : ils destituèrent tous les présidens des Rhodes et autres principaux magistrats qui tenaient au parti des Modérés, et cassèrent toutes les condamnations prononcées contre les personnes qui s'étaient déclarées les adversaires du traité de Rorschach.

Cette malheureuse journée mit le comble à l'exaspération des partis. On put craindre d'un instant à l'autre de voir le sang couler. Les deux partis se décidèrent à porter leurs plaintes auprès des cantons réformés qui tenaient alors leur diète particulière à Frauenfeld (janvier 1733). Tandis que les membres de la diète délibéraient sur les mesures à prendre, les Appenzellois étaient au moment de s'entr'égorger, et envoyaient leurs femmes et leurs enfans dans le Rhinthal pour les mettre à l'abri des horreurs

de la guerre. Une députation de la diète partit précipitamment pour Hérisau, dans l'espoir de rétablir la paix. Escher, un des premiers magistrats de Zurich [1], chef de la députation, était parvenu à ramener le conseil à des sentimens modérés, lorsqu'on annonça l'arrivée des commissaires des dix paroisses envoyés pour traiter avec les députés de la diète. Mais ils étaient au nombre de quatre à cinq mille ; la place du marché de Hérisau ne pouvait contenir cette multitude : il fallut lui donner audience dans une prairie voisine du bourg, où les députés de la diète furent obligés de se rendre à la lueur des torches et des lanternes par une des nuits les plus froides de l'année (c'était le 9 février 1733). La conférence fut extrêmement tumultueuse. Les commissaires ne proférèrent d'abord que des cris et des menaces : « Quoi ! » dirent-ils aux députés, « êtes-vous venus pour soutenir des sé« ditieux, et pour imposer à un peuple indépen« dant le joug d'une convention qu'il n'a point « acceptée ? Sommes-nous des sujets ou sommes« nous des hommes libres ? »

Les pourparlers se prolongèrent jusque fort

[1] *Statthalter*, gouverneur. T.

avant dans la nuit. Les députés de la diète se virent forcés de donner au peuple l'assurance par écrit qu'on n'emploierait jamais la contrainte pour le faire adhérer au traité de Rorschach. Le lendemain de nouvelles hordes de paysans semblables à celles de la veille arrivèrent à Hérisau, et portant encore plus loin leurs prétentions, exigèrent que les médiateurs sommassent les Modérés réfractaires à se soumettre au décret de l'assemblée des communes. Les députés de Zurich et de Berne refusaient d'acquiescer à cette demande : « Nos cantons, dirent-ils, sont les « auteurs et les garans de l'article qu'on attaque « dans le traité de Rorschach ; pouvons-nous con- « venablement nous déclarer contre ceux qui « veulent qu'on le respecte ? » Mais les autres députés, intimidés par l'attitude menaçante des insurgés, furent d'avis d'apaiser à tout prix cette multitude irritée. La députation donna en conséquence une déclaration par écrit, en vertu de laquelle les Modérés étaient tenus de se soumettre à la décision de l'assemblée nationale.

C'était là tout ce que demandaient les insurgés : satisfaits de ce triomphe, ils se retirèrent. La conduite des Appenzellois, leurs violences, leurs outrages envers les députés fédéraux indi-

gnèrent les cantons médiateurs, particulièrement ceux de Zurich et de Berne; mais les plaies de la guerre de Toggenbourg saignaient encore: on frémit à l'idée de se faire justice les armes à la main. On se contenta d'entamer de nouvelles négociations aux diètes de Frauenfeld et d'Arau. Elles n'amenèrent aucun résultat, parce qu'elles ne furent point appuyées par la force; elles servirent seulement à soutenir le courage de la faction vaincue, et à empêcher qu'elle ne cédât dès lors le champ de bataille à ses adversaires.

Enfin l'exaspération des deux partis amena une explosion violente. On en vint à des voies de fait dans le village de Gaïs; les combattans allèrent chercher des auxiliaires dans les endroits voisins: on se battit à coups de bâtons et de massues. Les Emportés eurent encore le dessus dans cette rencontre. Les caves et les granges des Modérés furent livrées au pillage. Les vaincus, ne respirant que la vengeance, se rassemblèrent en armes le lendemain à Trogen et à Speicher. Les Emportés se réunirent en force au village de Teufen, ayant avec eux de l'artillerie. Le sang allait couler; mais la fermeté et la prudence que déploya le gouvernement d'Appenzell, aidées de l'intervention des médiateurs fédéraux assem-

blés à Saint-Gall, parvinrent à conquérir ... On convint de part et d'autre à poser les armes, et la tranquillité, à défaut de la concorde, fut rétablie dans le pays.

Les Modérés avaient pu se convaincre à cette circonstance qu'ils étaient de beaucoup les plus faibles. Ils prirent, en désespoir de cause, le parti de céder à la majorité. L'assemblée nationale des Rhodes extérieurs réunie à Hundwyl confirma les décrets rendus l'année précédente par l'assemblée de Teufen. Les chefs du parti vaincu furent destitués de leurs emplois et expièrent par des amendes considérables la faute qu'ils avaient commise de compter sur l'appui des cantons et de la diète.

CHAPITRE LI.

CONSPIRATION DE BERNE. (1740-1749.)

L'ATTENTION passagère que les Suisses avaient pu donner aux démêlés dont les rives de la Sitter venaient d'être le théâtre, fut promptement réclamée par des intérêts plus pressans. Les cantons médiateurs étaient eux-mêmes pour la plupart dans une situation trop périlleuse pour leur laisser le loisir de s'occuper d'autres affaires que des leurs. Berne, en particulier, était à la veille d'une crise qui fit concevoir les craintes les plus sérieuses pour son existence. Ceci nous force à reprendre les choses d'assez haut.

La souveraineté de la ville de Berne appartenait dans l'origine à tous les citoyens collectivement, en vertu d'une charte octroyée en 1218 par le duc Berthold de Zæhringen. La commune

de Berne nommait elle-même chaque année ses magistrats, qu'elle choisissait assez habituellement dans le sein des familles nobles établies dans la ville, présumant trouver dans cette caste plus de lumières, de richesses, de loisir, et de ces qualités extérieures qui donnent de la dignité à un gouvernement. Peu à peu l'arrogance de la noblesse indisposa le peuple, et ses prétentions ambitieuses inspirèrent des craintes aux amis de la liberté. Le corps des citoyens, sentant la nécessité de donner une plus forte garantie à ses droits, se réunit en 1384 dans une des églises de Berne, et y rédigea un acte constitutionnel qui devint la loi fondamentale, et était destiné à prévenir le retour des abus dont on avait eu à se plaindre. On statua qu'à l'avenir l'élection annuelle des deux cents membres du Grand-Conseil, au lieu d'être faite par l'assemblée des citoyens, le serait par quatre bannerets, joints à seize électeurs tirés du sein de la commune. On pensa qu'il était plus facile de trouver vingt hommes intègres et à l'épreuve des séductions des familles riches, que de soustraire une masse considérable d'électeurs à l'influence de la brigue et de la corruption. Toutefois, en se dépouillant du droit d'élire, la commune se réserva le droit

législatif dans toutes les affaires majeures, et celui de paix et de guerre. Le peuple de la campagne devait continuer comme précédemment à être appelé en délibération dans toutes les circonstances importantes.

Mais les bannerets, ayant insensiblement augmenté leur puissance, finirent par ne plus faire entrer au Grand-Conseil que leurs parens et leurs amis. Peu à peu ces familles privilégiées réussirent à se perpétuer dans leurs fonctions. Le Grand-Conseil, d'intelligence avec les bannerets et les seize, finit par se recruter lui-même. Le Conseil général, ou l'assemblée des citoyens, ne fut plus convoqué qu'à de longs intervalles, et finit par ne plus l'être du tout. En 1531, on hasarda pour la première fois de promulguer une loi sans la participation de la bourgeoisie, et la guerre de Savoie en 1536 fut la dernière occasion à laquelle on la consulta. La souveraineté de l'Etat fut dès lors l'apanage héréditaire et exclusif des familles qui siégeaient au Grand-Conseil. Tous les citoyens conservèrent indistinctement, il est vrai, leur droit d'éligibilité; mais ce droit était illusoire pour le plus grand nombre, parce que les magistratures et les charges publiques se trouvaient concentrées de

fait entre les mains d'un petit nombre de familles dont elles étaient devenues la propriété.

Tout pouvoir usurpé demeure éternellement entaché du vice radical de son origine. En vain la sagesse en règle-t-elle l'exercice; en vain les usurpateurs s'appliquent-ils à racheter, à force de services et de vertus, l'illégalité de leur titre; le peuple ne peut oublier que le pouvoir fut fondé primitivement sur la violence ou la fraude, et est toujours prêt à ressaisir ses droits. L'antique charte de Berthold et la loi fondamentale de 1384 subsistaient encore revêtues de leurs couvertures d'or, et les familles en possession des magistratures se gardaient bien de les révoquer ostensiblement, dans la crainte de réveiller chez les citoyens le souvenir de leur antique liberté. La légende qui entourait le sceau de l'État était encore un monument subsistant des droits dont on avait eu l'art de dépouiller le peuple : mais ces chartes, ces documens, ces devises n'étaient plus que de vaines formules, objet d'un respect dérisoire pour les chefs de la république, et d'inutiles regrets pour le reste de la nation.

Plus d'une fois les citoyens murmurèrent contre le despotisme de leurs oligarques. Mais la toute-puissance imposa toujours silence à leurs

plaintes. En 1710, plusieurs citoyens adressèrent au Grand-Conseil un mémoire dans lequel ils réclamaient le rétablissement de l'ancienne constitution : une conjuration était au moment d'éclater; les fers et l'exil furent le sort des mécontens. En 1744, vingt-quatre citoyens de Berne présentèrent une requête conçue dans les termes les plus respectueux, tendant à ce qu'à l'avenir les nominations au Grand-Conseil, au lieu de dépendre du caprice et de la faveur d'une commission électorale, se fissent par un tirage au sort entre tous les citoyens éligibles. La requête fut déclarée séditieuse, et les pétitionnaires furent condamnés, les uns aux arrêts domiciliaires, les autres au bannissement.

Dans le nombre de ces derniers était le capitaine Samuel Henzi, homme aussi distingué par l'élévation de ses sentimens que par l'étendue de ses connaissances : il s'était retiré à Neuchâtel; un décret d'amnistie abrégea le temps de son exil. Mais lorsque, à son retour à Berne, il trouva ses affaires dérangées par son absence, et qu'il se vit exclu de tous les emplois qui auraient pu rétablir sa fortune, l'excès du malheur aigrit son ame et lui fit embrasser les partis les plus violens.

Il se trouvait dans ce temps-là à Berne une catégorie d'hommes indépendans par leur position et par leur caractère, qui gémissaient en secret de voir les droits du peuple indignement méconnus, la république courbée sous le joug de quelques oligarques, et les défenseurs de la liberté traités comme des criminels. On voyait figurer parmi eux les Fueter, les Wernier, les Kupfer, les Bondely, les Lerber, les Knecht, les Herbort, les Wyss, et plusieurs autres citoyens appartenant comme eux à des familles respectables de la bourgeoisie. Henzi se joignit à eux, ainsi que l'ingénieur génevois Michel Du Crest, qui était alors retenu prisonnier dans la ville de Berne pour avoir joué un rôle dans les troubles de sa ville natale. Des réunions s'établirent entre les mécontens : on y déclama sans ménagement contre la tyrannie du gouvernement, contre l'orgueil insolent de quelques uns de ses membres, contre les abus de tout genre qui s'étaient introduits dans la république: les sentimens s'exaltèrent, et l'on osa concevoir des desseins dont l'enthousiasme du moment cacha la témérité. Le nom de celui qui hasarda le premier de proposer une conspiration est toujours demeuré un mystère. On sait du moins

que le capitaine Henzi, que des contrariétés récentes ne disposaient que trop à tenter de nouveau les partis extrêmes, devint bientôt, par ses lumières et son éloquence, l'ame du complot.

Les conjurés avaient des entrevues nocturnes dans lesquelles on discuta divers plans pour le rétablissement de l'ancienne constitution de l'Etat, telle qu'elle était garantie par la charte et la loi fondamentale de 1384. Ils s'étaient engagés au silence et à la fidélité par le plus redoutable serment. Henzi voulait qu'en agissant avec l'énergie nécessaire, on usât de toute la modération que comporteraient les circonstances. C'était aussi l'avis de l'orfévre Daniel Fueter; ils étaient appuyés par les hommes les plus sages et les plus loyaux d'entre les conjurés qui n'aspiraient qu'à obtenir la réforme des abus existans. La force ne devait être employée, selon eux, que dans le cas extrême où il faudrait repousser la force: mais, quand le cercle de la conjuration se fut agrandi, quand on en eut ouvert l'accès à des hommes immoraux, à des intrigans qui avaient leur ambition personnelle à satisfaire ou leur fortune à rétablir, il devint difficile de persévérer dans ce système de modération qu'on était primitivement résolu à suivre. On en put

juger par une proclamation que les conjurés avaient rédigée d'avance pour justifier leur entreprise, et dans laquelle la haine s'était attachée à peindre des couleurs les plus noires les torts des familles patriciennes. « Ce n'est plus « maintenant avec la plume », disaient-ils dans cet écrit, « c'est avec l'épée que les Bernois peu« vent espérer de reconquérir leur liberté. »

Le 13 juillet 1749 fut fixé pour l'exécution du complot : les conjurés devaient s'emparer de l'arsenal, proclamer la liberté, convoquer l'assemblée du peuple, renouveler les autorités et expulser du Grand-Conseil les familles aristocratiques.

Les chefs de l'Etat, ne soupçonnant point le danger qui les menaçait, continuaient à gouverner avec autant de dignité que de sagesse. Toute la Suisse rendait justice à la grandeur de leurs vues et à leur excellente administration; les étrangers se plaisaient à les citer comme modèles : leurs vertus avaient même éteint chez la plupart des citoyens le souvenir des anciennes prérogatives du peuple, et les sujets se trouvaient heureux sous leur gouvernement paternel. Mais le jour marqué pour leur chute approchait.

Déjà le nombre des conjurés s'élevait à soixante.

Cependant Henzi, qui leur avait été dévoué jusqu'au moment où il eut été initié dans leurs projets désorganisateurs, s'éloigna d'eux avec la plupart des gens de bien engagés dans le complot, dès qu'il eut pénétré leurs vues. Il reconnut qu'un grand nombre d'entre eux cachaient sous le masque du patriotisme les intentions les plus criminelles : il comprit aisément que leur nombre, leur imprudence et leur désunion ne tarderaient pas à les perdre. Il prit le parti de fuir; mais avant qu'il pût effectuer son évasion, le secret de la conspiration avait été trahi par un ecclésiastique qui était lui-même un des conjurés. Henzi fut arrêté au milieu d'une partie de campagne, et traîné en prison avec le lieutenant Emmanuel Fueter, et un négociant nommé Samuel-Nicolas Wernier; les autres furent assez heureux pour échapper par la fuite. Ils frémirent en apprenant dans l'étranger les révélations que les rigueurs de la réclusion et de la torture avaient arrachées à ceux de leurs complices qui étaient détenus à Berne. D'après ces aveux, ou du moins d'après les bruits qui circulèrent dans le public, il existait un projet d'égorger les principaux personnages de Berne, de frapper de terreur la population par le massacre

et l'incendie, et de profiter du bouleversement général pour piller le trésor; peu d'entre eux se sentaient capables de pareilles atrocités.

Lorsque la conspiration eut été mise au grand jour, Henzi fut jugé le plus coupable de tous ceux qui y avaient trempé; on lui reprochait d'avoir payé d'ingratitude la clémence du gouvernement qui l'avait rappelé de l'exil. Il fut condamné à mort avec Fueter et Wernier; les deux derniers demandèrent grâce. Henzi, abreuvé de trop d'humiliations et d'amertumes pour regretter la vie, dédaigna de réclamer contre son arrêt.

Le 16 juillet, jour fixé pour l'exécution, Henzi, après avoir reçu les déchirans adieux de sa femme et de ses enfans, marcha courageusement au supplice. Il vit tomber les têtes de Wernier et de Fueter, et présenta lui-même la sienne sans sourciller à la hache du bourreau; il sut mourir avec une dignité qui racheta les erreurs de sa vie.

Tous les autres conjurés furent bannis; au moment de passer le Rhin avec ses deux jeunes fils, l'épouse de Henzi porta un dernier regard vers sa patrie, et s'écria avec l'accent du désespoir, en présence du peuple rassemblé autour d'elle : « Si je pouvais croire que ces enfans ne

« vengeassent pas un jour la mort de leur père, « oui! tout chers qu'ils me sont, je voudrais les « voir dans cet instant même engloutis dans ces « flots. » Les fils ne justifièrent heureusement point les sinistres espérances de leur mère; l'un d'eux établi en Hollande, et devenu gouverneur des pages du Stathouder, ne se souvint qu'il était Bernois que pour rechercher les occasions de servir ses compatriotes.

La crise à laquelle Berne venait d'échapper ne fut pas sans quelques résultats salutaires; on parla avec moins de ménagement des vices du gouvernement. Plusieurs membres du conseil, animés des sentimens qui avaient honoré leurs ancêtres, insistèrent sur la nécessité de réformer les abus. Enfin, en 1780, on révoqua la sentence prononcée contre toutes les personnes impliquées dans la conspiration de 1749, et l'on rappela les bannis. Il s'était opéré dans l'intervalle un tel changement dans l'opinion publique, qu'on accueillit avec un mélange de compassion et de respect des hommes dont les écarts avaient pris leur source dans l'exaltation du patriotisme, tandis qu'on voua au mépris les lâches qui, au lieu de les arrêter sur le bord du précipice, ne s'étaient joints à eux que pour les trahir.

Un incident tout-à-fait étranger à cette querelle alluma quarante ans après dans la même contrée une sédition d'un caractère bien autrement grave; on se plaignait dans la vallée de Lévantine de ce que les biens des veuves et des orphelins étaient trop souvent administrés avec une coupable infidélité. Ces plaintes parvinrent au gouvernement d'Uri qui ordonna que les comptes des tutelles fussent rendus conformément aux anciennes lois; cette mesure alarma beaucoup d'hommes riches dont la fortune n'avait pas une source bien pure. Ils crièrent à l'innovation; ils peignirent cette sage ordonnance comme une atteinte portée aux libertés du pays: ils parcoururent les villages où ils avaient un grand nombre de débiteurs dont ils disposaient facilement, et soulevèrent le peuple : « Unissons-« nous, » disaient-ils, « et nous serons en état « de tenir tête à Uri; si vous êtes des hommes « de cœur, nous nous affranchirons d'un impôt « odieux, et nous nous emparerons des revenus « du péage. » C'était par de telles provocations qu'ils cherchaient à compromettre tout un peuple, pour échapper eux-mêmes à la peine due à leurs iniquités. On était au commencement de l'année 1755; toute la campagne était cou-

verte de neige; le paysan désœuvré avait tout son temps à donner à une sédition. On tint des assemblées dans les villages : les têtes s'échauffèrent; ce fut à qui montrerait le plus d'audace. On mit en prison le bailli d'Uri, nommé Gamma, et le percepteur du péage du gouvernement, et l'on investit le tribunal de la vallée de pouvoirs extraordinaires. Deux mille hommes furent mis aussitôt sous les armes pour protéger l'insurrection.

A la nouvelle de ce mouvement, le gouvernement d'Uri somma le peuple de la vallée de rentrer dans l'obéissance; deux députés de la Lévantine, Vela et Bull, se présentèrent au nom de leurs commettans devant l'assemblée nationale d'Uri, et parlèrent non en sujets qui viennent recevoir la loi, mais en maîtres qui la donnent; ils savaient qu'ils avaient de l'autre côté du Saint-Gothard des forces suffisantes pour donner du poids à leurs paroles.

Aussitôt un cri de guerre retentit sur les rives de la Reuss; un corps de mille hommes d'Uri gravit le Saint-Gothard avec six pièces d'artillerie malgré des torrens de pluie et un temps affreux, et parut tout d'un coup au haut de la montagne près des sources du Tésin. Les avant-

les autres ; le capitaine-général Urs, lui-même, fut arraché du couvent des capucins où il avait espéré trouver un asile.

Alors commença le cours des jugemens et des exécutions ; spectacle tel que depuis long-temps la Suisse n'en avait pas vu d'aussi terrible.

Non loin de Faido, la grande vallée du Tésin forme en s'élargissant une plaine circulaire bordée d'un amphithéâtre de montagnes boisées, où le peuple tenait autrefois ses assemblées et délibérait en plein air. Toute la population du pays fut sommée d'y envoyer ses députés ; près de trois mille habitans s'y présentèrent le 2 juin dans l'affreuse attente de l'arrêt qui devait prononcer sur leur sort. Les troupes fédérales formaient une enceinte de baïonnettes autour des coupables : le silence de la mort, rendu plus sinistre encore par le sourd murmure d'une cataracte, régnait dans toute l'assemblée. La redoutable sentence fut prononcée : le peuple se vit dépouiller de ses droits héréditaires, de ses priviléges, de ses garanties ; il fut condamné à assister nu-tête et le genou en terre au supplice de ses chefs, et à jurer fidélité à Uri. Il prêta ce serment terrible qui le condamnait à un asservissement éternel, et imprimait à sa postérité

une flétrissure qui n'eût dû frapper que les coupables. Enfin, à un signal donné, toute la multitude, la tête découverte, tombe à genoux, et voit tomber sous le fer du bourreau son capitaine-général Urs, le banneret Furno, et le conseiller Sartori. Les têtes des deux premiers furent attachées à la potence.

Après cette lugubre solennité, le peuple se retira l'ame glacée d'effroi; l'armée d'occupation des confédérés repassa dès le lendemain le Saint-Gothard. Huit complices de la révolte, jugés plus coupables que le reste, furent emmenés chargés de fers à la tête de la colonne, et exécutés à leur arrivée à Uri.

CHAPITRE LIII.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA DÉCADENC LA CONFÉDÉRATION SUISSE. — SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE SCHINZNACH. (1755-1761.)

La Suisse possédait à l'époque où nous som arrivés un nombre assez considérable d'hom remplis de vertus et de lumières, qu'afflige profondément le spectacle des désordres dont Suisse offrait alors le tableau; ils y voyaient d'a larmans pronostics de la ruine prochaine de le patrie. Malheureusement leurs avis n'étai écoutés de personne; sans doute le bien n'av pas encore totalement disparu, mais le mal com mençait déjà à faire pencher la balance.

L'amour de la patrie ne s'élève jusqu'à l'en thousiasme que là où règne la liberté; aussi le patriotisme était-il plus ardent dans les villes ca pitales que dans les campagnes; dans les can tons démocratiques plus que dans les pays su

—. Les citoyens des cités souveraines, jaloux leurs prérogatives, répugnaient à voir leurs ets devenir leurs égaux par leur opulence ou rs lumières; on refusait à dessein à l'habitant la campagne tous les moyens d'instruction opres à lui ouvrir la carrière de la magistra- re des sciences, de la guerre ou de l'Eglise. ı plusieurs endroits, on allait jusqu'à lui in- rdire l'exercice de l'industrie manufacturière . du commerce; né pour labourer et servir, paysan voyait dans le bourgeois de la ville on seigneur, son chef militaire, son juge et son rêtre. Tel roi laissait ses sujets jouir de plus e droits que les sujets des républiques suisses; s capitales voyaient avec ombrage les villes de rovince s'élever par les progrès de l'industrie t de l'instruction générale des habitans.

Ce qu'on devait prévoir arriva; le feu sacré lu patriotisme qui commande tous les sacrifices 'éteignit dans les cœurs : un déplorable égoïsme n prit la place. On obéissait encore, mais c'é- ait l'obéissance passive de l'esclave; on cédait ıon à la persuasion, mais à la crainte; on avait ppris à considérer ses maîtres comme des en- ıemis dont les intentions étaient toujours sus- ıectes, et on résistait aux améliorations comme

à des vexations ou à des piéges. L'homme du peuple était élevé dans une aveugle ignorance; les écoles manquaient souvent à la jeunesse, et ne lui offraient qu'un faux savoir, pire que l'ignorance. Les chefs des Etats s'étaient persuadé qu'un peuple ignorant était plus facile à conduire; ils se trompaient : l'aveugle frappe facilement son guide, lorsqu'un conseiller perfide arme sa main et dirige ses coups.

Les gouvernans ne faisaient consister leur mérite qu'à être administrateurs irréprochables; depuis les fonctions les plus éminentes jusqu'aux emplois les moins relevés, les traitemens étaient modiques, souvent même mesquins. C'était au service étranger ou dans la carrière des bailliages que les gouvernans faisaient leur fortune; l'ordre régnait dans l'administration publique : une législation défectueuse portait néanmoins à certains égards l'empreinte de la justice, et les droits du dernier individu étaient en général respectés. L'économie de l'administration rendait les impôts peu nombreux et peu lourds; dans les capitales, dans les Etats réformés surtout, on voyait régner l'aisance et fleurir les sciences et les arts. Zurich et Genève comptaient un grand nombre de savans et d'artistes distin-

gués; Bâle eût obtenu la même illustration si l'esprit étroit et mercantile de ses habitans n'eût pas laissé tomber son université jadis célèbre; mais cette école déchue et presque déserte était devenue un hospice honorable pour les professeurs, plutôt qu'un foyer d'instruction pour la jeunesse.

Dans les chefs-lieux des grands cantons catholiques, l'influence d'un clergé sans cesse occupé à retarder les progrès de la raison humaine empêcha toujours les sciences de prendre un essor bien élevé. Le génie monacal mettait partout à la place du vrai savoir une oiseuse et stérile érudition.

Dans les cantons démocratiques, le peuple, tout entier aux jouissances de la liberté, attachait peu de prix à l'instruction; sa pauvreté seule l'eût éloigné de la culture des sciences. L'habitant de ces cantons était grossier et superstitieux : il se laissait mener par les prêtres et par les familles riches; il cédait facilement à leur influence, mais il eût repoussé leur domination.

Dans plusieurs cantons, les gouvernemens montraient une sollicitude éclairée pour le bien de leurs administrés. Berne bâtissait des palais pour le service public, faisait construire des

routes, et amassait des trésors par son é-
nomie. Zurich encourageait le commerce, les
sciences et l'agriculture. Lucerne luttait cou-
geusement contre les prétentions du nonce
de la cour de Rome (1725-1748) qui aspirait
à subordonner le pouvoir temporel du gouver-
nement à la puissance spirituelle du clergé.

La Suisse, prise dans son ensemble, pré-
tait au coup d'œil superficiel de l'étranger le ta-
bleau d'un paradis terrestre habité par des
hommes simples, paisibles et heureux; mais
examen plus attentif ne tardait pas à dissi-
cette illusion : on admirait la pompe extérie
des diètes, on n'apercevait pas les dissensi
qui agitaient ces assemblées; les monumens p-
blics présentaient l'image de Guillaume-Tell,
mais l'humble toit du laboureur cachait trop
souvent la servitude. L'instruction régnait dans
les villes, mais les campagnes étaient plongées
dans la barbarie : partout de grands noms et
grands mots déguisaient l'absence des sentim
élevés et des actions généreuses.

Une faiblesse qui s'effrayait à la seule idée
d'une résolution énergique passait pour modé-
ration, et la lâcheté politique était qualifiée
d'amour de la paix. On se faisait gloire d'ap

partenir à un État indépendant, dans le même temps où l'on se mettait aux gages d'une puissance étrangère; on se félicitait d'être désormais à l'abri des guerres civiles que la politique et la religion avaient jadis allumées dans la Suisse, et la Suisse n'avait jamais été en proie à plus de séditions, de conspirations et d'agitations intestines.

Une politique rétrécie, ignoble, empreinte de l'esprit des petites villes, croyait se donner de la dignité en s'enveloppant des ombres du mystère; la liberté de la presse eût paru un horrible scandale; demander la publicité des jugemens eût été regardé comme un crime d'Etat. Les feuilles publiques gardaient un silence religieux sur les affaires du pays; il était plus aisé de savoir ce qui se passait à Constantinople que ce qui se faisait à Zurich, à Schaffouse et à Berne. Les gouvernemens semblaient avoir pris à tâche de rendre les Suisses étrangers à leur propre pays.

Pour achever d'éteindre tout patriotisme suisse, tout esprit public fédéral, on avait soin d'entretenir chez les peuples les souvenirs propres à perpétuer d'anciennes haines. Fribourg célébrait comme une fête religieuse l'anniver-

saire de la bataille de Villmergen [1]. Les mêmes sentimens hostiles qui régnaient entre les cantons se retrouvaient dans le même canton entre les habitans de deux districts voisins, de deux vallées contiguës, grâce à cette politique malfaisante qui veut régner en divisant. On ne se faisait plus la guerre d'Etat à Etat, parce qu'on craignait l'intervention des étrangers; mais on se desservait, on se décriait, on s'interdisait réciproquement l'importation des vivres, on garnissait ses frontières de gendarmes et de préposés chargés d'empêcher le transport des denrées d'un territoire à un autre, et qui exécutaient leur consigne avec une impitoyable rigueur.

« Nul canton ne pourra contracter un traité « ou une alliance avec une puissance étrangère « sans l'approbation et le consentement des au« tres cantons. » Ainsi s'exprimait l'ancien pacte

[1] Chaque année, le jour de l'anniversaire de la bataille de Næfels, des députés de la petite ville sujette de Wésen étaient tenus de se présenter dans l'attitude de supplians devant l'assemblée du peuple de Glaris, et de s'entendre reprocher en termes outrageans la trahison dont leurs ancêtres s'étaient rendus coupables envers les Glaronnais, en recevant dans leurs murs les troupes autrichiennes. Cette odieuse cérémonie s'est perpétuée pendant quatre siècles. T.

fédéral des Suisses. Toutefois, au mépris de cette défense, les cantons, sans consulter leurs co-Etats, formaient séparément des alliances particulières, les uns avec la France, les autres avec l'Autriche, avec l'Espagne ou avec Venise. « Nul ne pourra exercer les fonctions de juge, » portait le même pacte, « s'il a acheté sa charge. » Néanmoins les emplois publics s'achetaient ouvertement dans les cantons démocratiques et ailleurs.

Telle était devenue la Suisse. Tout y laissait apercevoir les symptômes d'une dissolution plus ou moins rapide. Ici, des villages, de petites villes sans importance, fiers de quelques priviléges insignifians, opposaient leurs chartes bien ou mal interprétées à toutes les améliorations qu'on voulait introduire; là, des cités travaillaient à accroître leur autorité sur les campagnes : les anciennes familles des villes prétendaient avoir le pas sur les nouvelles, celles qui siégeaient dans les conseils aspiraient à rendre leurs places héréditaires. Ce n'était partout que disputes frivoles, que prétentions égoïstes, qu'importance donnée à des riens. On voyait les Suisses plus unis avec les autres nations qu'avec la leur, et il leur était moins difficile de s'éta-

blir dans quelque pays étranger que ce fût, q
de transporter leur domicile d'un canton ii
autre, ou quelquefois d'un village à l'autre de
le même canton. Le Suisse, une fois sorti
l'étroite enceinte de la commune où il jouis
du droit de bourgeoisie, se trouvait à plusie
égards ainsi complétement étranger dans s
pays qu'un Persan ou qu'un Russe.

Tandis que les Etats monarchiques de l'Eu
rope amélioraient leur organisation intérie
et augmentaient leurs forces, la Suisse ne fais
rien ni pour perfectionner ses institutions po
tiques ni pour fortifier le lien fédéral. Tand
que la France et l'Autriche amélioraient le
système militaire et n'épargnaient rien pour
rendre redoutables, les Suisses, s'abandonnan
à une aveugle insouciance, laissaient leurs arme
se rouiller. On eût dit que les victoires de leur
ancêtres les dispensaient eux-mêmes de se pré
parer à vaincre au jour du danger. Le matéri
de toute espèce qui restait encore datait de la
guerre de trente ans; rien n'avait été chang
depuis près d'un siècle dans le système militair
Les munitions de guerre manquaient; il n'y avai
d'uniformité ni dans les armes ni dans les ma
nœuvres. Quelques villes, à la vérité, telles

que Berne, Zurich et Lucerne, avaient des milices mieux organisées que les autres et des arsenaux mieux approvisionnés; mais si c'était assez pour réprimer une révolte, c'était trop peu pour repousser un ennemi aguerri.

Les patriotes éclairés reconnaissaient toute l'étendue du mal et en gémissaient. Quelques uns des hommes les plus respectables de la Suisse, réunis aux bains de Schinznach, conçurent un projet dont ils se promettaient la régénération morale de leur pays. C'étaient le philantrope Iselin de Bâle, le sage Hirzel de Zurich, Urs Balthazar de Lucerne, Zellweger d'Appenzell, et plusieurs autres hommes pleins de lumières, d'indépendance et de vertus. Ils formèrent, en 1761, sous le nom de Société Helvétique, une association destinée à propager dans la Suisse les lumières, à ranimer l'esprit public et à resserrer les liens de l'union fraternelle entre les confédérés. Ils se rassemblèrent dès lors une fois par an, et chaque année leur nombre se grossit de nouveaux membres de tous les cantons et des pays alliés; là les hommes les plus estimables de la Suisse apprirent à se connaître et à s'apprécier : il se forma entre eux des amitiés qui tournèrent à l'avantage général.

On pouvait tout se promettre d'une association animée de vues aussi nobles, de sentimens aussi généreux, et formée sous d'aussi heureux auspices. Mais les chefs des gouvernemens ne tardèrent pas à en concevoir de l'ombrage; ils craignirent qu'on ne discutât dans ces réunions les actes de l'autorité, qu'on n'y cherchât à les dépouiller de cette auréole de respect dont ils aimaient à s'entourer, et qu'en portant chez leurs sujets le flambeau de l'instruction on ne révélât dans leurs cœurs l'amour de la liberté dont un long engourdissement moral avait comprimé l'essor. Loin de favoriser les travaux de la Société Helvétique, ils ne lui accordèrent jamais qu'une soupçonneuse tolérance.

CHAPITRE LIV.

INSURRECTION A NEUCHATEL. — CLÉMENCE DU ROI DE PRUSSE FRÉDÉRIC II ENVERS SES SUJETS LES NEUCHATELOIS.

(1762-1770.)

RIEN n'offrait un contraste plus frappant avec cette politique étroite et ombrageuse des gouvernemens suisses, que la politique généreuse et loyale des rois de Prusse envers leurs sujets de la principauté de Neuchâtel. Dédaignant ces ignobles maximes qui persuadent trop souvent aux souverains que leur domination n'est assurée qu'autant que les peuples ont perdu le sentiment de leurs droits, ils se plaisaient à relever leurs sujets à leurs propres yeux, en ajoutant à leurs prérogatives, et en ne leur faisant sentir la puissance que comme un bienfait.

La principauté de Neuchâtel et de Vallengin, dont le territoire est baigné à l'occident par le lac de Neuchâtel, et parcouru à peu près du

nord au midi par la chaîne du Jura, avait fait anciennement partie du premier et du second royaume de Bourgogne : elle fut plus tard agrégée à l'empire germanique, et eut ses comtes ou seigneurs qui résidaient dans un château près des rives du lac. Ces comtes accordaient des franchises importantes aux colons qui allaient s'établir dans les parties montueuses du pays et en défricher les forêts. Ainsi se peupla de proche en proche cette contrée long-temps inculte et sauvage. La ville de Neuchâtel fut bâtie auprès du château, et reçut, par une charte octroyée en 1214, des priviléges égaux à ceux de Besançon, la ville la plus considérable de la Haute-Bourgogne.

Rolin, comte de Neuchâtel, ayant cédé ses droits en 1288 à Rodolphe de Habsbourg, ce pays passa successivement en différentes mains. Rodolphe le transmit à la maison de Châlons, l'une des plus puissantes de la Bourgogne. En 1505, le comté de Neuchâtel passa à la maison de Longueville. Enfin, lorsque cette maison se fut éteinte en 1707 par la mort de Marie, duchesse de Nemours, dernier rejeton de cette famille, près de vingt prétendans se présentèrent à la fois pour disputer cet héritage; mais les

Etats du pays, composé de douze juges de la principauté, ayant dûment examiné les titres des aspirans, reconnurent le roi de Prusse Frédéric Ier comme le plus proche héritier de la maison de Longueville, et lui adjugèrent la succession en litige [1].

Le roi de Prusse, en entrant en possession de la principauté de Neuchâtel et Vallengin, signa un traité qui garantissait à ses nouveaux sujets leurs antiques libertés constitutionnelles. Il établit, pour le représenter dans le pays, un gouverneur royal et un conseil d'Etat dont les membres devaient être choisis parmi les habitans mêmes de la principauté. Il fut compté dès ce moment au nombre des alliés de la Suisse, parce que Neuchâtel avait des alliances qui remontaient aux premiers temps de son existence avec Berne, Zurich, Lucerne et Fribourg, et qui lui donnaient rang parmi les membres du corps helvétique.

Les Neuchâtelois étaient très jaloux de leurs droits, et très attentifs à empêcher que le roi de

[1] Berne, alliée de Neuchâtel, appuya cette décision des Etats, malgré l'opposition de Louis XIV qui menaçait d'armer pour soutenir les droits du prince de Conti. T.

de consolider et d'étendre les prérogatives de ses sujets de Neuchâtel. Non seulement il rendit les armes aux Neuchâtelois, mais, sans augmenter la quotité de l'impôt foncier assis chaque année sur une évaluation extrêmement modérée, il donna aux contribuables la faculté de l'acquitter en argent ou en nature, à leur choix; il s'engagea à ne plus destituer arbitrairement les fonctionnaires publics. Il accorda en outre aux communes réunies le droit de former une assemblée délibérative indépendante, sans l'autorisation de laquelle le roi ne pourrait introduire aucun changement dans l'administration de la principauté. Beaucoup de dispositions obscures et embarrassées dans les anciennes lois furent réformées, et le furent constamment dans l'intérêt du peuple. Cette politique si loyale, dont aucun gouvernement suisse n'avait jamais connu le secret, ramena tous les cœurs à Frédéric, et prévint à jamais le retour de nouveaux désordres.

---

nement de Neuchâtel, les quatre cantons alliés se décidèrent, après de longues hésitations, à envoyer des troupes à Neuchâtel pour y rétablir l'ordre. Alors commencèrent de longues enquêtes et un long cours de négociations. Les commissaires du roi penchaient pour les mesures arbitraires et l'établissement d'un régime propre à contenir le peuple dans la terreur. Le banneret Osterwald plaidait chaudement la cause des lois et des priviléges de sa patrie contre les plénipotentiaires prussiens. De leur côté, les cantons répugnaient à servir d'instrument au despotisme étranger. Enfin un édit de pacification fut publié, par lequel la ville de Neuchâtel fut condamnée à livrer ses armes, à payer tous les frais occasionés par la révolte, à indemniser la famille de l'infortuné Gaudot, et à faire amende honorable, par l'organe de son conseil de ville, devant les commissaires du roi. Les plus coupables d'entre les séditieux, pour la plupart en fuite, furent condamnés au bannissement ou à la prison, ou pendus en effigie. Les troupes suisses se retirèrent immédiatement après dans leurs foyers.

Le roi de Prusse, loin d'imiter à l'occasion de cette révolte la conduite d'Uri envers la vallée de Lévantine, ne parut occupé d'autre soin que

tous les abus s'enraciner. Les discordes des chefs troublaient l'Etat et devenaient fréquemment funestes aux chefs eux-mêmes. Les malversations n'étaient malheureusement pas sans exemple et causaient peu de scandale, tant la corruption avait fait de progrès. Des receveurs s'évadaient avec les caisses publiques; des administrateurs infidèles laissaient les greniers de l'Etat et les arsenaux dégarnis; le trésor public fut plus d'une fois forcé et volé.

Déjà antérieurement à l'époque où nous sommes arrivés, un des premiers magistrats de Lucerne, Léger Meyer, avait encouru la peine du bannissement pour avoir soustrait et dissipé des sommes considérables appartenant à l'Etat. Assez peu de temps après, le trésorier général, Juste Joachim Schumacher, convaincu d'avoir détourné à son profit une somme de trente-deux mille florins, fut banni à perpétuité en 1762 du territoire du canton et de la Suisse. Son fils, Placide Schumacher, ne profita point de la terrible leçon qui venait d'être infligée à son père : il dissipa son patrimoine, s'endetta, se rendit coupable de malversations dans l'administration du bailliage de Heidegg, entra de là au service autrichien qu'il ne tarda pas à quitter, mena pendant

quelque temps une vie errante dans le canton de Lucerne, et se joignit aux mécontens parmi lesquels il sut acquérir de l'influence. Quoiqu'il n'existât pour le moment aucun symptôme de révolte, le gouvernement avait à se reprocher trop d'erreurs et d'iniquités pour être rassuré sur les dispositions de ses sujets, et pour ne pas redouter les menées d'un intrigant qui ne cessait de travailler le peuple. Schumacher fut arrêté avec quelques uns de ses associés, hommes perdus comme lui, et accusé de sédition, quoiqu'il ne paraisse pas avoir eu d'autre dessein que de présenter les griefs des mécontens par voie de requête dans les formes autorisées par l'usage. Il fut déclaré coupable de haute trahison, bien qu'on ne pût articuler aucun fait précis à sa charge, et condamné à avoir la tête tranchée (1764); ses complices furent les uns bannis, les autres envoyés aux galères.

Cette sentence répandit la consternation à Lucerne et dans tout le canton. Lorsque, quelques années après, les juges qui avaient condamné Schumacher eurent reconnu qu'ils avaient agi avec une précipitation coupable, chacun d'eux essaya de rejeter sur les autres l'odieux de ce jugement inique. On prétendit alors que

le conseiller Valentin Meyer, qui avait fa
l'instruction du procès, était celui qui av
plus contribué à lui donner cette déplorable
les parens l'accusèrent d'abord sourdemen
ensuite à découvert. Le public ne vit plus
l'auteur de la prétendue conspiration que l
d'un homme condamné jadis au bannissem
qu'on s'était empressé de punir comme cou
pour ne pas avoir à le craindre comme veng
de son père. Ceux-là même qui avaient parti
avec Mayer à l'instruction et aux débats,
signé avec lui l'arrêt de mort, l'abandonnè
lâchement à l'indignation générale. Personne
s'éleva contre lui avec plus de virulence que
général Pfyffer, alors le chef du parti franç
Lucerne, ennemi personnel de Meyer, et q
ne pouvait lui pardonner de s'être attaché
plusieurs occasions à contrecarrer l'influen
française. Il vit aussi se tourner contre lui to
ceux pour qui la supériorité de ses talens et
ses connaissances avait été auparavant un ob
de crainte ou d'envie. L'indépendance connue
ses opinions lui faisait attribuer alors un mé
moire anonyme portant la date de Zurich, o
l'on discutait s'il ne serait pas avantageux à l
Suisse catholique de réduire ou même de sup

primer tout-à-fait les ordres monastiques ; les moines, les prêtres, et le nonce à leur tête, se rangèrent parmi ses adversaires. Une réfutation ironique de cette brochure qu'il avait lue dans un cercle d'amis avant de la livrer à l'impression, et dans laquelle les couvens étaient assez maltraités, fut brûlée avec une solennité ridicule par la main du bourreau de Lucerne, lorsqu'on eut appris, sur la perfide dénonciation d'un de ses confidens, qu'il en était l'auteur.

Tous ces griefs étaient plus que suffisans pour perdre Meyer; comme il fallait néanmoins d'autres prétextes, on ne se fit pas scrupule de violer le secret de sa correspondance, de faire une descente dans sa maison et d'examiner ses papiers. Toutes les recherches n'ayant pas fourni contre lui le moindre indice de culpabilité, on alla l'arrêter à sa maison de campagne où il habitait tranquillement dans la sécurité que donne l'innocence. Il demeura quarante-trois jours en prison sans être interrogé. En vain le loyal et courageux avoyer Keller, le respectable Félix Balthasar, et tout ce qu'il y avait d'hommes impartiaux dans le conseil parlèrent en sa faveur dans le sein de cette assemblée. En vain Meyer lui-même adressa un mémoire au conseil;

ce corps décida que le mémoire ne serait pas même ouvert. En vain le vertueux Casimir Kruss fit-il entendre des paroles de réconciliation et de paix; on n'écouta rien : Meyer fut condamné à quinze années de bannissement, tandis qu'on rappelait les individus expulsés ou condamnés aux galères à la suite du procès de Schumacher (1770), et qu'on leur accordait leur grâce. Alors la paix se rétablit entre les familles patriciennes à la suite d'une espèce d'accommodement dans lequel on convint de se ménager réciproquement à l'avenir dans l'intérêt commun de l'aristocratie, et afin d'empêcher la bourgeoisie de profiter un jour des divisions de la caste dominante pour ressaisir ses droits usurpés.

Des troubles qui éclatèrent presque immédiatement après dans les Rhodes intérieurs du canton d'Appenzell, prouvèrent que la liberté et les droits des citoyens ne sont pas toujours mieux garantis dans les Etats populaires que dans les oligarchies, et que les passions haineuses sont de tous les pays. Les persécutions et la fin tragique du landammann Suter attestent cette triste vérité.

Joseph-Antoine Suter, aubergiste au village de Gonten, était un homme de peu d'instruction,

mais doué d'un esprit naturel, d'un sens droit, bon, affable, et chéri des pauvres pour sa bienfaisance. Ces qualités l'avaient fait nommer bailli du Rhinthal préférablement à l'ancien landammann Jean-Jacques Geiger. Ce dernier ambitionnait vivement cette place parce qu'elle était lucrative, et lui offrait un moyen de réparer des pertes de fortune considérables qu'il avait essuyées. Deux ans après, les neuf Rhodes réunis récompensèrent ses vertus en l'élevant à la dignité de landammann en charge, que le même compétiteur postulait encore.

Cette élection exaspéra Geiger et tous ceux dont elle blessait l'orgueil. Il se forma une ligue secrète contre Suter; le landammann se fit aussi un grand nombre d'ennemis dans la classe riche, parce qu'il s'était élevé contre une loi inique qui dans les faillites donnait aux créanciers nationaux une injuste préférence sur les étrangers. Il la regardait avec raison comme un coup mortel porté à la confiance, et qui devait entraîner la ruine du commerce[1]; les riches ne répon-

[1] La même loi existe encore aujourd'hui dans plusieurs cantons de la Suisse, avec une multitude d'autres institutions qui y arrêtent le développement de l'industrie et du commerce. T.

daient à ses objections qu'en l'accusant d'être l'ennemi de son pays.

Suter méprisa ce reproche que démentait sa vie entière; il se flatta d'imposer silence à la calomnie par son zèle à servir sa patrie. Il acquit aux Rhodes intérieurs le droit de retrait sur les plus riches pâturages de la montagne du Sentis, qui appartenaient à la commune d'Oberried dans le Rhinthal, dans le cas où ils viendraient à être mis en vente. Les Appenzellois, dans un moment d'embarras de finance, avaient autrefois vendu ce terrain aux habitans d'Oberried. Le bruit s'étant répandu que des portions considérables de cette montagne avaient été hypothéquées à des étrangers, le landammann Suter persuada au conseil national[1] de faire estimer le terrain sans perte de temps, de réunir les fonds nécessaires et de prendre possession de ces pâturages.

Mais en cela son zèle l'emporta au delà des bornes de la justice. La commune d'Oberried porta ses plaintes à la diète contre le gouvernement des Rhodes intérieurs. Le conseil na-

[1] *Landrath*, conseil du pays. C'est tout à la fois un corps administratif et judiciaire; il a aussi l'initiative des lois. T.

tional sentit son tort, et renonça de lui-même à ses prétentions. Cependant Suter, soit opiniâtreté naturelle, soit effet de l'orgueil que donne le pouvoir, refusa de céder et déclara qu'il irait soutenir à ses frais devant la diète un procès qu'il était, selon lui, impossible de perdre. Il le perdit (1775), et rougit à son retour dans son pays d'avouer la vérité; mais lorsqu'on eût appris que le canton d'Appenzell avait été condamné à payer les frais du procès, et que les terres des Appenzellois dans le Rhinthal seraient mises en séquestre jusqu'à l'entier remboursement, quoique Suter eût déclaré d'avance que tous les frais seraient à sa charge, les adversaires du landammann jetèrent les hauts cris: son collègue l'ancien landammann Geiger et le conseil national l'accusèrent d'avoir trompé le gouvernement par de faux rapports, et déshonoré les Rhodes intérieurs aux yeux de la confédération entière. Le conseil, sans daigner l'entendre, lui enleva le sceau de l'Etat, le déclara déchu de ses fonctions, et incapable d'occuper à l'avenir aucune charge publique.

Suter protesta contre cette sentence: « Mes « ennemis, dit-il, ne sont pas compétens pour « me juger; c'est à l'assemblée nationale seule

« qu'il appartient de prononcer entre eux et « moi. »

Mais, avant que l'assemblée nationale pût se réunir, on répandit parmi le peuple mille bruits injurieux sur le compte de Suter. Les capucins, qu'on mit en jeu contre lui, allaient de maison en maison, colportant les rapports les plus scandaleux sur ses mœurs et sur les crimes de sa vie privée. Quand le jour de l'assemblée fut venu, on parla avec beaucoup de chaleur pour et contre l'accusé; ses ennemis eurent le dessus : on l'arracha de force de dessus son siége de président, tandis que mille voix s'élevaient pour proclamer son innocence.

L'infortuné Suter, naguère l'idole du peuple, maintenant déchu du rang où l'avait élevé la faveur publique, était allé en pélerinage auprès de l'image adorée de Notre-Dame-des-Ermites, lorsqu'il apprit le coup dont la haine de ses ennemis venait de le frapper en son absence. Le conseil national l'avait banni à perpétuité du territoire de la confédération comme impie, perturbateur de la paix publique et ennemi de la liberté; son nom avait été attaché au gibet, ses biens avaient été vendus à vil prix pour acquitter les frais du procès et ses dettes privées;

tous ses amis furent chassés du conseil ; un acte de séparation juridique fut prononcé entre sa femme et lui, sans que personne pût apprendre les motifs d'une condamnation si rigoureuse. La sentence même du tribunal n'en articulait aucun de précis, se contentait d'énoncer quelques délits peu graves, mais faisait allusion à des crimes secrets qu'on couvrait des voiles du mystère afin d'éviter le scandale ; il demeura toujours incertain qui de l'accusé ou des juges était intéressé à dérober sa conduite aux regards du public.

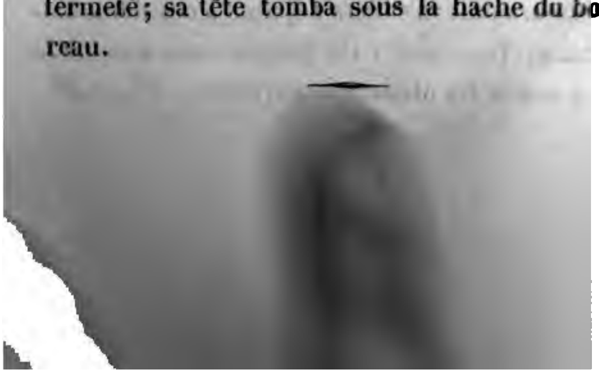
Le vieillard exilé se retira à Constance où l'on s'empressa de l'accueillir et de le plaindre. Au bout de quelques années il sollicita la révision de son jugement et un sauf-conduit pour se rendre dans son pays ; soixante-dix hommes d'Appenzell se réunirent de leur chef pour lui servir d'escorte et de sauvegarde ; mais sa demande fut rejetée. Quatre des plus déterminés de ces soixante-dix furent condamnés à mort : on les conduisit au supplice ; mais par grâce spéciale, on se contenta de les faire fustiger par la main du bourreau.

Ces actes de sévérité imprimèrent la terreur ; personne n'osa plus réclamer. Cependant Suter

continuait à vivre à Constance, d'où il allait de temps à autre dans les Rhodes extérieurs d'Appenzell rendre visite à quelques anciens amis. Cependant un individu nommé Baptiste Rœss, qui avait été banni comme partisan du landammann disgracié, était rentré dans son pays au bout d'une année d'exil. Arrêté à son arrivée et interrogé, il déclara que le vieux Suter enrôlait des soldats dans les Rhodes extérieurs pour surprendre le bourg d'Appenzell, et opérer un soulèvement parmi le peuple contre le parti de Geiger; il se réclama même du témoignage d'hommes respectables : ceux-ci s'empressèrent de le démentir; mais sa déposition n'en fut pas moins admise. Le peuple accueillait sans examen tous les rapports fâcheux contre un homme qu'on s'était attaché à noircir dans l'opinion; il ne s'agissait plus que de se saisir de la personne du prétendu conspirateur : on y réussit par un stratagème barbare. Suter avait une fille mariée à Appenzell; de perfides agens s'insinuèrent auprès d'elle, et lui persuadèrent d'écrire à son père pour l'inviter à se rendre à l'auberge de Wald dans les Rhodes extérieurs, où il aurait, disait-on, le plaisir de recevoir des communications importantes.

Le vieillard sans défiance se rendit à l'invitation de sa fille; du lieu du rendez-vous on l'attira sous différens prétextes à Oberegg, village des Rhodes intérieurs. Là il fut arrêté, garrotté et emmené à Appenzell sur un traîneau découvert. On était au mois de février 1784; la rigueur de la saison était excessive : tandis que ses gardiens se restauraient dans l'auberge d'Altstætten, le vieux landammann, demeuré en dehors sur le traîneau, adressait ses prières au ciel. Le vent du nord secouait la neige qui couvrait ses cheveux blancs.

Conduit devant ses juges, Suter protesta constamment de son innocence; les souffrances de la torture à laquelle il fut appliqué jusqu'à trois fois dans le même jour ne purent lui arracher l'aveu d'aucun crime; son arrêt de mort n'en fut pas moins prononcé : vingt juges refusèrent d'adhérer à ce jugement, et consignèrent leur protestation dans les registres du tribunal. La sentence fut exécutée le 9 mars; le vieillard l'entendit avec le calme que donne une conscience pure, et marcha au supplice avec une héroïque fermeté; sa tête tomba sous la hache du bourreau.



CHAPITRE LVI.

INSURRECTION DANS LE CANTON DE FRIBOURG.
(1781 - 1790.)

Le sujet nous appelle maintenant à porter regards sur un pays en proie à des dissensi bien autrement alarmantes; ce ne sont plus démagogues, rivaux de pouvoir, qui parvi nent à associer pour un temps la nation à le querelles privées; c'est un peuple opprimé vient après plusieurs siècles revendiquer droits envahis au profit d'une caste dominatri Il est ici nécessaire de reprendre les choses plus haut.

La république de Fribourg, jadis bornée à l ville de ce nom et à un territoire peu étend hors de l'enceinte de ses murs, était régie pr mitivement par deux avoyers et par quelques assesseurs ou conseillers adjoints à ces deux ma- gistrats; l'assemblée du peuple était consultée dans toutes les affaires importantes. Plus tard,

la population s'étant considérablement augmentée, la souveraineté, jadis exercée par le peuple entier, fut concentrée entre les mains d'un corps formé de l'élite de la nation, auquel on donna le nom de Grand-Conseil. Ce corps fut d'abord composé de représentans librement élus de la ville et de la campagne. Peu à peu on n'y vit plus siéger que des nobles et des patriciens; enfin toutes les places furent exclusivement remplies par les membres de certaines familles privilégiées.

Il s'était formé entre le Grand et le Petit Conseil une autorité intermédiaire appelée le Conseil des Soixante, du sein de laquelle sortit en 1553 une nouvelle autorité investie d'un très grand pouvoir qui, sous le nom de Chambre secrète, s'arrogea le droit de nommer et de destituer les fonctionnaires publics. Pendant long-temps on avait tiré en nombre égal les membres soit du Grand-Conseil, soit du Conseil des Soixante, des quatre sections ou bannières de la ville; mais on finit par ne faire entrer dans ces deux corps que les fils de ce petit nombre de familles qu'on appelait familles secrètes. Enfin, pour mettre le sceau à tant d'iniquités, on décréta en 1684 que tous les autres citoyens seraient exclus à l'ave-

nir du droit de faire partie de ces familles p vilégiées.

Cet acte, qui frappait le peuple d'interdiction politique, alluma dans le cœur des citoyens des profonds ressentimens contre les nouveaux oligarques qui s'attribuèrent dès lors la possession exclusive de tous les emplois. Les Secrets[1] eux-mêmes ne tardèrent pas à se diviser en deux partis, parce que celles de ces familles qui étaient nobles prétendaient à la prééminence sur celles qui ne l'étaient pas. La chute de la liberté entraîna celle de l'industrie nationale. Avant l'établissement de la Chambre secrète, Fribourg avait de nombreuses manufactures de toiles qui répandaient l'aisance dans le pays ; il expédiait par année plus de vingt mille pièces de toile blanche à Venise. On comptait dans un seul quartier de la ville jusqu'à deux mille ouvriers employés à la préparation des cuirs. Toute cette industrie tomba[2]; les habitans des districts ruraux voi-

[1] On emploie ici pour abréger cette dénomination bizarre qui est admise à Fribourg dans le langage officiel. T.

[2] D'autres auteurs attribuent avec plus de vraisemblance la ruine des manufactures de Fribourg à la passion du service militaire étranger, et aux nouvelles habitudes qu'elle fit naître parmi la classe précédemment vouée à l'industrie. T.

sins de la ville et connus sous le nom d'Ancien Territoire, déploraient aussi la perte de la liberté, et gémissaient de se voir à peu près réduits à la condition de sujets sous ce régime despotique.

Sourd à toutes les plaintes, le gouvernement avait constamment puni comme des actes de révolte les réclamations que de simples citoyens ou même des communes entières s'étaient permis de lui adresser; mais le mécontentement continuait à régner parmi le peuple, et quelques hommes courageux ne craignirent pas de réclamer encore.

Dans le village de La Tour-de-Trême, entre les petites villes de Gruyères et de Bulle, vivait un riche propriétaire nommé Pierre-Nicolas Chenaux, homme instruit, profondément versé dans l'histoire de son pays, et qui s'était attiré l'estime générale par la droiture et la fermeté de son caractère. Une communauté de sentimens l'unissait à deux hommes de la même contrée, Jean - Pierre Raccaud et l'avocat Castellaz de Gruyères. Ces trois amis également touchés des maux de leur patrie, mais éclairés par l'expérience du passé, pensèrent que toute nouvelle représentation adressée au

gouvernement serait aussi inutile que les précédentes si elle n'était appuyée par une insurrection générale. Ils envoyèrent dans ce but des émissaires dans tout le pays, et trouvèrent les habitans disposés à les seconder.

Tout paraissait prêt pour assurer le succès de cette démarche hardie : Chenaux se rendit à Fribourg le 3 mai 1781, avec une pétition au Conseil dans laquelle il exposait les griefs du peuple. Il était escorté de cinquante à soixante hommes armés; mais le Conseil, déjà instruit du mouvement qui venait d'éclater, avait fait fermer les portes de la ville, renforcé la garnison, et armé les bourgeois. Cependant des cris de révolte retentissaient dans tous les villages; le tocsin sonnait partout: le château de Gruyères, bâti sur un rocher, fut pris par les paysans sans effusion de sang; le bailli y fut gardé comme otage.

Quand Chenaux vit les progrès de l'insurrection, il devint plus audacieux, organisa les insurgés en bandes régulières, leur donna des chefs et s'efforça de leur inspirer son courage. Castellaz tenta inutilement d'adresser encore une pétition au conseil de Fribourg, pour l'engager à faire droit aux griefs du peuple, ou à soumettre le différend à l'arbitrage des cantons. Cette

démarche ayant échoué, Chenaux se porta le 4 mai sur Fribourg, à la tête de plus de deux mille cinq cents paysans, la plupart mal armés, et s'avança jusqu'à la chapelle de Saint-Jacques. Il s'approcha des murs de la ville avec un corps de seize à dix-huit cents hommes; le reste de son armée était posté sur le chemin qui conduit à la porte dite de Bourguillon, à l'exception de cinq cents hommes embusqués dans le bois de Seninberg sur la rive droite de la Sarine; de nombreux renforts lui arrivaient des parties plus éloignées du canton.

Tout d'un coup la garnison sortit de la ville avec un grand appareil militaire; à côté des drapeaux de Fribourg on voyait flotter l'étendard de Berne. A l'appel des Fribourgeois, les Bernois avaient envoyé sur-le-champ à leur secours un corps de trois cents dragons qui se trouvait à l'exercice à l'instant même où il reçut l'ordre du départ; cette troupe était commandée par le colonel Froideville, homme humain et militaire expérimenté.

Froideville adressa des paroles pleines de douceur aux rebelles, les somma de poser les armes, leur promit une amnistie, et leur donna l'assurance que tous leurs griefs seraient examinés par

le gouvernement de Fribourg et par des mé teurs; c'était là tout ce qu'avaient demandé paysans. Ils étaient prêts, sur la garantie de la role d'honneur de Froideville, à poser les ar mais lorsqu'il exigea d'eux qu'ils lui livras les chefs de la révolte, ils s'y refusèrent ob nément.

Pendant qu'on négociait avec les insurgés, cernait leur petite armée, et l'on faisait ava de l'artillerie. A cet aspect, les paysans sa d'effroi, jetèrent bas les armes; ce fut un sa qui peut universel. Les fuyards entraînèr dans leur débandade les corps qui étaient re en arrière; toute l'armée fut dispersée en de temps.

Chenaux était au nombre des fuyards; un ses gens, nommé Henri Rossier, irrité du m vais succès de l'entreprise, ou cherchant à re trer en grâce auprès du vainqueur, assassi lâchement son chef. Le cadavre de l'infortu Chenaux fut livré au bourreau et mis en pièce sa tête, plantée au bout d'une pique, fut arb rée au haut de la tour de la porte de Romont[1] Castellaz et Raccaud furent condamnés à êtr

[1] Nom d'une des portes de Fribourg. T.

écartelés, mais ils échappèrent au supplice par la fuite. D'autres chefs furent punis de peines afflictives et infamantes, et frappés d'amendes plus ou moins considérables.

Cependant les cantons de Berne, de Soleure et de Lucerne avaient fait passer de nouveaux renforts à Fribourg, et envoyé des commissaires médiateurs. Le gouvernement fribourgeois annonça alors par une proclamation qu'il avait résolu dans sa clémence d'examiner les griefs de ses communes. Il n'accordait néanmoins que trois jours à tout le canton pour rédiger ses doléances et les lui faire parvenir; malgré la briéveté de ce délai, et la présence des troupes qui remplissaient la ville, on vit accourir à Fribourg des délégués chargés de pétitions de toutes les parties du territoire.

Mais l'examen si fastueusement annoncé se prolongeait de mois en mois sans amener aucun résultat; les habitans des campagnes, se voyant joués et n'espérant plus rien, pleurèrent le courageux patriote mort pour la défense des droits du peuple. Chaque jour la tombe de Chenaux était entourée de gens en prières; des troupes de pélerins s'y rendaient, chantant des cantiques et portant des croix et des banderoles. Ni

les droits dont elle jouissait jadis. Plusieurs au-
tres personnes furent traitées avec la m-
rigueur.

Le gouvernement fribourgeois eut néanmo-
la sagesse de diminuer insensiblement les char-
qui pesaient sur les campagnes; il augmenta
nombre des Secrets par l'adoption de seize n-
velles familles, et promit de remplacer à l'a-
nir par trois familles chacune de celles qui ve-
draient à s'éteindre.

CHAPITRE LVII.

PREMIERS EFFETS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN SUISSE. — TROUBLES DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE ET DÉMEMBREMENT DE CE PAYS. — MOUVEMENS DANS LE PAYS DE VAUD ET LA RÉPUBLIQUE DES GRISONS. (1790-1794.)

Nous voici arrivés à l'époque où la plus mémorable révolution que nous offre l'histoire des temps modernes va renouveler la face du monde politique, ébranler les trônes des rois et les institutions des peuples, et mettre en problème l'existence des Etats de la vieille Europe. C'est dans le voisinage de la Suisse, c'est en France qu'elle se prépare. La Suisse peut déjà apercevoir sur ses frontières les premières lueurs de l'incendie dont les flammes doivent un jour l'atteindre, et au sein duquel nous verrons s'écrouler son antique édifice social.

Une administration imprévoyante et dissipatrice avait appauvri la France, et grevé insen-

siblement la nation d'une dette énorme. Le peuple gémissait sous le poids des impôts, et cependant il y avait chaque année un déficit de cent quarante millions dans le trésor. Le clergé et la noblesse refusaient de subvenir aux besoins de l'Etat, et les ressources du peuple étaient épuisées. Le faste et les plaisirs du luxe régnaient à la cour, chez les grands, chez les prélats et chez les riches habitans des grandes villes; la pauvreté, trop souvent la misère, étaient le partage des habitans des campagnes. Un odieux arbitraire tenait lieu de lois. La religion, objet de railleries indécentes chez les grands, n'obtenait plus d'eux que des égards hypocrites, tandis que les classes inférieures, plongées dans l'ignorance, étaient livrées à une grossière superstition. Cet état de choses devait tôt ou tard amener une crise violente, funeste au gouvernement qui n'avait su ni la prévoir ni la prévenir.

Lorsque le moment fut arrivé où la cour ne put plus faire face à ses dépenses, et où le peuple se trouva hors d'état de faire de nouveaux sacrifices, tout annonça une catastrophe prochaine. Les Etats généraux, convoqués par le roi Louis XVI pour sauver la monarchie, abolirent les priviléges de la noblesse et du clergé. Le

peuple s'insurgea et démolit les prisons d'Etat ; les châteaux des seigneurs furent incendiés ; les biens du clergé, évalués à trois milliards de livres, furent convertis en biens nationaux. Saisis d'épouvante, les princes, les nobles et les prêtres désertèrent en foule leur patrie : plusieurs se réfugièrent en Suisse, d'autres auprès des souverains étrangers, dont ils allèrent implorer le secours. Les rois armèrent en effet et menacèrent ; mais les Français acceptèrent courageusement le défi, et se préparèrent à faire respecter leur indépendance.

Ces événemens partagèrent les esprits dans toute l'Europe. Les chefs des Etats et les classes privilégiées étaient indignés de ce qui se passait en France ; mais les peuples, qui avaient à se plaindre de leurs gouvernemens, applaudissaient au contraire à cette révolution et faisaient des vœux pour les Français.

Cet enthousiasme pour la révolution française se manifesta de bonne heure dans l'évêché de Bâle. Le prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, n'avait pas craint de violer les priviléges constitutionnels de ses sujets en empêchant les Etats du pays de s'assembler. Ses sujets persistant à faire valoir leurs droits, il requit

l'assistance des cantons pour les soumettre ; mais ceux-ci témoignant de la répugnance à intervenir dans ce démêlé, il s'adressa à l'empereur (1791), et le supplia d'envoyer des troupes en garnison dans l'évêché de Bâle. Les cantons suisses, celui de Bâle surtout, refusèrent d'abord de laisser passer des Autrichiens sur leur territoire ; mais ils finirent par y consentir. On s'aveugla sur le danger de cette condescendance, quoique le conseiller aulique de Rengger, orateur des Etats de la principauté, eût déclaré qu'aux termes d'un traité conclu avec la France en 1781, les Etats étaient en droit de faire venir des troupes françaises en nombre égal à celui des troupes autrichiennes qui occuperaient le pays. Cependant l'évêque avait pour lors la force de son côté ; de Rengger fut obligé de fuir. Les gens qui s'étaient prononcés dans le même sens que lui furent impitoyablement condamnés au carcan et à la réclusion perpétuelle.

Les choses en étaient là, quand, au mois d'avril de l'année 1792, la guerre éclata tout d'un coup entre la France et l'Autriche. Un corps de troupes françaises pénétra dans l'évêché de Bâle et en chassa les garnisons autrichiennes. L'évêque se réfugia à Bienne et s'enfuit bientôt

encore plus loin; personne ne le secourut. Son peuple, dont il s'était aliéné l'affection, le vit s'éloigner sans regret.

Les Français eurent la prudence de respecter l'Erguel, le Val-de-Moutier et la ville de Bienne, en considération de l'alliance défensive de ces contrées avec le canton de Berne. Ils se contentèrent d'occuper le pays de Porentrui et les districts de l'évêché qui se rattachaient plus intimement à l'empire germanique. Le conseiller aulique de Rengger rentra dans sa patrie; son parti, encouragé par les événemens, opéra une violente réaction. On chassa les employés épiscopaux, et l'on mit le séquestre sur les revenus de l'évêque. Le roi de France ayant été détrôné sur ces entrefaites et la France constituée en république, de Rengger fit arborer à Porentrui l'arbre de la liberté. Les représentans des communes rassemblés à l'entour proclamèrent solennellement leur indépendance (novembre 1792); ils érigèrent leur pays en république sous le nom de Rauracie.

Mais cette république n'eut qu'une existence éphémère; à peine créée, elle fut désolée par l'anarchie et la fureur des factions. Beaucoup de gens demandaient la réunion de leur pays à la

France. De Rengger et son parti, voyant l'impossibilité de se soutenir plus long-temps, cédèrent à ce vœu. Le 7 mars 1793, l'assemblée nationale de l'évêché de Bâle vota la réunion à la république française; la France prit possession de l'évêché de Bâle, à l'exception de la partie protégée par l'alliance de Berne.

Dans des circonstances plus favorables, les gouvernemens suisses eussent peut-être été tentés de s'opposer à ce démembrement, car ils étaient au fond du cœur ennemis des Français; mais le sentiment de leur faiblesse et de leur désunion, la juste défiance que leur inspiraient leurs administrés et leurs sujets, les empêchèrent de tenter une démarche aussi hardie. Ils parurent prendre leur parti de la réunion de l'évêché de Bâle à la France, et ne répondirent à l'évêque que par de vagues témoignages d'intérêt, lorsqu'il vint à Frauenfeld réclamer auprès de la diète le bénéfice de la neutralité de la Suisse. L'horrible nouvelle du massacre des gardes suisses, morts le 10 août 1792 en défendant le château des Tuileries à Paris, fut reçue avec la même indifférence apparente; à peine quelques voix s'élevèrent-elles dans les conseils pour appeler la vengeance sur cet attentat.

Cependant les plus mémorables événemens se succédaient avec une effrayante rapidité; tout retentissait du bruit des combats et du tumulte des insurrections. Les Français avaient fait tomber la tête de leur roi Louis XVI. Ils avaient promis fraternité et assistance à tous les peuples qui voudraient conquérir leur liberté, et portaient à leur tour leurs armes victorieuses dans ces mêmes contrées qui avaient naguère vomi des armées contre la France; ils soumettaient la Belgique, passaient le Rhin, et étaient maîtres de la Savoie et de Nice. L'orage s'étendait de proche en proche et menaçait déjà les paisibles vallées des Alpes. Dans ces conjonctures, les gouvernemens de la Suisse ne prenaient aucune mesure pour écarter le danger; ils se croyaient en sûreté sous l'égide de leur neutralité et de leur politique inoffensive; ils n'armaient point et ne faisaient point de préparatifs de défense; ils se sentaient faibles et ne songeaient point à se fortifier en resserrant le lien fédéral. Chaque canton, inquiet pour lui seul, s'occupait tout au plus de quelques timides précautions contre un danger qu'il n'osait envisager en face. Fribourg, Berne et Soleure se liguèrent, il est vrai, pour leur défense réci-

proque; mais ce n'était pas pour repousser les insultes de l'étranger, c'était pour contenir ses sujets mécontens prêts à secouer le joug de leurs maîtres [1].

Berne était depuis l'année 1782 en différend avec le pays de Vaud au sujet d'un impôt affecté à la réparation des grandes routes; la commune de Morges avait produit en 1790 des documens qui semblaient établir que le pays de Vaud entier devait être exempt de contributions. D'autres communes revendiquèrent d'autres droits que Berne avait laissés tomber en désuétude; des pamphlets de toute espèce produisirent une fermentation générale dans les esprits. A Lausanne, à Vevay, à Rolle et dans d'autres villes une jeunesse enthousiaste, réunie dans de bruyans banquets, célébrait le triomphe de la liberté, et buvait au succès des armes de la France. Quoique ces démonstrations ne compromissent nulle part la tranquillité publique, le gouvernement bernois crut néanmoins devoir les punir comme des crimes. Il envoya dans le pays

[1] Cette assertion n'est pas d'une parfaite exactitude. Les Bernois et les Zuricois armèrent dès l'automne de 1792, pour secourir Genève menacée par les Français, et pour garder les passages du Jura dans l'évêché de Bâle. T.

de Vaud des commissaires soutenus par un appareil militaire propre à intimider la population; de nombreuses arrestations eurent lieu : quiconque avait eu le malheur d'encourir les soupçons d'un gouvernement ombrageux fut mis en prison ou obligé de fuir. Les Vaudois se turent, renfermant leur indignation dans leurs cœurs. Les fugitifs respiraient la vengeance. Dans leurs brochures et leur correspondance, ils n'épargnaient rien pour rendre odieuse à leurs compatriotes une domination long-temps révérée. User à propos de clémence et de sévérité, conserver de la modération dans l'exercice de la toute-puissance, et de l'énergie dans les revers, est un secret difficile, que trop de gouvernemens ignorèrent à cette époque.

Si, quittant pour quelques instans la Suisse, nous portons nos regards sur la république des Grisons, nous y verrons les maximes d'une sage politique encore plus étrangement méconnues. Nous y retrouverons, comme jadis, les partis toujours en présence, et la licence ou l'abus de la force détruisant tour à tour la liberté. Les principales familles du pays, parmi lesquelles la puissante maison des de Salis occupait le premier rang, étaient depuis long-temps en posses-

sion de toutes les places lucratives. Elles accaparaient les places d'officiers dans les troupes grisonnes au service étranger; elles affermaient à vil prix les péages, seul revenu de l'Etat; elles se faisaient adjuger les magistratures de la Valteline, que les Grisons mettaient tous les deux ans à l'enchère, et dont les adjudicataires s'enrichissaient par les plus scandaleuses prévarications.

Mais d'autres familles influentes, notamment les Tscharner, les Bawier et les Planta, firent valoir à la fin leur crédit et la considération dont elles jouissaient parmi le peuple, pour disputer aux Salis la possession exclusive de ces grands avantages. Elles firent monter aux enchères le prix de la ferme des péages de seize mille à soixante mille florins; elles demandèrent que l'avancement des officiers au service de France fût déterminé par l'ordre de l'ancienneté, au lieu de dépendre de l'intrigue et du caprice: enfin, les sujets de la Valteline, las de souffrir, réclamèrent contre l'injustice et la vénalité de leurs magistrats, et contre les atteintes nombreuses portées à leurs anciennes franchises. Ces divers griefs allumèrent une haine implacable entre les deux partis qui divisaient dès

long-temps le pays; ils s'accusèrent réciproquement devant le peuple habitué à épouser leurs querelles. Tout ce qui arrivait de mal, chaque parti l'imputait à l'autre; lorsque l'ambassadeur français Sémonville, traversant en 1793 la Valteline pour se rendre à Venise, fut enlevé à son passage et emmené prisonnier en Autriche, on n'hésita pas à attribuer cette trahison au parti des Salis. Lorsque l'année suivante il y eut une disette de grains dans le pays des Grisons, on accusa le parti des Planta de faire passer des blés aux Français, et ces calomnies furent trop facilement accueillies par le peuple.

Les trois ligues députèrent à Coire trente-deux commissaires qui se constituèrent en comité d'enquête pour examiner les griefs des deux partis. Les Planta se justifièrent, eurent l'art de faire retomber sur leurs adversaires l'indignation publique, demandèrent la punition des Salis et la réforme des abus. Un tribunal neutre condamna plusieurs des accusés à des restitutions et des amendes, et d'autres au bannissement.

CHAPITRE LVIII.

HISTOIRE DES TROUBLES DE GENÈVE PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.
(1707-1797.)

Cependant la guerre avait déjà embrasé une partie de l'Europe; des flots de sang avaient déjà coulé : la ligue des rois avait juré l'humiliation de la France, et la France avait juré l'extermination des rois. La Suisse, encore protégée par sa neutralité au milieu des puissances belligérantes, avait garni de troupes ses frontières; mais ce faible cordon, impuissant pour les défendre, ne semblait destiné qu'à indiquer aux combattans où commençait le territoire suisse. Les bons citoyens tremblaient en songeant au sort qui menaçait leur pays. A aucune époque l'énergie, la concorde, l'ensemble dans les vues, n'eussent été plus nécessaires, et l'on ne trouvait chez les Suisses que tiédeur, désunion et animosité réciproque. L'histoire de la confédération

se réduit depuis long-temps à une monotone répétition des mêmes discordes. Une république alliée de la Suisse va nous offrir encore le douloureux spectacle de ses dissensions.

L'origine des troubles de Genève remonte au commencement du dix-huitième siècle; dans cette ville, comme dans d'autres républiques, un petit nombre de familles marquantes, trop fières pour se soumettre au joug de l'égalité, avaient armé de bonne heure contre elles l'orgueil républicain de leurs compatriotes. Le mécontentement de la nation se manifesta pour la première fois en 1707[1]; les citoyens réclamèrent contre la concentration des charges dans les mêmes familles; ils se plaignirent de ce que les Conseils[2] se refusaient à améliorer les lois, pour être moins gênés dans l'exercice de leur pouvoir arbitraire, et de ce

[1] Ce fut proprement en 1704 que les troubles de Genève commencèrent, à l'occasion de quelques contributions indirectes imposées au peuple sans l'assentiment du conseil-général. On peut consulter avec confiance, au sujet des événemens qui font la matière de ce chapitre, l'ouvrage intitulé : *Tableau des révolutions de Genève*, 3 vol. in-8°, attribué à François d'Ivernois. T.

[2] Le Petit-Conseil ou Conseil-d'Etat, et le Conseil dit des Deux-Cents ou Grand-Conseil. T.

qu'on avait cessé de consulter le Conseil général, c'est-à-dire l'assemblée des citoyens, dans les affaires importantes, réservées par la constitution à la décision du peuple. Le Conseil-d'Etat, ou Petit-Conseil, ne répondit à ces réclamations qu'en invoquant l'intervention des cantons suisses, puis en appelant à Genève des troupes de Berne et de Zurich, sous la protection desquelles il put sévir en liberté contre les défenseurs des droits du peuple, dont les uns furent envoyés au supplice, les autres privés de leur qualité de citoyen, et bannis.

Ces actes de rigueur intimidèrent les citoyens, mais accrurent leur exaspération ; le Conseil d'Etat, de son côté, enflé de cette victoire, ne garda plus de mesure : il viola sans pudeur les lois fondamentales de la république, et osa, de sa propre autorité, établir des impôts pour augmenter les fortifications de la ville de Genève. Un militaire génevois au service de France, Michéli Ducrest, s'éleva hautement contre ce projet (1730) et appuya à cet égard les réclamations de toute la bourgeoisie. Le Conseil le condamna à une prison perpétuelle, et les Bernois, sous le protectorat desquels s'était placé le gouvernement de Genève, se chargèrent d'exécuter ce

arrêt, en enfermant Micheli dans la forteresse d'Arbourg. Les citoyens s'insurgèrent dès lors à plusieurs reprises; plusieurs fois Zurich et Berne interposèrent infructueusement leur médiation pour rétablir la paix entre le peuple et les magistrats. L'animosité des partis s'accroissait de jour en jour; on en vint au point de s'entr'égorger dans les rues (1737). La France, Zurich et Berne intervinrent pour mettre un terme à ces désordres; ces trois puissances firent accepter au Conseil et aux citoyens un édit de pacification qui restreignait les prétentions du Conseil et de l'aristocratie, et introduisait dans la constitution diverses autres modifications avantageuses; les dissensions parurent calmées, et Genève jouit de quelques années de repos.

Les troubles recommencèrent en 1762; le Conseil avait fait brûler par la main du bourreau deux écrits de J.-J. Rousseau [1], au mépris des représentations d'une partie des citoyens indignés de voir infliger cette flétrissure à leur immortel compatriote. Cet événement donna naissance à deux partis ennemis, celui des représentans et celui des négatifs : les premiers soutenaient que le

[1] L'*Emile* et le *Contrat social*.

Conseil devait accueillir toutes les réclamations ou représentations dirigées contre lui, et les soumettre à la décision du peuple assemblé en Conseil-Général; les derniers refusaient d'admettre le Conseil-Général comme juge des actes du gouvernement : cet incident enfanta une multitude d'autres débats également orageux qui donnèrent lieu à diverses scènes tumultueuses, et provoquèrent une nouvelle intervention de la France, de Zurich et de Berne [1]. Les deux partis, redoutant également de voir les étrangers s'immiscer dans les affaires de Genève, ajournèrent pour quelque temps leurs querelles (1768). Le gouvernement fit quelques concessions aux citoyens; il leur accorda entre autres le droit de nommer, à chaque élection, la moitié des membres du Grand-Conseil [2], et celui d'exclure annuellement

[1] L'intervention de la France, toute bienveillante en 1738 fut cette fois partiale et hostile. Le ministre Choiseuil fit ressentir à la nation entière la haine qu'il portait au parti populaire, en faisant éprouver mille avanies aux Génevois, et en bâtissant sur leurs frontières la ville de Versoix destinée à leur enlever leur industrie et leur commerce. T.

[2] Le Grand-Conseil ou Conseil des Deux-Cents était un corps administratif et judiciaire, formant une sorte d'intermédiaire entre le pouvoir exécutif et l'assemblée du peuple ou Conseil-Souverain. T.

quatre membres du Petit-Conseil, ou Conseil-d'Etat, qui devenaient dès lors incapables de rentrer en charge. Enfin on améliora le sort des natifs; c'était le nom qu'on donnait à Genève à une classe nombreuse d'habitans nés dans la ville, ou même issus de pères et d'ancêtres génevois de naissance, mais qui, n'y possédant pas le droit de cité, étaient privés de la plupart des avantages alors attachés à la qualité de citoyen; la plupart de ces natifs étaient depuis long-temps attachés au parti populaire. On diminua les entraves qui gênaient de diverses manières leur industrie, et on autorisa le gouvernement à en admettre chaque année un certain nombre au droit de cité.

Néanmoins cette réconciliation dictée par la peur était loin d'être sincère. Le parti aristocratique ne tarda pas à se repentir d'avoir fait de si larges concessions; il voulut reconquérir la puissance dont il venait de se dépouiller à regret, contesta l'engagement qu'il avait pris à l'égard des natifs, et chercha à s'assurer la protection de la cour de France, alliée naturelle des gouvernemens contre les peuples. Le ministre français Devergennes, qui n'eût pas mieux demandé que de ruiner la florissante industrie de Genève

pour forcer les artisans génevois à émigrer
France, fit accepter sa désastreuse interventio
il s'attacha à gagner les natifs qui formaient
corps très nombreux, et à les soulever co
les représentans ou le parti populaire, afin d
tiser le feu de la discorde et de dicter la loi
république à la faveur des troubles qu'il av
eu l'art d'exciter. Le parti des représenta
justement alarmé, prit les armes, occupa l
portes de la ville et désarma les natifs (5
1781)[1]. Néanmoins il eut la sagesse de se co
lier le parti vaincu en garantissant aux na
tous les avantages qu'ils avaient obtenus pré
demment, et en leur faisant conférer des droi
peu près égaux à ceux des citoyens. Ces c
cessions furent sanctionnées par un traité
édit accepté le 10 février 1781.

Ce succès du parti populaire mécontenta
gouvernement, ses adhérens les négatifs et
ministère français. Le dernier, pour intimide
les Génevois, fit avancer un corps de cinq cent
hommes jusqu'à Versoix, à deux lieues de les

[1] Cette insurrection fut dirigée, non contre les natifs, pour la plupart alliés des citoyens, mais contre les négatifs, c'est-à-dire contre le parti du gouvernement. T.

ville. Mais les cantons de Zurich et de Berne furent justement offensés de cette mesure, car c'était à eux et non à la France qu'appartenait la garantie de l'édit de pacification de 1738; ils se déchargèrent en conséquence de cette garantie. La France, ne voulant pas en être chargée seule, renonça à agir; ainsi les Génevois demeurèrent libres de vider entre eux leurs débats.

Mais entre des partis depuis si long-temps en présence, toute réconciliation était devenue à peu près impossible. Le parti négatif, ulcéré de sa défaite, essayait tour à tour de la ruse ou de la force pour reprendre le dessus. L'exaspération des citoyens et des natifs contre le gouvernement éclata à la fin par une révolte ouverte. On sut que le Conseil-d'Etat avait fait distribuer clandestinement des grenades aux soldats de la garde soldée. Les citoyens et les natifs forcèrent les postes militaires de la ville[1]; quelques soldats

[1] Le mouvement insurrectionnel fut originairement opéré par les natifs. Les citoyens, aprés de vains efforts pour le réprimer, se décidèrent à y prendre part pour prévenir de plus grands désordres; ils se hâtèrent d'organiser un gouvernement provisoire, et de prendre des mesures propres à maintenir la sûreté intérieure et à sauver l'indépendance nationale; ils protégèrent contre les fureurs populaires plusieurs magistrats particulièrement en butte à la haine du parti des natifs. T.

furent tués en essayant de les défendre. O
cassa le Grand et le Petit-Conseil, et on en
de nouveaux choisis dans le parti des repr
tans. Une grande partie des membres de l
cien gouvernement s'évadèrent (8 avril 17
Alors la France et Berne se décidèrent à i
venir pour contraindre ce qu'elles appelaient
peuple mutiné à rentrer sous l'obéissance
son gouvernement légitime ; Zurich refusa
prendre part à cette croisade, à laquelle on p
suada au roi de Sardaigne de s'associer. L
triple armée vint attaquer Genève du côté d
France, de la Suisse et de la Savoie [1]. Gen
trop faible pour opposer une longue résistan
céda à l'imminence du danger, et ouvrit ses por
(2 juillet 1782) à la suite d'une capitulation.

Le peuple génevois subit alors la loi du va
queur. L'ancien gouvernement fut réintégré da
tous ses pouvoirs ; le parti négatif usa sans m
nagement des droits de la victoire. Le Conse
Général ne conserva guère de ses prérogative
que le vain titre de Conseil-Souverain. Cinq cen
vingt-quatre citoyens seulement furent appelé

[1] Elle montait à onze ou douze mille hommes, dont les Fran-
çais composaient plus de la moitié. T.

à y consacrer par leurs votes cet acte d'interdiction politique ; on en avait exclu tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection : cent treize votans refusèrent de sanctionner l'asservissement de leur patrie.

Le gouvernement restauré, appuyé par les baïonnettes étrangères, rendit une foule d'ordonnances tyranniques. Les citoyens furent désarmés, les cercles ou clubs furent fermés, les écrits politiques prohibés ; l'armée d'occupation fut remplacée à son départ par une garde soldée de douze cents hommes, commandée par un colonel étranger, et en très grande partie composée d'étrangers. Genève présentait l'image d'une ville conquise. Une foule de citoyens quittèrent leur patrie le cœur navré et plein de sentimens de vengeance contre leurs oppresseurs. Dès ce moment on vit décliner l'aisance, l'industrie et le commerce à Genève [1], tandis que

[1] Cette dernière partie du tableau manque entièrement de vérité. A aucune époque peut-être Genève n'a offert un aspect d'activité et d'opulence plus remarquable que dans les dix années qui ont suivi la déplorable révolution de 1782, et la justice force à avouer que le parti vainqueur usa avec quelque modération de la victoire. Mais l'auteur a oublié de dire qu'il y eut sept représentans bannis à perpétuité, dix-huit bannis à

le mécontentement et la haine habitaient dans ses murs.

Mais cet édifice de despotisme s'écroula dès qu'il ne fut plus soutenu par la main qui l'avait élevé. La France, menacée elle-même d'une révolution, cessa bientôt de s'occuper des affaires de Genève. Le gouvernement génevois, abandonné à ses propres forces, ne tarda pas à succomber. Le Conseil ayant eu l'imprudence dans le rigoureux hiver de 1789 de hausser le prix du pain [1] (26 janvier), le peuple saisit cette occasion pour donner l'essor à ses ressentimens. Les citoyens s'armèrent comme ils purent; manquant de canons, ils dirigèrent contre le régiment soldé des pompes à incendie servies avec de l'eau bouillante, et mirent en déroute complète cette garde, seul appui du gouvernement. Les hommes du pouvoir, effrayés de cette résistance, baissèrent le prix du pain, rendirent les armes aux citoyens, promirent d'améliorer la constitution de 1782, de réduire la garde soldée, de

terme, et quelques ecclésiastiques destitués. Dans la première catégorie se trouvait E. Clavière, qu'on a vu plus tard ministre en France sous la Convention. T.

[1] La vente du pain était anciennement à Genève l'objet d'une régie publique. T.

diminuer les impôts et d'accorder les droits de cité aux natifs établis depuis quatre générations à Genève. Ces engagemens furent remplis. Zurich et Berne consentirent à renouer leur ancienne alliance avec les Génevois, et l'allégresse fut au comble dans la république.

Le gouvernement traita dès lors les citoyens avec des ménagemens dont sa situation actuelle lui faisait un devoir. La France, agitée et divisée, ne pouvait plus rien faire pour lui. La tranquillité, il est vrai, ne tarda pas à être de nouveau troublée. Les habitans des campagnes, sujets de la ville de Genève, les nouveaux natifs, et jusqu'aux étrangers admis au droit d'habitation ou de simple domicile, réclamèrent, sous des formes plus ou moins menaçantes, l'égalité des droits politiques pour tous les ordres de l'Etat (février 1791). Les citoyens se montrèrent disposés à appuyer le gouvernement, mais le moment arriva où toute résistance était devenue à peu près impossible; l'effervescence était entretenue par les menées de quelques Génevois émigrés ou exilés pour délits politiques, qui avaient des injures à venger, et travaillaient à faire réunir Genève à la France [1]. Le résident de France à Genève,

[1] Les citoyens avaient commis la faute, lors de la rédaction

nommé Soulavie [1], fomentait encore par se
trigues une anarchie qui servait ses vue
avait su se former un parti parmi les mécor
travaillait sous main les natifs et les autres c
exclus des droits politiques, et les exci
renverser le gouvernement et la constitu
La stagnation de l'industrie et le manque
vrage augmentaient l'inquiétude de la c
pauvre, à laquelle on offrait le pillage des ri
comme appât.

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois
septembre 1792 une armée française envah
Savoie et vint camper auprès de Genève.
Génevois, alarmés pour leur indépendance,
clamèrent aux termes des traités le secours
Zurich et de Berne. Les deux cantons ré

de l'édit de 1789, de ne point stipuler la réintégration
exilés; mais la très grande majorité de ces proscrits do
être absous de l'accusation qu'on fait peser ici sur eux.

[1] Il y a ici plusieurs erreurs à relever. C'était de Châte
neuf qui était alors résident à Genève, et non Soulavie qu
fut envoyé à Genève qu'en mai 1793. Quoique ces deux p
sonnages aient laissé des souvenirs peu honorables à Gene
il y a beaucoup d'exagération dans le rôle qu'on leur
jouer; il y en a beaucoup aussi à représenter à cette époqu
Génevois comme dans la détresse. Les Français qui convoita
leur ville en avaient meilleure opinion. T.

leur envoyèrent à l'instant un renfort de deux mille hommes; mais ils rappelèrent bientôt ces troupes, parce que l'armée française s'éloigna et que le gouvernement français exigea avec menaces l'évacuation de Genève par les Bernois et les Zuricois. Mais ces auxiliaires furent à peine partis que les natifs, les sujets, et les individus non naturalisés, connus sous le nom d'habitans, prirent les armes (4 décembre) et s'emparèrent de l'arsenal. Beaucoup de citoyens mécontens se joignirent à eux. Les insurgés exigèrent la destitution du Grand et du Petit-Conseil, qu'ils firent sanctionner par le Conseil-Général, et remplacèrent ces deux corps par un comité de sûreté, un comité d'administration et une assemblée nationale chargée de préparer les lois. Dès ce moment Genève fut plongée dans l'anarchie et subit le joug d'une faction turbulente. Quiconque ne partageait pas les principes des révolutionnaires était stigmatisé du nom d'aristocrate; le règne de la violence, l'arbitraire décoré des noms de liberté et d'égalité, remplaçait celui de la justice et de la loi; une populace avide de sang et de pillage ne tarda pas à reproduire à Genève l'affreux spectacle des excès qui se commettaient en France.

Le parti des révolutionnaires arden… cidé à anéantir celui des aristocrates, s'em… dans la nuit du 18 au 19 juillet 1794 du p… d'artillerie et des postes militaires de la … suspendit le gouvernement, ordonna l'arres… tion de près de six cents citoyens parmi lesq… étaient beaucoup d'hommes marquans, anc… magistrats ou gens de lettres, en fit égor… quelques uns, les uns publiquement, les au… en secret, et érigea pour juger les autres … tribunal révolutionnaire : ce tribunal envoy… la mort près de quarante personnes, en ba… une centaine, et confisqua les biens tant … uns que des autres; le reste des proscrits … condamné à la détention perpétuelle ou enfer… dans la maison de correction, ou exilé, … soumis à d'autres traitemens rigoureux. C… massacres, ces exécutions et ces rapines se su… cédèrent pendant le cours de deux ans, dur… lesquels les finances de l'Etat et le produit d… concussions exercées sur le parti vaincu fure… indignement dilapidés par les hommes qui s'é… taient emparés du pouvoir [1].

[1] On regrette qu'un historien judicieux et impartial com… M. Zschokke ait pu rapporter avec une aussi déplorab…

Enfin, lorsque l'effervescence du peuple eut commencé à se calmer en France et que le gouvernement y fut revenu à des principes de modération, l'ordre se rétablit aussi à Genève. Tous les partis étaient fatigués de l'anarchie et éprouvaient le besoin de la paix. On rappela les bannis ; on rétablit la constitution de 1782 [1] qui

inexactitude des faits récens, sur lesquels il avait mille moyens de s'éclairer. Plus les faits étaient odieux, plus il importait de se tenir en garde contre l'exagération. Un peuple asservi par une faction a pu être réduit à tolérer d'affreux excès, sans mériter d'être présenté à la postérité comme une horde de cannibales. Le nombre des victimes de l'insurrection de juillet 1794 se borne à seize, dont onze seulement appartenaient au parti appelé aristocratique. Les cinq autres, envoyées à la mort pour des motifs étrangers à l'ancienne querelle des aristocrates et des démocrates, inspirèrent moins d'intérêt. Dans l'automne de 1796, deux citoyens, accusés d'une prétendue conspiration contre le peuple, furent égorgés par quelques brigands au moment où les juges venaient de prononcer leur absolution. Genève frémira long-temps au souvenir de ces scènes d'horreur, mais l'indignation doit se renfermer dans les limites de la vérité, et l'histoire doit craindre de calomnier même le crime. T.

[1] Le peuple génevois adopta, en 1795, une constitution entièrement nouvelle, fondée sur le principe de la souveraineté du peuple et de l'égalité politique des citoyens. Elle n'avait rien de commun avec la constitution aristocratique de

donnait des droits égaux à toutes les cla
d'habitans nés sur le sol génevois. Telle éta
situation de Genève à la fin de l'année 1
Cette république recommença à jouir du ca
après de longs orages; mais ce bien-être
de peu de durée[1].

1782, imposée aux Génevois par les puissances médiatrice
dont l'historien nous a fait lui-même avec raison un ta
odieux. T.

[1] L'auteur fait sans doute ici allusion à la prise de Ge
par les Français au commencement de l'année 1798, e
la perte de l'indépendance de cette république qui deme
réunie à la France jusqu'à la fin de l'année 1813. T.

CHAPITRE LIX.

MOUVEMENS INSURRECTIONNELS DANS L'ANCIEN TERRITOIRE DE L'ABBÉ DE SAINT-GALL, ET SUR LES RIVES DU LAC DE ZURICH.

(1794-1797.)

L'ÉTAT de l'Europe était de jour en jour plus alarmant, et cependant rien ne pouvait tirer les gouvernemens suisses de leur inconcevable sécurité, ni leur faire ouvrir les yeux sur le danger qui menace les Etats faibles toutes les fois que des Etats puissans se font la guerre dans leur voisinage.

La France faisait flotter ses étendards dans la Savoie, la Belgique, la Hollande et jusque dans le cœur de l'Allemagne. Les monarques, les princes et les nobles fuyaient à l'approche de ses légions victorieuses qui proclamaient partout sur leur passage le règne de leur liberté. Les gouvernemens suisses éprouvaient une aversion mal dissimulée pour les vainqueurs ; mais cette

haine dédaigneuse ne pouvait les faire sortir
leur système de quiétisme politique. Ils s'ar-
glaient sur l'état de l'opinion, et s'alarmaient
des vœux secrets que formaient leurs peu
pour la liberté.

Les habitans de l'ancien territoire de l'abb
Saint-Gall se révoltèrent contre la dominati
de l'abbaye. Ils étaient las de voir enfrein
leurs droits, d'être accablés d'impôts extra
dinaires, de redevances onéreuses, de contrib
tions pour l'entretien de la cour abbatiale et
toutes les charges qu'on impose à des ser
tandis que l'abbaye augmentait sans cesse
trésors et ses domaines, et que les gens d'é
et les employés de l'abbaye étaient exem
d'impôts.

Cinq communes donnèrent l'éveil à la p
vince : elles se réunirent en conférence po
délibérer sur la forme à donner à leurs réc
mations. Bientôt le bailliage d'Oberberg to
entier se joignit à elles; le nombre des méco
tens s'accrut au point qu'une liste de soixant
griefs fondés ou non fut dressée pour être mis
sous les yeux de l'abbé; des commissaires nom-
més par les communes s'assemblèrent au mois
de mars 1795 dans le bourg de Gossau : ils étaient

présidés par Jean Kunzli, homme intelligent, éloquent et plein de fermeté. Kunzli conduisit toute cette affaire avec une rare prudence. On rédigea un mémoire au nom de toutes les communes, où l'on exposait tous les griefs de la province, et qui fut présenté à l'abbé de Saint-Gall.

Le prince-abbé Béda Angehrn était un homme bon et éclairé. Fils d'un paysan du village de Hagenwyl en Thurgovie, sujet de l'abbaye de Saint-Gall, il connaissait par lui-même les misères de ce pauvre peuple. Il eût voulu le soulager; mais de tous les ecclésiastiques de son abbaye, il n'y en avait que deux qui partageassent ses sentimens philantropiques. Les autres votèrent pour le rejet de la pétition, traitèrent les sujets de révolutionnaires qu'il serait aisé de faire rentrer dans le devoir par l'intervention des cantons suisses. Ils contrarièrent les intentions pacifiques de l'abbé, et entamèrent des négociations qu'ils eurent l'art de traîner en longueur afin de lasser la patience des pétitionnaires [1].

[1] Ces prêtres avaient précédemment causé de tels ennuis à Béda, qu'il s'était décidé, en 1788, à se démettre de sa charge; mais le pape Pie VI refusa de recevoir sa démission et adressa de sévères remontrances au chapitre.

(*Extrait de l'ouvrage.*)

Le prince-abbé, qui ne fut pas long-temps dupe de ces intrigues, dit à son clergé : « Le « temps n'est plus où les chefs des Etats pou« vaient impunément indisposer leurs peuples; « nous sommes à une époque où les gouvernans « et les gouvernés doivent faire cause commune « pour repousser les dangers extérieurs; si donc « vous vous séparez du peuple, je me jetterai « dans ses bras. »

Ce qu'il avait dit, il le fit (novembre 17.. Il accorda à ses sujets des priviléges importans, le droit de nommer leurs conseils administratif et militaire, d'avoir des assemblées communales, d'élire leurs autorités locales et de se libérer de leurs redevances perpétuelles. Il abolit entièrement la servitude de la glèbe, soumit les ecclésiastiques et les employés de l'abbaye aux impôts comme le reste des habitans, et statua que les couvens ne pourraient plus acquérir de nouvelles terres. Ces immenses concessions remplirent le pleuple d'allégresse et de reconnaissance pour le sage Béda. Les moines de l'abbaye ratifièrent cet édit, mais à contre-cœur et en se réservant *in petto* de l'annuler en temps opportun. Ils poussèrent la duplicité au point de rédiger et de signer, à peu près à la même heure

(20 janvier 1796), une protestation secrète contre ce qu'ils appelaient des concessions arrachées par la révolte. Ils se promettaient bien en attendant de violer sous main les engagemens publics qu'ils avaient été contraints de souscrire. Les cantons protecteurs de l'abbaye désapprouvèrent aussi tacitement la conduite libérale du vertueux prélat envers ses sujets : ils finirent néanmoins par ratifier cet édit au mois d'août de l'année suivante, à une époque où il n'était plus en leur pouvoir de le faire abroger.

Pendant que ces événemens se passaient à Saint-Gall, d'autres mouvemens éclataient sur les deux rives du lac de Zurich dont les habitans voulurent aussi revendiquer leurs droits méconnus et violés ; mais ici la tentative eut pour ses auteurs des suites funestes.

Zurich avait constamment gouverné avec autant d'équité que de sagesse les communes sujettes de la république, avait su les maintenir dans une soumission respectueuse et rendre le canton florissant par une administration éclairée. Rarement les sujets avaient à reprocher à leurs magistrats des actes de dureté ou d'injustice. Ils rendaient justice à l'intégrité de leurs administrateurs. Depuis que deux vertueux citoyens de

Zurich, Jean-Gaspard Lavater et Henri Fuessli avaient traduit devant les tribunaux, en 1762, un magistrat prévaricateur, Félix Grebel, bailli de Gruningen, et provoqué contre lui un arrêt de bannissement, personne n'était plus tenté de marcher sur ses traces.

Mais le canton avait à gémir d'un fléau d'une autre espèce, particulièrement insupportable pour la population industrieuse qui habitait les rives du lac, c'étaient la tyrannie des corps de métier et le monopole commercial de la capitale. A l'exception des arts de première nécessité, les habitans de la campagne ne pouvaient exercer presque aucune industrie manufacturière; ils ne pouvaient faire d'autre commerce que celui de leurs denrées. La fabrication des cotonnades était, à la vérité, tolérée dans tout le canton; mais le fabricant de la campagne était obligé de venir acheter le coton brut dans le chef-lieu, et ne pouvait vendre ses tissus que dans le chef-lieu. Les toiles même qu'il fabriquait pour l'usage de sa famille devaient être d'abord vendues à un bourgeois de Zurich, de qui il les rachetait ensuite blanchies et imprimées. L'habitant de la campagne était exclu de tous les emplois civils et ecclésiastiques réservés aux seuls fils des cita-

dins. Le paysan était condamné en naissant à manier jusqu'à la fin de ses jours la charrue ou la serpette, ou réduit à se mettre aux gages de l'habitant du chef-lieu, sans espoir de sortir jamais de cette condition subalterne.

Le triomphe de l'égalité en France, le succès d'une révolution qui avait aboli les priviléges de naissance et les prérogatives des villes sur les campagnes, firent une profonde impression sur les habitans des bords du lac de Zurich. L'enthousiasme gagna toutes les têtes. Les mécontens se disaient les uns aux autres : « Pourquoi ne « sommes-nous pas tous égaux comme les Fran- « çais? On croit les Suisses un peuple libre, et « ce peuple est opprimé par l'aristocratie des « villes, et une partie de nos frères gémissent « dans l'esclavage! » Il se tint des discours violens qui achevèrent d'enflammer les esprits. Quelques individus du village de Stæffa propagèrent leurs principes sur la souveraineté du peuple, déclamèrent contre l'injustice et l'ingratitude de la ville envers les campagnes, et soutinrent que Zurich ne pouvait plus refuser à ses sujets le bienfait de la liberté. On rédigea une adresse au gouvernement dans laquelle on lui demandait la liberté d'industrie et de commerce

pour tous les habitans du canton, l'admissibilité des gens de la campagne à tous les emplois, la faculté de rachat des cens territoriaux, et plusieurs autres concessions importantes (1794). Mais la plupart de ces demandes ne pouvaient être accordées sans renverser des institutions établies depuis des siècles, et bouleverser un état de choses qui remontait au temps où Zurich était une ville impériale et que les chefs de l'Etat avaient juré de maintenir.

Cette adresse, envoyée de commune en commune, fut partout accueillie avec enthousiasme, et bientôt couverte de signatures. Lorsque la nouvelle en fut parvenue à Zurich, le gouvernement se décida à déployer la plus extrême rigueur. Les principaux auteurs de ce mouvement furent arrêtés et punis comme séditieux; quelques uns furent bannis du territoire de la confédération, les autres condamnés à des amendes et déclarés déchus de leur qualité de citoyen (13 janvier 1795).

Ces actes de sévérité ne firent qu'accroître le nombre des mécontens. Toutefois quelques membres du Conseil de Zurich essayèrent de calmer les communes de la campagne en les engageant à leur remettre les titres originaux sur lesquels

ils fondaient leurs réclamations, et en leur promettant de les servir auprès du gouvernement.

D'après ces assurances, lorsque le jour de l'assemblée annuelle de la commune de Stæffa fut arrivé (mai 1795), quatre hommes d'entre les plus âgés de l'assemblée prirent la parole et dirent : « Nos pères nous ont appris qu'il existait dans les « archives communales des chartes qui assurent « à notre peuple des droits qu'on a laissés tom- « ber en désuétude ; il faut les chercher et les « examiner. » L'opposition du bailli et du greffier du bailliage ne put empêcher les recherches. Les paysans trouvèrent dans un moulin du village l'original d'une convention perpétuelle, en date de l'an 1489, entre la ville et la campagne, faite sous la médiation des cantons le jour de l'exécution du bourgmestre Waldmann. Cette convention garantie par les cantons médiateurs, et qui n'avait jamais été annulée, assurait aux campagnes la liberté d'industrie et de commerce. Ils trouvèrent en outre des lettres patentes délivrées en 1532, après la désastreuse guerre de Cappel, aux habitans des campagnes par le bourgmestre et les deux conseils de Zurich, par lesquelles non seulement on leur confirmait toutes leurs anciennes franchises, mais encore on les

déclarait admissibles à toutes les charges de l'Etat.

Munies de ces pièces, les communes de Stæffa, de Horgen, de Thalwyl, d'Erlibach et d'autres encore députèrent auprès des magistrats pour leur demander dans les termes les plus respectueux si ces actes avaient été annulés par des dispositions législatives postérieures, ou s'ils conservaient encore force de loi?

Les députés furent renvoyés sans réponse. Le gouvernement de Zurich jugea qu'il y avait un égal danger à s'expliquer dans l'un ou l'autre sens; il trouva plus expédient de traiter les réclamations des communes du lac comme des menées séditieuses, et cita les auteurs à comparaître à Zurich pour rendre compte de leur conduite.

Les prévenus ne se rendirent point à cette sommation. Les communes réclamantes alléguèrent pour les justifier qu'elles ne leur avaient donné de mandat ni pour plaider leur cause, ni pour négocier en leur nom; qu'elles priaient le gouvernement de traiter directement avec elles. Cette résistance blessa au vif l'orgueil des Zuricois. On se disposa à réduire les rebelles par les armes. Toute communication fut inter-

rompue avec Stæffa, le principal foyer de la révolte. Les gens de ce village qui étaient établis à Zurich eurent pour la plupart l'ordre de sortir de la ville; enfin, dans la matinée du dimanche 5 juillet, tandis que toute la population de Stæffa était paisiblement réunie dans l'église, deux mille cinq cents hommes de troupes zuricoises, ayant avec eux du canon, occupèrent militairement ce village.

On vit alors paraître une proclamation du gouvernement conçue en ces termes : « Insurgés! vos chartes sont abolies et mises à néant. « L'une d'elles vous fut octroyée à une époque « où l'autorité légitime était méconnue, et ne « fut sanctionnée par les sept cantons médiateurs « que pour prévenir de plus grands malheurs; « l'autre n'était valable que pour le temps et « les circonstances où elle vous fut donnée : « elle a reçu son accomplissement et n'a plus « de valeur aujourd'hui. Pendant le cours de « trois siècles, aucune des dispositions de l'acte « que vous invoquez n'a reçu son exécution, et « jamais aucune réclamation n'a été élevée à ce « sujet par les habitans des campagnes. »

A l'ouïe de cette étrange déclaration, les communes des bords du lac réclamèrent l'interven-

tion des sept cantons signataires et garans d'un pacte si indignement foulé aux pieds ; mais les cantons gardèrent le silence. Glaris seul, fidèle aux engagemens pris par ses pères, exhorta Zurich à s'appuyer sur la justice plutôt que sur la force, et lui représenta qu'il n'y avait de base solide pour un Etat que la concorde fondée sur une égale protection accordée aux droits de tous.

La population de Stæffa, désarmée et entourée de baïonnettes, fut contrainte de prêter, selon les anciennes formes, serment de fidélité à Zurich. Tous les individus qui avaient pris une part active aux démarches des communes mécontentes furent punis de diverses peines. Les uns furent condamnés à une détention perpétuelle ; d'autres à vingt ou à dix ans d'emprisonnement ; d'autres à la réclusion dans la maison de correction ; d'autres au bannissement ; d'autres à des châtimens corporels ; d'autres enfin à de fortes amendes. La commune de Stæffa, après avoir eu à supporter pendant plusieurs mois les charges d'une occupation militaire, fut taxée à soixante-dix-huit mille florins à titre d'indemnité. Un des bourgeois les plus respectables de cette commune, le vieux trésorier Bodmer,

dont le crime était d'avoir le premier suggéré l'idée de compulser les archives, fut conduit au lieu du supplice à Zurich; le bourreau brandit son épée sur la tête du patient pour marquer qu'il avait mérité la mort, et le malheureux vieillard fut ramené en prison où un arrêt barbare l'avait condamné à finir ses jours.

Ces exemples de sévérité répandirent la consternation dans les campagnes. On se tut; les opprimés se consolèrent de leurs maux dans l'attente prochaine du jour de la vengeance.

CHAPITRE LX.

DISSOLUTION DE L'ANCIENNE CONFÉDÉRATION. — INVASION DES FRANÇAIS EN SUISSE. (1797-1798.)

Il existait alors dans l'étranger un grand nombre de Suisses, proscrits à différentes époques pour avoir défendu avec une imprudente audace les droits de leurs concitoyens, et qui gémissaient dans l'exil. Plusieurs d'entre eux, liés avec les chefs de la république française, cherchaient à leur faire partager leurs sentimens de haine contre les gouvernemens suisses. « Les « hommes qui règnent aujourd'hui sur les treize « cantons, et qui nous ont exilés du pays de nos « pères, sont, » leur disaient-ils, « vos ennemis « aussi bien que les nôtres, car ils haïssent la li- « berté. Ce ne sont pas des citoyens, ce sont des « sujets qu'ils veulent; ils se regardent comme « autant de petits rois et de princes souverains; ils « sont secrètement dévoués à la ligue des rois et

« des princes contre la France. Aidez la nation
« suisse à reconquérir sa liberté; elle vous appelle,
« elle vous tend les bras : les hommes libres sont
« les plus fidèles alliés des peuples libres. »

De pareilles ouvertures avaient de quoi séduire les hommes auxquels ils s'adressaient. Ces chefs voyaient dans la Suisse un utile boulevart pour la France, et un passage commode et toujours ouvert pour envahir l'Italie et l'Allemagne. Les trésors accumulés dans les villes de la Suisse tentaient aussi leur cupidité; mais il leur fallait un prétexte pour rompre avec les gouvernemens suisses, et ces derniers étaient scrupuleusement attentifs à ne leur en fournir aucun : ils avaient reconnu la république française, et éloigné de leur territoire les princes, les nobles et les prêtres émigrés de France qui étaient venus se réfugier en Suisse, et y avaient trouvé dans les premiers temps un asile hospitalier. Mais ces actes de condescendance, commandés par une politique timorée, ne purent désarmer des vainqueurs qui avaient résolu leur perte.

Le général français Bonaparte avait anéanti la puissance de l'empereur en Italie et élevé sur ces ruines la république cisalpine (1797). En

proclamant l'indépendance de la Lombardie, il semblait appeler à la liberté tous les peuples que leur situation géographique ou leurs souvenirs rattachaient à cette belle contrée. Les habitans de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio, las du joug oppressif des Grisons, manifestèrent le vœu d'être réunis à la république cisalpine. Avant d'accéder à ce vœu, Bonaparte manda aux Grisons : « Si vous accordez à vos sujets la « liberté et des droits politiques égaux aux vô« tres, ils demeureront indissolublement atta« chés à votre république ; je vous laisse le temps « d'y réfléchir. Faites-moi savoir à quoi vous « vous serez décidés. »

Les Grisons ne purent s'accorder sur le parti qu'il y avait à prendre. Beaucoup de gens déclarèrent qu'ils aimaient mieux perdre à jamais la Valteline que de cesser de la traiter comme province sujette. Le dernier délai fixé pour la réponse étant expiré, et cette réponse n'arrivant point, Bonaparte, impatienté de ces hésitations, crut n'avoir plus de ménagemens à garder, et réunit la Valteline, Chiavenna et Bormio à la république cisalpine le 22 octobre 1797. Toutes les propriétés que les Grisons avaient dans les trois provinces furent saisies et dilapidées ; plu-

sieurs de leurs familles, naguère opulentes, se virent réduites à la pauvreté.

Ainsi se consomma cette première atteinte portée à l'inviolabilité du corps helvétique. Quatre semaines après, la France incorpora à son territoire la partie orientale de l'évêché de Bâle, qu'elle avait jusque là ménagée par égard pour ses relations avec la Suisse. Cet événement causa une consternation profonde. Mais d'autres sujets d'alarme se succédèrent bientôt avec une effrayante rapidité. Dans le canton de Bâle, le peuple des campagnes était prêt à se soulever contre la ville; dans l'Argovie, plusieurs villes, mécontentes du gouvernement bernois, réclamaient hautement la restitution de leurs anciens priviléges; le pays de Vaud redemandait avec plus d'énergie et sous des formes plus menaçantes que jamais, les libertés que Berne lui avait ravies. On annonçait qu'une armée française s'approchait des frontières de la Suisse pour protéger les Vaudois. Ceux-ci en effet avaient, en vertu d'anciens traités, invoqué l'intervention de la France; mais on comprit bientôt que le véritable dessein des Français était de renverser les gouvernemens de la Suisse et de se rendre maîtres de cette contrée.

Berne et Fribourg mirent promptement des troupes sur pied, pour imposer aux mécontens par cet appareil militaire et contenir leurs sujets dans l'obéissance. Une diète générale s'assembla précipitamment à Arau; elle s'ouvrit le 26 décembre : on y prononça de vains discours, et l'on n'y décida rien. Les cantons se défiaient les uns des autres et n'étaient pas trop sûrs de leurs peuples. C'était là un grand malheur, mais qui datait de loin. Les députés renouvelèrent le 25 janvier 1798 l'antique serment fédéral, mais sans confiance, sans enthousiasme, et avec le pressentiment de la ruine prochaine de la confédération qu'ils juraient de défendre. A peine cette cérémonie était-elle terminée, qu'un courrier de Bâle vint annoncer que six cents paysans insurgés étaient entrés dans cette ville, que les châteaux des baillis étaient en flammes et qu'on avait proclamé la liberté de tous les sujets. Cette nouvelle consterna les membres de la diète; ils se séparèrent brusquement (31 janvier) et allèrent porter l'alarme dans leurs cantons.

L'insurrection se propagea bientôt dans la Suisse lorsqu'on vit les gouvernemens effrayés, manquant à la fois de force et d'audace et persistant néanmoins à résister aux vœux de leurs

peuples. Dans le canton de Schaffouse, dans le Rhinthal, dans le Toggenbourg, dans la Marche, à Uznach et à Wesen, les habitans des campagnes organisèrent des comités d'insurrection. L'arbre de la liberté fut planté dans les bailliages italiens. Tout annonçait un Etat prêt à se dissoudre. Les gouvernemens cantonaux, faibles, défians et divisés, absorbés par leurs intérêts individuels, ne mettaient aucun concert dans leurs mesures. Les peuples, aussi peu unis que leurs chefs, ne s'accordant ni dans leurs opinions ni dans leurs vœux, agissaient aussi chacun pour leur compte. Les uns, trop ignorans et trop grossiers pour marcher avec le siècle, demeuraient inébranlablement attachés à l'ordre de choses établi; d'autres, possédant plus d'aisance et plus de lumières, demandaient l'égalité des droits entre les villes et les campagnes; d'autres enfin se bornaient à revendiquer les libertés légales dont on les avait injustement dépouillés. Un grand nombre de gens pensaient qu'il était impossible de rien obtenir sans le secours de la France; mais la majorité des Suisses, par un louable sentiment de fierté, répugnaient à voir une puissance étrangère intervenir les armes à la main dans les affaires de leur pays.

Cependant une nombreuse armée fran-
était en marche pour envahir la Suisse. D
fortes divisions, aux ordres des générau
et Schauenbourg [1], entrèrent dès la fin de j
sur le territoire de la confédération. Le pa
Vaud, protégé par les armes françaises, se
le joug de Berne. Les gouvernemens de la S
comprirent alors que leur ancienne domina
allait leur échapper. Lucerne et Schaffouse p
clamèrent la liberté de leurs sujets et form
une alliance intime avec eux. Le gouverne
de Zurich fit élargir les détenus de Stæfa
promit de réformer la constitution dans un
favorable au peuple. Mille feux de joie si
lèrent l'heureux moment où le vénérable B
mer, avec ses compagnons d'infortune, s
des cachots de Zurich pour rentrer dans
foyers; jamais Suisse n'avait reçu de ses co
toyens des honneurs pareils à ceux qui fur

[1] Schauenbourg entra en Suisse par l'évêché de Bâle. L
division de Brune, qui avait été pendant quelque temps s
le commandement du général Ménard, entra par Genève e
pays de Vaud. Ces deux corps réunis s'élevaient à près
quarante-six mille hommes. L'invasion du pays de Vaud, q
fut le commencement des hostilités, eut lieu le 28 janv
1798. T.

rendus à ce martyr de la liberté. Fribourg reconnut que l'heure était arrivée où la cause pour laquelle le sang de Chenaux avait coulé allait enfin triompher. Le conseil de Berne s'adjoignit cinquante-deux représentans de la campagne, et adjura le peuple de s'unir à ses magistrats dans le danger qui menaçait la patrie.

Ces importantes réformes, ces immenses concessions faites à l'opinion furent l'ouvrage de quatre semaines; mais elles arrivèrent trop tard. Cependant Berne, Fribourg et Soleure prirent de concert des mesures de défense, et se préparèrent à repousser l'armée française qui faisait de rapides progrès. Leurs troupes ne manquaient point de courage; mais elles manquaient de discipline, d'expérience de la guerre, et surtout d'habiles officiers. De faibles renforts arrivèrent de Glaris, de Lucerne, des cantons forestiers et d'autres pays encore. La levée en masse amena aussi quelques bandes d'hommes mal armés et encore plus mal disciplinés, marchant en désordre et disant leur chapelet; mais ces auxiliaires s'enfuirent à la première alerte sans avoir même vu l'ennemi[1]. Les Suisses et leurs gou-

[1] Cette description ne saurait s'appliquer à la levée en masse bernoise qui ne disait point son chapelet, et qui com-

vernans regrettèrent amèrement alors d'avoir désappris le métier des armes et d'avoir cru, dans une funeste illusion, que la paix serait éternelle. Ni ces trésors amassés par une fausse politique, ni cette puissance naguère étalée avec tant d'orgueil et néanmoins si peu réelle, ne pouvaient rien pour sauver la patrie. Le ciel rejetait les vœux tardifs et leurs superstitieux hommages car le ciel ne combat qu'avec les braves qui savent combattre et mourir pour la cause de la justice : il abandonne les lâches à la peine méritée par leur orgueilleuse sécurité.

Le début de la campagne fut signalé pour les Suisses par d'éclatans revers. Les troupes légères des ennemis prirent le même jour (2 mars) les villes de Fribourg et de Soleure; trois jours après, les Français firent leur entrée à Berne. Deux sanglantes batailles livrées la même journée en avant de cette ville, l'une dans la forêt de Grauholz sur la route de Soleure, l'autre à Neueneck sur la route de Fribourg, et où le champ de bataille était demeuré aux Bernois, commandés par le colonel de Graffenried, n'avaient pu empêcher Berne de tomber au pouvoir

battit avec la plus héroïque bravoure dans les deux batailles qui décidèrent du sort de Berne. T.

de l'ennemi [1]. Dans le désastre général, les milices de la campagne se crurent trahies et se débandèrent, après avoir massacré dans le délire de leur désespoir plusieurs des chefs qui les avaient menés au combat [2].

L'heure fatale avait sonné pour la Suisse entière, et cependant l'imminence du danger n'avait pu engager les Suisses à réunir leurs efforts pour le salut commun. Chaque canton s'isolait soit pour défendre ses frontières, soit pour faire sa paix particulière avec l'ennemi : cette politique égoïste les perdit les uns et les autres. Ceux des gouvernemens cantonaux qui avaient attendu jusque là pour affranchir leurs sujets s'y décidèrent à la fin; mais on voyait aisément percer dans leurs proclamations la peur, la contrainte

[1] Les Français étaient commandés à Neueneck par le général Pigeon. La bataille du Grauholtz, qui fut immédiatement suivie de la prise de Berne, fut gagnée par le général Schauenbourg. T.

[2] Les Bernois n'eurent guère dans ces deux batailles plus de vingt-quatre mille hommes de milices régulières sous leurs drapeaux; mais une foule considérable de paysans non enrégimentés, et même de femmes et de vieillards, grossirent leurs rangs. Un corps auxiliaire de Zuricois prit part à la bataille du Grauholtz. T.

et le dépit mal déguisés par des protestations fastueuses. Personne n'était la dupe de ces concessions tardives qui, eussent-elles été sincères, auraient été encore loin de satisfaire le vainqueur.

On ne tarda pas à voir paraître une déclaration par laquelle la France, se prévalant des droits de la victoire, annonçait que la confédération avait cessé d'exister, et imposait une nouvelle constitution au peuple suisse. La Suisse entière, sous le nom de République helvétique, devait former dorénavant une république une et indivisible sous un seul gouvernement central dont le siége était fixé à Arau. Le pouvoir législatif était confié à deux conseils élus par le peuple. Tout Suisse devait être égal devant la loi et jouir des mêmes droits, sans distinction de lieu ni de naissance. Les citoyens, réunis en assemblées primaires, nommaient les administrateurs, les juges, les membres du pouvoir exécutif et du corps législatif; le gouvernement nommait des préfets et autres fonctionnaires chargés de l'exécution des lois dans les cantons.

Tout le territoire de la Suisse proprement dite fut divisé en dix-huit cantons à peu près égaux en grandeur. Le ci-devant territoire de Berne

forma les quatre cantons de Vaud ou Léman, Oberland, Berne et Argovie. Les quatre petits cantons de Schwytz, Uri, Underwald et Zoug furent réunis en un seul sous le nom de canton des Waldstetten. Appenzell, le pays de Saint-Gall et le Rhinthal formèrent ensemble le canton du Sentis, ainsi appelé du nom de la principale montagne du pays d'Appenzell. Les ci-devant pays sujets de la Suisse formèrent les cantons de Bade, de Thurgovie, de Lugano et de Bellinzona. Le Valais fut admis au nombre des cantons; les Grisons furent invités à se joindre à la nouvelle république helvétique; Genève, Mulhouse et l'évêché de Bâle furent, au contraire, détachés de la Suisse et incorporés au territoire français[1]. Non contens de disposer ainsi des pays envahis par leurs armées, les vainqueurs levèrent d'énormes contributions sur les villes, enlevèrent

[1] La république de Genève fut prise le 15 avril par les Français, et réunie bientôt après à la France comme chef-lieu du département du Léman. Mulhouse avait été prise le 1er janvier de la même année, après deux ans d'un blocus rigoureux. La partie orientale de l'évêché de Bâle, avec la ville de Bienne, avait été occupée par les troupes françaises en décembre 1797, et incorporée au département du Mont-Terrible, formé de la partie occidentale de l'évêché. T.

les trésors de Berne, de Zurich et de Fribourg, emmenèrent prisonniers en France plusieurs anciens magistrats et d'autres personnes qu'on regardait comme ennemies du nouvel ordre de choses, et se firent même livrer quelques citoyens respectables comme otages pour l'acquittement des contributions dont ils avaient frappé les villes riches.

Mais une résistance inattendue se préparait dans le cœur des Alpes. Les fiers habitans d'Uri, du Bas-Underwald [1], de Schwytz et de Glaris, annoncèrent l'héroïque résolution de verser leur sang pour la défense d'une indépendance que leurs pères avaient conquise au prix de leur sang. Postés sur leurs frontières, à la vue des bataillons ennemis sur les hauteurs de Schindelleggi et de l'Etzel, ils jurèrent avec leur intrépide commandant Aloïs de Reding d'être fidèles à leur patrie jusqu'à la mort. Ils combattirent vaillamment, quoique sans succès, au village de Wolrau et au Schindelleggi. La position de l'Etzel fut lâchement abandonnée par le curé de Notre-

[1] Ceux du Haut-Underwald consentirent de bonne heure à négocier avec les vainqueurs, et montrèrent peu de répugnance à se joindre à la nouvelle république helvétique. T.

Dame-des-Ermites, Marianus Herzog, qui s'était chargé de la défendre à la tête de ses paroissiens; mais Aloïs de Reding rallia sa petite armée à Rothenthurm, non loin du champ de bataille de Morgarten. Une action des plus sanglantes s'engagea sur ce point le 2 de mai entre les deux armées. Les bergers de Schwytz se montrèrent dignes de leurs valeureux ancêtres. Trois fois les Français renouvelèrent le combat, trois fois ils furent repoussés avec perte et furent enfin rejetés sur Ægeri, dans le canton de Zoug. L'ennemi laissa près de deux mille hommes sur le champ de bataille. Le lendemain, l'armée des petits cantons se couvrit encore de gloire dans un combat qui eut lieu à Arth, sur les bords du lac de Zoug; mais ces victoires même coûtaient un sang précieux à cette héroïque peuplade. Epuisée, abandonnée du reste de la Suisse, sans espoir d'être secourue, cette poignée de braves consentit en frémissant à capituler et à accepter la constitution helvétique (5 mai).

Ainsi finit l'ancienne confédération suisse. Elle comptait quatre cent quatre-vingt-dix ans d'existence; soixante-quatorze jours suffirent pour consommer sa dissolution. On avait pu prévoir sa chute; mais on n'eût pu la prévoir

aussi rapide et aussi humiliante. La lutte de la Suisse, contre une puissance qui marchait à la conquête de l'Europe, ressemblait aux derniers efforts d'un vieillard expirant, qui d'une main glacée saisit encore son glaive, non pour défendre un dernier reste de vie, mais pour descendre avec honneur dans le tombeau.

CHAPITRE LXI.

CALAMITÉS DE LA SUISSE. — LES AUTRICHIENS ET LES RUSSES ENVAHISSENT SON TERRITOIRE. — ILS SONT REPOUSSÉS. — TROUBLES INTÉRIEURS. — RÉTABLISSEMENT DE LA CONFÉDÉRATION PAR LA MÉDIATION DE LA FRANCE. (1798-1803.)

L'ANCIEN régime était aboli. Ici, les peuples s'étaient pliés d'eux-mêmes aux institutions nouvelles; là, ils les avaient subies comme un joug imposé par le vainqueur. Il ne s'agissait plus de s'épuiser en stériles regrets sur un passé qui ne pouvait plus renaître, mais à faire tourner au plus grand bien du pays une révolution annoncée par des désastres; les bons esprits étaient loin de désespérer de la patrie. « Tant que la Suisse, disaient-ils, a été morcelée en un grand nombre de petits Etats, elle n'a présenté qu'une agrégation informe de populations hétérogènes et ennemies. Chaque canton était sans force pour sa propre défense, dépourvu d'institutions

utiles, toujours prêt à contrarier les grandes vues tendant au bien général. De là cette politique rétrécie et égoïste, de là ces jalousies et ces discordes qui nous ont perdus. Il est temps que la Suisse ne forme plus qu'un peuple de frères égaux en droits, qu'un corps fortement organisé, capable de maintenir sa liberté au dedans et de faire respecter son indépendance au dehors; alors seulement notre nation pourra reprendre le rang glorieux dont elle est aujourd'hui déchue. »

Mais la masse du peuple était trop aveuglée par ses préjugés pour s'élever à ces idées; la puissance des habitudes la subjuguait malgré elle. Elle avait soupiré après la liberté; mais, toujours éprise de son indépendance locale, elle ne pouvait se faire à l'idée d'une fusion générale d'intérêts. Chaque district, chaque vallée eût voulu former un petit canton à part, ayant son gouvernement démocratique indépendant, uni au reste de la Suisse par un lien fédéral à peine sensible.

Tous les événemens subséquens concoururent à augmenter les regrets du peuple, sa passion pour le système fédératif, et son mécontentement pour le nouvel ordre de choses. Le nouveau gouvernement central, appelé directoire exécu-

tif, ne jouissait d'aucune considération ni d'aucune confiance. Sans union entre ses membres, étranger à la nation, il était sans cesse dominé ou contrarié par les agens de la France. Les deux chambres législatives, le Sénat et le Grand-Conseil, composées de députés de tous les cantons, étaient une arène où tous les partis, toutes les doctrines et tous les préjugés venaient se heurter et se combattre. Les mêmes mésintelligences régnaient dans le public et y allumaient souvent des rixes violentes : l'ancien et le nouveau régime, sans cesse en conflit, produisaient les plus funestes désordres. Tandis que l'argent manquait souvent pour les premiers besoins de l'Etat, tandis que les fonctionnaires civils et ecclésiastiques demeuraient souvent sans paie, les commissaires, les généraux et les simples militaires français vivaient à discrétion dans le pays, et faisaient passer en France le fruit de leurs impudentes rapines.

Le peuple murmurait; les classes dont les intérêts avaient été froissés par la révolution, les magistrats et les employés destitués, les moines qui craignaient de voir supprimer les couvens, les ministres du culte dont on avait réduit les traitemens, les marchands et les artisans lésés

par l'abolition des corps de métier et des priviléges des villes, murmuraient plus haut que les autres et alimentaient par leurs plaintes le mécontentement public. Ils plaçaient toutes leurs espérances dans le succès de la guerre qui était au moment d'éclater entre l'Autriche et la France, et encourageaient le peuple à joindre ses efforts à ceux de l'empereur d'Allemagne pour chasser les Français de la Suisse ; ils n'épargnèrent rien pour allumer chez la multitude une haine irréconciliable pour le nouvel ordre de choses.

Le mécontentement éclata au mois de juillet 1798, lorsqu'on exigea de tous les Suisses de prêter serment de fidélité à la nouvelle constitution helvétique. Il y eut des soulèvemens dans le Rhinthal, l'Oberland, le pays d'Appenzell, et dans d'autres endroits encore : on les comprima par l'intervention de la force armée. Dans le Bas-Underwald l'insurrection ne put être calmée que par des flots de sang. Un capucin nommé Paul Styger et quelques autres prêtres intrigans [1] avaient excité les habitans de ce pays

[1] *Kayser, Lussi* et *Kæslin*. Paul Styger arrivait alors du Tyrol, et se donnait publiquement pour un émissaire de l'Autriche. T.

à la résistance, en leur inspirant une haine fanatique pour ce qu'ils appelaient l'œuvre infernale de la constitution. A leur voix, la population entière s'insurgea à l'approche de l'armée de Schauenbourg qui s'avançait pour soumettre les révoltés. Une troupe de bergers mal aguerrie, mais animée d'un courage héroïque, tint en échec pendant plusieurs jours de suite (du 3 au 9 septembre) un ennemi très supérieur en force, qui attaquait à la fois du côté des vallées du Haut-Underwald et du lac. Trois à quatre mille assaillans périrent dans cette lutte sanglante. Enfin les insurgés, plutôt détruits que vaincus, cédèrent à la supériorité du nombre. Les Français, dans la première ivresse d'une victoire chèrement achetée, mirent cette contrée à feu et à sang. Stansstadt, Ennenmoos et Stantz [1] furent la proie des flammes. Hommes, femmes, enfans, prêtres, vieillards, tout ce qui ne put se dérober par la fuite à la fureur du soldat fut impitoyablement massacré; près de quatre cents Undervaldais périrent dans cette affreuse boucherie [2].

[1] Stantz fut épargné, grâce aux efforts généreux du général de brigade français Muller. T.

[2] Ebel dit trois cent quatre-vingt-six, parmi lesquels cent deux femmes et vingt-cinq enfans. Les prêtres fanatiques, qui

Le gouvernement helvétique, qui se trouvait trop à l'étroit à Arau, transféra son siége à Lucerne le 4 octobre. A peine installé, il eut à réprimer de nouveaux troubles. Des décrets qui établissaient des impôts et une conscription militaire, occasionèrent des mouvemens séditieux à Berne, à Lucerne et dans d'autres villes. Une foule de jeunes gens émigrèrent pour ne pas être incorporés dans les milices helvétiques ou dans une armée de dix-huit mille hommes qu'on levait pour le compte de la France.

La guerre se ralluma dès le commencement de l'année suivante entre la France et l'empereur d'Allemagne. Dès le mois d'octobre précédent, une armée autrichienne était entrée dans le pays des Grisons, et avait comprimé le parti qui voulait la réunion de ce pays à la république helvétique. Les premiers événemens de la campagne furent tels qu'il le fallait pour relever en Suisse les espérances des contre-révolutionnaires. Les Français essuyèrent, le 21 mars 1799, une défaite complète à Stockach en Souabe. Les troupes autrichiennes, obtenant chaque jour de nou-

avaient égaré ce peuple, et qui devaient le mener au combat, avaient pris la fuite dès le commencement de l'action. T.

avantages, pénétrèrent jusque dans le de la Suisse. Le gouvernement helvétique, yé de l'approche de l'ennemi, évacua Lu-e le 31 mai pour se retirer à Berne. Toutes aines de parti se réveillèrent avec une nou-e violence. Des Suisses, rangés sous les dra-ux de l'Autriche, combattaient d'autres Suisses gés sous ceux de la France. On vit éclater que jour quelque nouveau soulèvement, soit l'effet de l'aversion du peuple pour la con-iption militaire, soit par celui des menées du ti qui favorisait l'Autriche. Il y eut des révol-à Flawyl et à Mosnang, dans le canton du itis, à Menzingen et à Rynach, dans l'Argovie, uswyl, dans le canton de Lucerne, à Morat lans d'autres endroits du canton de Fribourg, rberg, dans le Valais, dans le canton d'Uri, Lugano, dans la Suisse italienne. A Schwytz, Français furent égorgés ou forcés de fuir. Les nées étrangères ensanglantaient pendant ce ps-là le sol de l'Helvétie. Point de vallée si itaire, point de montagne si inaccessible qui devînt un champ de bataille dans cette guerre utrance, où chaque instant était marqué par combat. Le canon retentissait dans ces régions iennes où se forme la foudre, et la cavalerie

franchissait des cimes où l'intrépide chasseur de chamois avait seul jusqu'alors su se frayer une route. Les Autrichiens et les Français se disputèrent opiniâtrément le terrain dans le pays des Grisons et dans les montagnes où le Rhin prend sa source. Une forte colonne autrichienne s'avança dans les premiers jours de juin jusqu'à Zurich; de là elle se porta à gauche sur Glaris et le Saint-Gothard, à droite sur les rives du Rhin, repoussant et culbutant tout ce qui lui opposait quelque résistance. Pour mettre le comble aux calamités qui fondaient de toute part sur les Suisses, des hordes de Russes et d'Asiatiques étaient venues grossir les rangs de l'armée autrichienne [1], et reproduisaient le spectacle qu'avait jadis offert l'Helvétie au temps de l'invasion des barbares du nord.

Tout semblait dans ce moment favoriser les partisans de l'ancien régime. Les magistrats que la révolution avait fait destituer, les souverains qu'elle avait dépossédés, s'attendaient à être incessamment réintégrés dans leur ancien pouvoir; ils s'appuyèrent en divers endroits de la protection des armes autrichiennes pour le

[1] Sous le commandement du général Korsakoff, qui fut battu plus tard à Zurich par Masséna. T.

ressaisir par la force. Le nouvel abbé de Saint-Gall, Pancrace Forster, arrivé à la suite des armées étrangères, rétablit dans ses Etats la servitude sous des formes plus oppressives que jamais, fit enlever par des houlans autrichiens l'acte d'affranchissement délivré trois ans auparavant à ses sujets, força les archives du pays et en fit disparaître les pièces les plus importantes. Mais il ne tarda pas à expier ces coupables violences. Les villes de Zurich et de Schaffouse apprirent aussi à leurs dépens que le peuple n'était nullement disposé à courber de nouveau sous le joug de l'aristocratie.

La face des affaires changea. Le général français Masséna défit l'armée autrichienne et russe, le 25 septembre, dans la mémorable bataille de Zurich. Une autre armée que le général russe Souwaroff avait amenée d'Italie en Suisse par le Saint-Gothard fut détruite, et la constitution unitaire rétablie dans toute la Suisse. Le pays des Grisons, réuni à la république helvétique dans le courant du mois d'avril de l'année suivante (1800), fut forcé de se soumettre au même régime.

Cette constitution helvétique avait de graves imperfections qui n'échappèrent pas aux chefs

du gouvernement central. Ils sentaient tous
nécessité de lui faire subir des améliora-
importantes. Malheureusement des dissentim
invétérés contrariaient les vues les plus sa-
les animosités personnelles faisaient sans ce-
oublier l'intérêt national; les partis se ren-
saient alternativement les uns les autres; au-
d'eux n'occupait assez long-temps le timon
l'Etat pour pouvoir travailler efficacement
bien de son pays.

Dès le 7 janvier 1800, les deux chambr-
législatives assemblées à Berne cassèrent
directoire exécutif, établirent une nouvelle c
stitution et un nouveau gouvernement sous
nom de Commission exécutive. Six mois apr.
jour pour jour, la commission exécutive ca
par un nouveau coup d'Etat les deux Conse
convoqua un nouveau corps législatif, et p
elle-même le nom de Conseil exécutif. Au bo
de l'intervalle d'une année (7 septembre 1801
une diète générale, formée des députés de tou
la république helvétique, s'assembla à Bern
pour poser les bases d'une meilleure constitution
Mais cette assemblée ne pouvant s'accorder, e
ses délibérations n'amenant aucun résultat, une
fraction du conseil exécutif et du corps législatif

prit sur elle de la dissoudre ; elle établit de son chef une troisième constitution avec un gouvernement composé d'un sénat et d'un petit conseil (28 octobre). Reding, le héros de Rothenthurm, fut mis à la tête du petit conseil en qualité de premier landammann de la république. Il portait un nom vénéré dans une grande partie de la Suisse : mais comme il n'inspirait de confiance ni au peuple français, ni à la partie de la nation qui détestait l'ancien régime, le petit conseil, de sa propre autorité, cassa le sénat et élimina Reding (17 avril 1802). Une assemblée de notables de tous les cantons fut convoquée pour donner une constitution définitive à la république ; elle en rédigea une qui fut adoptée. L'autorité fut déléguée à un sénat et à un conseil exécutif présidé par un premier landammann. Cette présidence fut confiée à Dolder, homme dont la politique a toujours su se plier aux événemens.

Le peuple suisse demeurait spectateur indifférent de ces éternelles et monotones révolutions qui n'intéressaient réellement que les hommes du pouvoir, et qui entretenaient l'anarchie. Il gémissait des désordres sans cesse renaissans dont il était témoin et victime, des contributions de toute espèce dont il se voyait accablé, et des

charges que lui imposait le séjour des armées étrangères. Les troubles et les émeutes étaient continuels. Le Valais souffrait plus que d'autres contrées de la présence des troupes françaises, des vexations exercées par les généraux et de l'indiscipline du soldat. Le gouvernement français songeait dès cette époque à le séparer de la Suisse, pour s'assurer une route militaire de France en Italie, au travers des Alpes du Valais (4 avril 1802).

Un vœu unique, invariable, dominait toutes les pensées, et était répété d'un bout de la Suisse à l'autre ; on voulait que chaque canton eût une existence indépendante, une organisation politique distincte et de son choix, qu'un nouveau pacte fédéral unît toutes ces républiques partielles, sans empiéter sur leur indépendance législative. On voulait être affranchi de la domination française, débarrassé de la présence des armées étrangères, et rassuré à jamais contre le retour de l'ancienne servitude.

La paix ayant enfin été conclue à Amiens entre la France et les autres puissances belligérantes de l'Europe [1], et les Français ayant retiré

[1] L'inadvertance est remarquable, et mérite d'autant plus

leurs troupes de la Suisse aux termes de ce traité (juillet 1802), l'esprit de fédéralisme se réveilla dans toute l'Helvétie. Le Valais se constitua en république indépendante [1] ; Uri, Schwytz et Underwald armèrent dès le mois d'août contre le gouvernement helvétique. Zurich, Bâle et Schaffouse ne tardèrent pas à annoncer leur défection. Une levée en masse de paysans prit Arau et marcha sur Berne (18 septembre). Le gouvernement helvétique, quoiqu'il conservât encore quelques moyens de défense, se retira à Lausanne, tandis qu'une diète assemblée à Schwytz s'occupait à restaurer l'ancienne constitution fédérative. La faible armée helvétique à la solde du gouvernement unitaire, battue et chassée de

d'être relevée que ce fut le traité de paix de Lunéville, conclu en février 1801 avec l'Autriche, et non celui d'Amiens conclu avec l'Angleterre seule, qui fixa les nouvelles limites de la Suisse, et les rapports futurs de cette république avec les États voisins. T.

[1] Le Valais fut détaché de la Suisse par un décret du premier Consul de France, en date du 4 avril 1802. C'est dire assez que cet arrangement fut fondé sur des convenances étrangères aux vœux des habitans de ce pays. Plus tard (12 novembre 1810), la république du Valais fut réunie à l'empire français, sous le nom de département du Simplon. T.

position en position par les insurgés, suivit le gouvernement dans le canton de Vaud (3 octobre). Partout les partis ennemis couraient aux armes; les villes pour secouer le joug du gouvernement unitaire; les habitans des campagnes pour défendre leurs droits nouveaux contre les prétentions des villes; les Vaudois pour protéger l'unité et la liberté helvétiques. Le sang avait déjà coulé. Un mot du chef de la nation française suffit pour arrêter des torrens de sang prêts à se répandre. Le premier consul Bonaparte ordonna aux combattans de poser les armes. Les troupes françaises rentrèrent en Suisse le 20 octobre. Tous les partis, sentant l'impossibilité de rétablir la paix sans une intervention étrangère, implorèrent conjointement la médiation de l'homme puissant qui venait de les sauver de leurs propres fureurs.

CHAPITRE LXII.

BONAPARTE MÉDIATEUR DE LA SUISSE. — ÉTAT DE CE PAYS SOUS LE RÉGIME DE L'ACTE DE MÉDIATION. (1803-1813.)

Le premier Consul manda à Paris des députés de tous les cantons et de tous les partis politiques de la Suisse. Il entendit leurs vœux, mit de côté les intérêts des personnes pour ne s'occuper que des choses, écarta à la fois les prétentions ambitieuses des aristocrates des villes qui redemandaient des priviléges et des sujets, et les vœux impopulaires des partisans de la centralisation attachés par principes à la république unitaire, et déféra au vote prononcé par la majorité du peuple suisse en faveur d'un système fédératif organisé de manière à garantir l'égalité des droits à tous les habitans de la Suisse, sans distinction de castes, d'origine et de localités. Bonaparte était peut-être dirigé par une arrière-pensée assez conforme à son adroite politique. Il prévoyait que

la Suisse, divisée comme jadis en petits Etats, demeurerait toujours désunie, toujours faible, et qu'il lui serait aisé de la tenir sous sa dépendance.

Les conférences durèrent une partie de l'hiver. Le premier Consul remit enfin aux députés le 19 février 1803 un acte de médiation destiné à devenir la loi fondamentale de toute la Suisse. Cet acte rétablissait le système fédératif; mais en le fondant sur de nouvelles bases et sur les principes de l'égalité politique consacrés par la constitution de 1798. Tous les priviléges de lieu et de naissance demeuraient irrévocablement abolis. Les pays ci-devant sujets étaient maintenus dans leur indépendance actuelle. Tout citoyen suisse était admis à jouir de la liberté d'industrie et de la faculté de s'établir dans toute l'étendue du territoire de la confédération. La Suisse était divisée en dix-neuf cantons, formant autant de républiques indépendantes pour leur administration intérieure. Aux treize anciens cantons, on ajouta le canton de Saint-Gall, formé de la ville de Saint-Gall, des anciennes possessions de l'abbé et de plusieurs pays ci-devant sujets, situés entre le Rhin et la Linth; le canton des Grisons, sans la Valteline et ses dépendances, mais avec Ræ-

zuns et Tarasp, deux enclaves ci-devant autrichiennes; le canton d'Argovie, formé de l'Argovie propre, des bailliages libres inférieurs, du comté de Bade et du Frickthal[1]; le canton de Thurgovie; celui du Tésin, formé des ci-devant bailliages italiens et de la vallée de Lévantine; et enfin le canton de Vaud, comprenant l'ancien pays de Vaud et quelques autres districts de la Suisse romande. Chacun de ces cantons reçut une constitution assortie à ses convenances locales et aux habitudes particulières du peuple. L'administration générale de la confédération fut confiée à une diète qui devait se réunir alternativement à Zurich, à Berne, à Lucerne, à Fribourg, à Soleure et à Bâle. Le premier magistrat du canton où siégeait la diète prenait le titre de landammann de la Suisse, présidait la diète, avait dans l'intervalle des sessions la direction en chef des affaires de la confédération, et correspondait au nom de la Suisse avec les puissances étrangères, soit directement, soit par l'organe de leurs ministres.

[1] Petit pays ci-devant à l'Autriche, situé sur la rive gauche du Rhin, entre l'Argovie propre et le canton de Bâle; il fut cédé à la Suisse en 1802, avec les deux villes forestières de Rhinfeld et Lauffenbourg. T.

L'acte de médiation fut accepté le 5
1803 par le sénat helvétique réuni à Bern .
même jour, le gouvernement central ou
se déclara dissous, et la nouvelle constitu
mise en activité. Bonaparte ne tarda pas à r
ses troupes de la Suisse.

Le calme était rétabli. Les divers Etats d
Suisse ne songèrent plus qu'à organiser
administration intérieure et à s'arranger
blement pour le nouvel ordre de choses
canton de Zurich fut le seul où cette révol
excita des troubles. Quelques districts, no
ment ceux de Horgen et de Meilen, refusère
prêter serment à la constitution : ils se
gnaient de ce qu'elle avait rendu plus oner
le rachat des dîmes, des cens et autres r
vances foncières. Sourds à toutes les repré
tations, les mécontens maltraitèrent leurs ma
trats, mirent le feu au château de Wædensch
et se déclarèrent en insurrection (24 mars 180
Les longs désordres des années précéde
avaient trop habitué le peuple à se faire jus
lui-même, et à braver l'autorité des lois.
troupes venues des cantons voisins aidèrent
gouvernement de Zurich à réduire les insurg
il y eut des combats livrés à Oberrieden, à l

gen et sur les hauteurs du Bocken, où la victoire demeura au parti du gouvernement. Le chef des insurgés, qui était un cordonnier du village de Horgen nommé Jean-Jacques Willi, fut mis à mort avec quelques uns des principaux auteurs de la sédition; d'autres coupables furent condamnés aux fers, et quarante-deux communes furent condamnées à payer une somme de plus de deux cent mille florins à titre d'amende et d'indemnité.

Il fut heureux pour la Suisse que cet incendie fût éteint avant qu'il pût étendre ses ravages. Les deux partis s'observaient encore, et la paix était trop récente pour que la réconciliation fût complète. Chacun d'eux pouvait espérer quelque chance favorable d'une nouvelle révolution : les partisans de la république unitaire murmuraient du rétablissement du fédéralisme; les couvens s'affligeaient de se voir réduits à une existence précaire. Pancrace Forster, abbé de Saint-Gall, dont le monastère avait été sécularisé, qualifiait publiquement ses anciens sujets de vassaux rebelles de l'empire, et n'attendait que l'occasion de reconquérir son siége à force ouverte. Ici, c'étaient des paysans qui se plaignaient de n'avoir pas obtenu des assemblées nationales

comme les habitans des petits cantons ; là, c'étaient des patriciens et des bourgeois des villes qui regrettaient leurs anciens priviléges et leurs sujets.

Néanmoins, la grande majorité du peuple suisse éprouvant, après tant de secousses, le besoin du repos, et appréciant les bienfaits de la liberté qu'elle avait gagnée, s'attachait de jour en jour davantage au nouveau régime ; les vains murmures de quelques individus étaient à peine remarqués au milieu du bien-être général. La puissance du médiateur, devenu l'arbitre de l'Europe et qui venait de placer la couronne impériale sur sa tête, ne permettait pas même de songer à renverser une constitution qui était son ouvrage.

La Suisse commença donc à respirer. Une période de calme et de bonheur s'ouvrit dès lors pour elle : les révolutions et les guerres civiles dont elle sortait avaient réveillé son énergie ; une vie nouvelle, une activité inconnue, se faisaient remarquer dans la nation. Rapprochés de mille manières au sein des orages politiques, les Suisses avaient appris à se connaître et avaient cessé d'être étrangers les uns aux autres. Les événemens qui arrivaient à un canton inspiraient de

l'intérêt à tous. Une foule d'écrits de toute espèce, de journaux et autres ouvrages périodiques, dont une police ombrageuse empêchait jadis la publication, éclairaient le peuple, attiraient l'attention sur les intérêts nationaux, nourrissaient et propageaient un esprit public auparavant inconnu. Les habitans des divers cantons formèrent entre eux des associations dirigées vers l'avancement des institutions utiles, le progrès des sciences et des arts, et destinées à resserrer les liens du patriotisme. L'entreprise du canal de la Linth sera un monument éternel de cet esprit national qui se manifestait pour la première fois en Suisse; un fonds d'un million de livres fut fourni par les souscriptions volontaires de tous les cantons pour opérer le dessèchement des rives de la Linth et du lac de Wallenstadt, dont les débordemens annuels des eaux avaient fait une contrée presque inhabitable, séjour des épidémies et de la misère. L'élan du patriotisme suisse ne fut ni moins universel ni moins généreux lorsqu'il s'agit de secourir, au mois de septembre 1806, les victimes du désastre de Goldau. La montagne du Rossberg, dans le canton de Schwytz, minée par des pluies abondantes, s'était écroulée dans

la journée du 2 septembre, et avait enseveli sous ses décombres les villages de Goldau, d'Ober-Art, de Lowertz, avec une foule d'habitations éparses dans la campagne; quatre cent quatre-vingts habitans avaient été engloutis dans ce vaste sépulcre : une vallée, jadis riante et heureuse, n'offre plus aujourd'hui que l'aspect d'un affreux désert. La bienfaisance nationale s'efforça d'adoucir cette calamité [1].

Le peuple suisse, partout affranchi de la servitude, délivré d'un régime qui l'avait maintenu dans une longue minorité morale, libre des entraves de mille espèces qu'un système légal de monopole avait si long-temps opposées au développement de son industrie, porta une ardeur nouvelle dans les manufactures, le commerce et les diverses branches de l'économie rurale. La participation de tous les citoyens aux affaires publiques força les gouvernemens à être justes et modérés, à s'occuper de l'amélioration des lois, et à se montrer les protecteurs de tous les établissemens utiles. On comprit toute l'importance de l'éducation publique, seule garante du

[1] On évalua à deux millions de livres de Suisse la perte que causa cette catastrophe. T.

bonheur national et de la liberté; on multiplia et on améliora les écoles. On réforma l'organisation militaire, afin d'avoir constamment, en cas de danger extérieur, une armée prête à voler aux frontières [1]. Cette heureuse période de dix ans vit naître plus d'institutions utiles qu'il ne s'en était formé auparavant dans le cours d'un siècle.

Napoléon, c'est le nom dont nous devons désormais nommer le médiateur de la confédération helvétique, ne cessa de traiter la Suisse avec ménagement. Dans le temps même où il foulait aux pieds les anciennes dynasties de l'Europe, renversait les trônes et en élevait de nouveaux sur leurs débris, son langage avec la Suisse était celui de la bienveillance, on pourrait presque dire de l'amitié. Néanmoins ses guerres continuelles, en entravant le commerce extérieur de la Suisse, faisaient souffrir le peuple [2]. L'obligation stipulée par l'acte de média-

[1] Dans les guerres qui éclatèrent en 1805 et 1809 entre la France et l'Autriche, les Suisses furent appelés à garnir leurs frontières d'un cordon de neutralité, et firent énergiquement respecter l'inviolabilité de leur territoire. T.

[2] Les rigueurs du système continental pesèrent sur la Suisse comme sur tous les pays soumis à l'influence de la France. Le

CHAPITRE LXIII.

CONTRE-RÉVOLUTION EN SUISSE. — L'ACTE DE MÉDIATION DE NAPOLÉON EST ANNULÉ. — LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES INTERVIENNENT DANS LES AFFAIRES DE LA SUISSE. — NOUVEAU PACTE FÉDÉRAL.

(1813-1815.)

Les victoires des monarques alliés avaient ébranlé le trône de Napoléon : tout semblait annoncer que l'heure de l'affranchissement des peuples était arrivée. Les Suisses éclairés songeaient à relever l'indépendance de leur patrie, tout en prévenant une réaction dont ils redoutaient les effets. « Tandis que notre vaillante jeu« nesse, » dirent-ils, « saura combattre et mourir « s'il le faut pour la défense de nos frontières, « il faut que nos députés assemblés à Zurich tra« vaillent à reconstruire sur de nouvelles bases « l'édifice de la confédération ; que cet ouvrage « réponde aux besoins du siècle, et atteste la « sagesse et le patriotisme de ses auteurs. Alors

« seulement nous pourrons anéantir l'acte de « médiation, monument de nos discordes et de « notre faiblesse passée. »

Tel était le langage des hommes sages ; mais les patriciens des villes jadis souveraines formaient de tout autres vœux. Ils désiraient voir entrer les armées étrangères sur le territoire suisse pour rétablir, sous leur protection et à la faveur de la terreur qu'elles imprimeraient au peuple, la confédération des treize cantons, le régime aristocratique, la féodalité et tous les abus abolis par la sanglante révolution de 1798.

Il y avait déjà quelque temps qu'on entendait parler de sourdes menées et de négociations secrètes avec l'étranger. La déclaration de la neutralité de la Suisse venait d'obtenir l'assentiment des puissances belligérantes ; les troupes suisses garnissaient les frontières, prêtes à les défendre au prix de leur sang, quand elles reçurent tout d'un coup l'ordre de se retirer [1] (20 décembre). Une immense armée autrichienne traversa dès le lendemain le Rhin sur plusieurs colonnes, et se répandit de proche en proche

[1] L'ordre, daté du quartier général d'Arau, était signé du landammann de Watteville, premier magistrat de Berne, généralissime de l'armée fédérale. T.

dans les divers cantons de la Suisse, en se dirigeant à marches forcées sur la France. Le peuple fut consterné; les guerriers suisses, retenus dans l'éloignement, exprimaient hautement, pour la plupart du moins, leur indignation et leur désespoir. Le long passage de cette armée étrangère fut marqué par les épidémies meurtrières qu'elle laissa après elle. Plus d'une habitation, naguère séjour d'une famille heureuse, fut dépeuplée par la contagion.

La ville de Berne, encouragée par l'approche des troupes allemandes, fut la première à annuler l'acte de médiation de Napoléon : elle se déclara, par une proclamation du 22 décembre, réintégrée dans la plénitude de ses anciennes prérogatives. Dans ce premier instant de stupeur, le peuple bernois, croyant cette déclaration émanée des vainqueurs dont il voyait les étendards, se tut, et attendit en tremblant l'issue de la crise actuelle. Mais quand le même gouvernement osa sommer, deux jours après, les cantons de Vaud et d'Argovie de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres, il éprouva une résistance qui le déconcerta, et les deux cantons protestèrent énergiquement de leur résolution de maintenir leur indépendance.

Pendant ce temps-là la diète de Zurich abrogeait solennellement l'acte de médiation (29 décembre), et s'occupait à poser les bases d'un nouveau pacte fédéral, fondé sur le principe de la souveraineté des dix-neuf cantons existans. Mais ce n'était pas là ce que demandait la majorité des oligarques de la Suisse : elle voulait l'ancien régime pur; elle le rétablissait dans toute son intégrité à Fribourg, à Soleure et à Lucerne (janvier 1814). Elle gagnait au parti de la contre-révolution les petits cantons, et les excitait à se révolter contre l'autorité de la diète. Plusieurs mois se passèrent dans cet état d'anarchie. Les nouvelles victoires des alliés et la déchéance de Napoléon (avril) donnèrent encore plus d'ascendant au parti réactionnaire. Une nouvelle diète extraordinaire; assemblée à Zurich dans les premiers jours d'avril, était le dernier et faible lien qui empêchait la confédération de se dissoudre. Les haines, les défiances, des prétentions impossibles à concilier, semblaient éloigner tout espoir de pacification entre les partis. Comment satisfaire à des demandes qui tendaient à ramener des populations affranchies à l'état de sujets, à mettre de nouveau en problème toutes les existences, et à frapper de

nullité tous les changemens consacrés par un laps de seize ans? Zoug redemandait à l'Argovie une portion des ci-devant bailliages libres; Uri voulait ravoir la vallée de Lévantine, partie intégrante du canton du Tésin; Glaris réclamait du canton de Saint-Gall la restitution du Sargans; le ci-devant prince-abbé de Saint-Gall demandait à être remis en possession de la grande moitié du canton de Saint-Gall et des anciennes terres de l'abbaye en Thurgovie; Schwytz et Glaris réunis réclamaient les territoires d'Uznach, de Gaster, de Wesen, et des indemnités pour divers droits qu'ils avaient possédés jadis; Underwald, Uri et Schwytz réclamaient solidairement des indemnités pour leurs anciens droits de souveraineté dans l'Argovie, la Thurgovie, le canton de Saint-Gall et celui du Tésin: d'autres élevaient d'autres prétentions tout aussi déraisonnables.

Une contre-révolution avait éclaté de bonne heure dans le canton des Grisons (4 janvier). Un parti, qui n'eut qu'un moment le dessus, demanda que la Rhétie fût détachée de la confédération suisse; un autre parti, profitant d'un instant de supériorité, envoya le 5 mai quelques centaines d'hommes armés pour reprendre pos-

session de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna; mais un corps de trois mille Autrichiens força bientôt cette petite armée à repasser les monts.

Dans le cours de cette période orageuse, Zurich, Bâle et Schaffouse firent admirer leur loyale impartialité, tandis que les cantons de Vaud et d'Argovie se montraient dignes de l'indépendance par leurs énergiques efforts pour la défendre. Douze mille braves dans chacun des deux cantons se tenaient constamment prêts à entrer en campagne; des volontaires des villes et des cantons de Bâle, de Zurich et de Soleure, avaient demandé à combattre dans leurs rangs pour la cause de la liberté. Mais Berne évita prudemment de décider la querelle par le sort des armes : elle chercha à détacher le canton de Vaud de celui d'Argovie, en lui offrant de reconnaître sous certaines conditions son indépendance. Les Vaudois rejetèrent courageusement cette offre (21 juillet); les Argoviens prirent une attitude encore plus menaçante : des mouvemens qui se manifestèrent sur ces entrefaites dans l'Oberland bernois (août) opérèrent une diversion qui leur fut favorable.

Il se passait alors dans le canton de Berne ce

teurs, et les députés des cantons se rendirent à Vienne (septembre 1814) pour soumettre leurs différends à ces augustes arbitres.

Après avoir mûrement examiné tous les griefs, écouté toutes les réclamations, balancé tous les intérêts, les puissances alliées rendirent enfin, le 20 mars 1815, une déclaration qu'elles jugèrent propre à assurer la tranquillité future de la Suisse. Voici la substance de cette pièce importante : Les souverains alliés reconnaissent le pacte fédéral adopté par la majorité des cantons le 8 septembre 1814 et l'intégrité des dix-neuf cantons précédemment existans. Neuchâtel, le Valais et Genève sont incorporés à la Suisse en qualité de vingtième, de vingt-unième et de vingt-deuxième cantons [1]. La vallée des Dappes [2] est rétrocédée au canton de Vaud par la France. Le canton de Berne obtient, à titre d'indemnité, Bienne et l'évêché de Bâle, à l'exception de quelques portions cédées aux cantons de Bâle et de Neuchâtel. Le canton du Tésin abandonne à celui d'Uri la

[1] Genève obtint, par une décision du congrès, un léger agrandissement de territoire aux dépens de la Savoie. T.

[2] Petite vallée inculte et inhabitée dans l'intérieur du Jura, sur la route de Genève à Dijon. La restitution en a jusqu'ici été ajournée. T.

moitié des péages de la vallée de Lévantine. Le canton de Saint-Gall paie une pension viagère de huit mille florins, en indemnité, à l'abbé de Saint-Gall et aux officiers de l'Abbaye. Les cantons de Vaud, d'Argovie et de Saint-Gall paient une somme de cinq cent mille livres de Suisse, à titre de compensation pour d'anciens droits, aux cantons de Schwytz, d'Uri, d'Underwald, de Zoug, de Glaris et d'Appenzell intérieur.

L'acte de pacification statua avec la même équité sur une foule d'autres objets en litige, entre autres sur l'extinction de la dette helvétique montant à plus de trois millions et demi de livres de Suisse, et sur les indemnités à payer par le canton de Vaud aux individus bernois ci-devant propriétaires de redevances foncières dans ce canton. Les réclamations de la république des Grisons furent les seules auxquelles on n'eut aucun égard; on ne lui rendit point Bormio, Chiavenna et la Valteline, dont l'Autriche s'était emparée en reprenant la Lombardie [1]; on n'ac-

[1] Par une compensation dérisoire, l'Autriche fut censée céder aux Grisons le château de Ræzuns, enclavé dans le territoire de la Haute-Ligue, dont elle avait déjà fait précédemment cession à ce canton par un article du second traité de Vienne. T.

additionnels qui ont achevé de fixer l'étendue territoriale de la Suisse, ont paru assez importans pour devoir être au moins indiqués à la suite de cette histoire. La forme que le traducteur a adoptée exclut les réflexions, mais garantit l'exactitude des faits en fournissant un moyen facile de les vérifier.

(1815) *Mars* 11. La diète suisse, sur la nouvelle du débarquement de Napoléon Bonaparte en Provence, ordonne la mise en activité de quinze mille hommes formant la moitié du contingent fédéral, dont une partie doit être employée à couvrir les points de la frontière les plus menacés, notamment les portions du territoire fédéral nouvellement réunies à la Suisse. Le major Finsler, de Zurich, est chargé du commandement provisoire de cette armée.

15. La diète ordonne aux cantons de tenir à la disposition des autorités militaires la seconde moitié du contingent fédéral.

20. Le général Bachmann de Glaris est nommé commandant en chef des troupes fédérales. — Déclaration du congrès de Vienne au sujet de la Suisse. Sa neutralité est garantie.

26. Le Bas-Underwald, sommé d'accéder au pacte fédéral et de participer aux mesures de défense, persiste à s'isoler du reste de la Suisse. — Convention conclue à Vienne entre les puissances alliées et le roi de Sardaigne, par laquelle la ville de Carouge et quelques autres portions détachées de la Savoie sont cédées à la Suisse pour être réunies au canton de Genève. La Savoie orientale obtient en échange l'avantage d'être comprise dans la neutralité suisse. — Le chargé d'affaires suisse quitte Paris.

28. La diète rappelle les régimens suisses au service français.

Avril 7. Décret de la diète pour la formation d'une armée de réserve de trente mille hommes.

14. Décret portant que les troupes suisses revenues de France, au nombre d'environ deux mille hommes, seront prises à la solde de la confédération.

20. Les troupes d'occupation des alliés quittent l'évêché de Bâle, et y sont remplacées par des troupes fédérales.

27. Les députés de Neuchâtel et de Genève prennent séance à la diète. — Arrivée à Zurich du général de Steigentesch, envoyé extraordi-

naire de l'Autriche auprès de la confédération.

Mai 1. On décide qu'il sera formé trois camps fédéraux, savoir à Arberg, à Kalnach et à Valeires.

8. Rassemblemens de troupes françaises dans la Savoie occidentale et dans le pays de Gex. Des corps-francs se forment dans la Franche-Comté, près des frontières de la Suisse.

16. La déclaration du congrès de Vienne et la convention du 26 mars sont ratifiées par la majorité des cantons.

20. Les puissances alliées proposent à la Suisse une convention dérogatoire à la déclaration ci-dessus, par laquelle elle livrerait le passage à leurs armées pour agir contre la France, et s'engagerait même à favoriser leurs opérations militaires.

Juin 10. La convention du 20 mai est acceptée par la majorité des cantons. — Proclamation de la diète à l'armée fédérale annonçant que la neutralité est rompue.

11. Un détachement de troupes françaises pousse une reconnaissance jusqu'aux portes de Bâle.

16. Les Français envahissent la Savoie orientale. (Ils étaient demeurés possesseurs de la plus

e partie de la Savoie occidentale par le pre-
traité de Paris.) Les troupes sardes se re-
dans le Haut-Chablais. — Genève se trouve
e par les Français.

Une armée autrichienne, forte d'environ
nte mille hommes, entre dans le Valais par
nplon.

Les Français pénètrent dans le Haut-
lais, et chassent devant eux les troupes
s. Le même jour, les Autrichiens débou-
du Valais sur Meillerie, au bord du lac
n, et forcent les Français à la retraite à la
d'un combat.

. Une première colonne de troupes alliées
re en France par Bâle.

. L'armée autrichienne qui a passé le Sim-
arrive près de Genève, après avoir repris
es Français une grande partie de la Savoie.
Autrichiens traversent Genève pour se por-
ans le pays de Gex où ils éprouvent peu
sistance. — Les batteries avancées de Hu-
e lancent des bombes sur la ville de Bâle. —
ration de la diète adressée au Bas-Under-
, portant que si le 17 juillet ce canton n'a
dhéré au pacte fédéral, la vallée d'Engel-
sera adjugée au Haut-Underwald.

29. Ordre du jour du général Bach[illegible] annonçant que la Suisse doit entrer en [illegible] avec la France pour venger les hostilités [illegible] mises contre Bâle.

Juillet 2. Un corps de partisans fr[illegible] attaque un détachement de troupes suisses [illegible] l'évêché de Bâle, près de Porentrui. Il est [illegible] poussé avec perte. Les Suisses, joints à [illegible] ques émigrés français, emportent le fort [illegible] mont en Franche-Comté.

4. La première division de l'armée féd[illegible] entre en Franche-Comté par Pontarlier [illegible] Jougne.

8. La seconde division s'avance sur le D[illegible] par Neuchâtel, et se porte du côté de Mor[illegible] — Six bataillons suisses, stationnés dans [illegible] guel, refusent de marcher hors des fronti[illegible]

9. La troisième division entre en Fran[illegible] Comté du côté de Saint-Hippolyte. Les Su[illegible] ont vingt mille hommes sur le territoir[illegible] France. — Le fort de Joux est cerné par [illegible] troupes fédérales. — Les Suisses se joignent [illegible] troupes alliées qui bloquent Huningue.

16. Le pays de Gex est occupé par les Sui[illegible]

17. La diète signifie au Bas-Underwald [illegible] par sa défection prolongée, il a perdu ses d[illegible]

possession de la vallée d'Engelberg, et sa e-part de l'indemnité stipulée par l'acte du rès de Vienne en faveur des Petits-Cantons.

'armée suisse de Franche-Comté s'avance l'intérieur de cette province jusqu'à deux es de Besançon.

0. Suspension d'armes en Franche-Comté. Suisses commencent à évacuer ce pays. — chargé d'affaires de Suisse en France re-rne occuper son poste.

24. Réduction opérée dans l'armée fédérale. général Bachmann quitte le commandement est de nouveau remis au quartier-maître-éral Finsler. — La diète décide d'envoyer commissaires avec des troupes dans le Bas-derwald, pour forcer ce pays à reconnaître autorité et à accepter le pacte fédéral.

26. Les Français, bloqués dans Huningue, ombardent vivement la ville de Bâle.

Août 2. On établit un corps d'observation ur la frontière du Bas-Underwald. — Le bom-ardement de Bâle continue.

7. Les députés des cantons, réunis à Zurich, urent et signent le nouveau pacte fédéral.

17. Proclamation des commissaires fédéraux au peuple du Bas-Underwald. Les troupes fé-

dérales débarquent, sans éprouver de résistance, à Stantzstadt et à Buochs.

18. Le siége de Huningue commence. Cinq mille hommes de troupes suisses joignent les assiégeans.

23. Le gouverneur civil de l'évêché de Bâle de la part des puissances alliées fait la remise de ce pays à un commissaire fédéral.

24. La Landsgemeinde (assemblée nationale) du Bas-Underwald prend le parti de la soumission et accepte le pacte fédéral.

27. Prise de Huningue.

31. La diète se sépare à la suite d'une session qui s'était prolongée presque sans interruption pendant l'espace de vingt-deux mois. Elle décrète une réduction successive de l'armée.

Septembre 19. Les Suisses lèvent le blocus du fort de Joux, en conséquence d'une convention militaire.

Octobre 18. On commence à démolir les fortifications de Huningue.

Novembre 1. Les dernières milices au service fédéral sont licenciées.

20. Second traité de paix de Paris. La Suisse y obtient la cession d'une partie du pays de Gex, destinée à être réunie au canton de Genève, le

démantèlement de Huningue, et le paiement de trois millions de francs de France, à titre de frais de guerre. — Acte qui garantit la neutralité perpétuelle de la Suisse, signé le même jour par les ministres des puissances alliées.

Décembre 21. Le commissaire fédéral dans l'évêché de Bâle remet aux commissaires bernois la partie de l'évêché de Bâle cédée à Berne.

28. Remise aux commissaires bâlois de la partie de cet évêché adjugée au canton de Bâle.

(1816) *Mars* 16. Traité définitif conclu à Turin entre le gouvernement sarde et la confédération, pour la fixation des limites entre la Savoie et le canton de Genève, basé sur la convention du 26 mars 1815. Ce traité est ratifié par la diète au mois de juillet suivant.

Avril 17. Ouverture du canal de la Linth, entre les cantons de Glaris, de Schwytz et de Saint-Gall.

Octobre 8. Réunion au canton de Genève de la partie du pays de Gex cédée par la France.

22 et 23. Réunion au même canton de la ville de Carouge et autres communes détachées de la Savoie. Les cantons suisses renouvellent,

dans le cours de la même année, leurs anciennes capitulations militaires avec les Pays-Bas et avec la France.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TOME SECOND.

PAG.

PAG.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES
DU TOME SECOND.



